

VILLES SUR L'ILE DE MONTREAL

LASALLE, Ville

Habitation

*Archives Municipales
de Montréal*

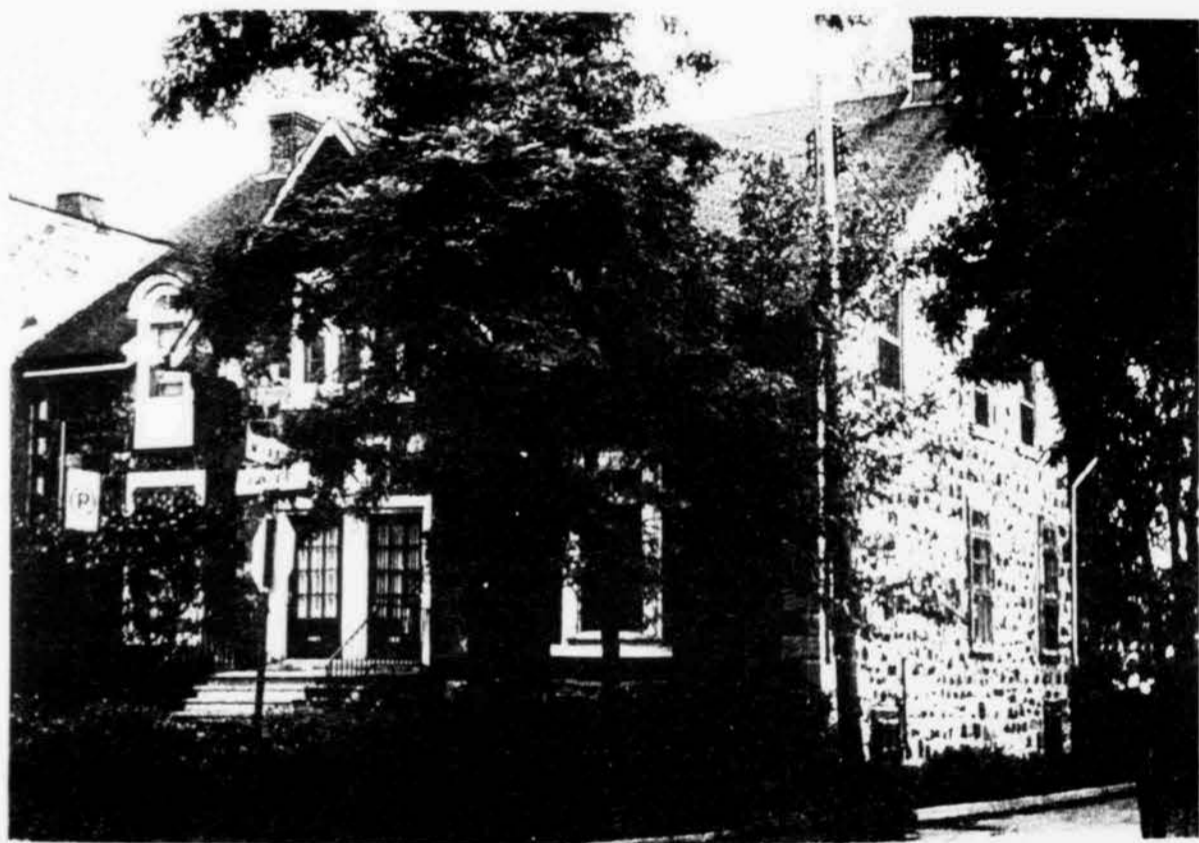
Si vous vous dépos-
sédez de ce document
veuillez en prévenir sans
retard
L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please advise,
without delay, the

ARCHIVIST

CE DOSSIER
CONTIENT
DES
DOCUMENTS ORIGINAUX.

ILS SONT CONSERVÉS DANS
LE FONDS DU SERVICE DU
GREFFE (VM6)



Maison
31 & 35 Chemin LaSalle, coin McLanglin

CUM - Planification
Film #49 Juillet 1975

LaSalle project to get \$1 million from CMHC

By KEN WHITTINGHAM

A Central Mortgage and Housing Corporation section head denied yesterday that the government agency is stalling on beginning major renovations to a badly-neglected housing development in LaSalle Heights.

Demetri Weymarn of the CMHC said the housing corporation will

likely spend a minimum of \$1 million on repairs to the 750-unit development during the next year, "but it will take time and the area residents will just have to be patient."

Tenants grouped under the LaSalle Citizen Action Council have been complaining to the CMHC since December, 1974, after the corporation took over the administration of the

sprawling property near the Mercier bridge.

The former owners, Astro Realities, defaulted on their mortgage payments, forcing CMHC to administer the 18-year-old buildings.

CMHC officials told a meeting of angry tenants Feb. 11 that the corporation sympathized with their plight but could not undertake major renovations

until the property ownership question was settled.

The CMHC finally assumed legal ownership March 5, but tenants' spokesman Patricia Labine said at a news conference yesterday that the CMHC has been stalling and "only minimum repair work has been done since then."

The tenants say the buildings are

fire traps. They want CMHC to provide fire extinguishers and emergency lights in all the hallways and to install fire alarms and a smoke sensor system.

They also want the electrical and plumbing systems checked for faulty connections.

The citizen council says it has drawn up a long list of priority repairs it wants done, but says CMHC officials have refused to meet with tenants to discuss them.

Mr. Weymarn said repeated meetings with large numbers of complaining tenants are fruitless, and the corporation is preparing a master plan "to bring LaSalle Heights up to the CMHC's standards."

"We've got to obtain the necessary budgets," he said. "You can't expect us to spend a couple of million dollars on repairs right overnight."

During its three-month administration period, CMHC increased the number of janitors to seven from four, Mr. Weymarn said. It also retained the services of three other maintenance men and increased the administrative staff working out of the rental office on the site.

"We also provided snow-removal services, which I don't believe the old owners did in all the 18 years they owned the property."

Once the CMHC obtained ownership, it hired a firm of consulting engineers to study wiring and piping, and a two-man team of inspectors visited each of the 750 apartments, to check for defects.

Mr. Weymarn said there has been a change in CMHC's policy since it became the landlord. "As administrators all we could do was patch things up. Now we are installing new material wherever it's needed."

The CMHC says it has a list of repairs the tenants consider priorities, but its immediate concern is the "tenants' security."

Fire extinguishers, front and rear, have been installed on every second floor, in accordance with national housing code guidelines.

Exposed electrical switches have been covered, Mr. Weymarn said, roof and basement traps have been closed, basements cleaned of rubbish and holes in the hallway walls plastered.

Mrs. Labine said most of the repairs were carried out under orders from LaSalle fire department inspectors.

"All along the CMHC has only done what was absolutely essential," she said.

The tenants said they want the same services as those provided to residents in the neighboring Stirling Apartments owned by the CMHC — "a more modern and well-kept project."

The citizen council has appealed to the City of LaSalle and the Quebec Electricity and Gas Board to press the CMHC to take immediate action on repairs.

More than 200 of the tenants have appealed to the rental board protesting rent increases as high as \$15 levied on them by the CMHC May 1. Rental board hearings in the cases has not yet been held.

"We're not paying any more rent until they start making repairs," one angry mother said yesterday.

The citizen council says rotten windows let snow and rain into apartments, poor insulation causes condensation on inside walls to freeze, faulty heating systems are dangerous and uneconomical to operate, and plumbing facilities are unhealthy.

Pressions sur la SCHL

LaSalle Heights, 750 taudis d'à peine 20 ans

par Gilles Provost

La Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), qui est maintenant propriétaire des 750 logis du complexe d'habitations LaSalle Heights (juste à côté du pont Honoré-Mercier) a été violemment prise à parti hier par le Conseil d'action des locataires de ces logements qui l'accuse de ne pas faire les réparations urgentes et de laisser tomber en ruine ces immeubles vieux d'à peine 20 ans.

Entourés d'une ribambelle d'enfants qui dévisageaient les journalistes, ces locataires à revenus modestes ont révélé que le service des incendies a dû intervenir récemment pour obliger la SCHL à nettoyer les sous-sols en terre battue, à réparer les trous dans les planchers et dans les murs et à installer des extincteurs portatifs.

Les citoyens, pour leur part, exigent des extincteurs à chaque étage, un dispositif d'alarme et de détection de fumée, des lumières d'urgence dans les corridors, etc.

Un sondage auprès de 507 des 750 loca-

taires a révélé que 87% d'entre eux réclamaient la réparation de leurs fenêtres et que près de 60% exigeaient que les corridors et les escaliers soient repeints.

Effectivement, après avoir visité deux de ces immeubles choisis au hasard, l'auteur de ces lignes peut affirmer que les planchers des entrées sont en simple contreplaqué brut qui n'a jamais connu la peinture. Ça et là, on distingue des morceaux plus neufs, là où il y avait des trous. Les murs sont d'une saleté indescriptible. Les locataires, eux, disent qu'ils ont honte de recevoir des visiteurs...

De plus, près de la moitié des répondants au sondage se plaignent de portes qui ferment mal, si bien que n'importe qui peut pénétrer dans les logements. A peu près autant se plaignent du système électrique.

Les représentants de ces locataires doivent rencontrer la gérante de la Ville de LaSalle mardi prochain et la Régie de l'électricité du Québec, mercredi. Finalement, jeudi, ils ont l'intention de se rendre à la SCHL pour obtenir enfin des explications des véritables propriétaires.

Ces locataires se plaignent particulière-

ment de la mauvaise isolation des murs, du mauvais état des doubles fenêtres et des problèmes de chauffage. Dans la majorité des logements, il se produit de la condensation sur les murs pendant l'hiver et il arrive que les murs extérieurs se couvrent d'une couche de givre! De plus, les cages d'escalier et les entrées ne sont dotées d'aucun système de chauffage, ce qui contribue encore à rendre les logements difficiles à chauffer.

Chacun de ces logements est équipé d'une fournaise électrique qui distribue de l'air chaud dans chaque pièce du logement. Autrefois, ces fournaises étaient alimentées au gaz mais on les a "converties" à l'électricité il y a dix ans, à la suite d'une violente explosion.

Les locataires affirment que les matériaux isolants enlevés pour permettre la pose du nouveau filage électrique n'ont jamais été remis en place. Ils affirment aussi que les fusibles du système de chauffage deviennent tellement chauds en hiver qu'il y a danger d'incendie.

En pratique, les locataires interrogés ont émis l'opinion qu'il coûterait un montant astronomique pour remettre tout en état parce qu'il n'ont pas été entretenus depuis dix ans. "Il n'y avait que trois concierges pour les 24 immeubles", disent-ils...

La vraie responsabilité de la situation actuelle reposerait surtout sur les épaules de la compagnie Astro Realities qui n'a jamais rien fait pour maintenir les immeubles en état, disent les locataires. La SCHL, pour sa part, n'est propriétaire que depuis décembre, Astro Realities n'ayant pas été capable de faire face à l'échéance de son hypothèque...

Lasalle Height

La SCHL prise à partie par ses ...locataires

Les locataires de la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL) se plaignent de leur propriétaire à qui ils reprochent le peu d'empressement qu'il met à entretenir les logements du secteur Lasalle Heights.

Bien que des pourparlers aient eu lieu entre le SCHL et le Conseil d'action des citoyens de Lasalle, les parties en cause n'ont pu entretenir des rapports fructueux. "En théorie, affirme le Conseil, la SCHL est heureuse de voir que les locataires sont concernés et s'occupent de la situation; elle désire coopérer avec le Conseil d'action. En pratique, elle n'est ne coopère pas".

Deux fonctionnaires de la SCHL ont proposé de rencontrer deux délégués des locataires. Le Conseil désirerait constituer une délégation d'une vingtaine de personnes et tenir une rencontre en soirée.

En outre, le Conseil d'action exige que la SCHL installe des cordes à linge dès ce printemps et discute sérieusement des priorités de l'ordre des travaux à exécuter.

A la suite d'un sondage mené auprès des 507 locataires de la SCHL dans le secteur Lasalle Heights, il a été déterminé que les locataires désiraient, dans une proportion

de 87 pour cent, "que les fenêtres soient réparées et au besoin changées dans les plus brefs délais

"Lasalle Heights a immédiatement besoin de réparations importantes. Les fenêtres pourries laissent pénétrer la neige et la pluie, la mauvaise isolation produit une condensation qui gèle sur les murs intérieurs, le mauvais système de chauffage coûte cher et est dangereux, les locataires ont peur du système électrique et le système de plomberie est insalubre. Les couloirs sont si dégoûtants que les locataires ont honte de recevoir les visiteurs".

Le Conseil d'action s'interroge également sur les dispositifs de sécurité en cas d'incendie. Le 20 mai, il rencontrera un fonctionnaire de ville Lasalle afin de connaître la teneur des rapports des services municipaux d'incendie, de santé et de logement au sujet de ce secteur de la ville.

"Le Conseil d'action des citoyens de Lasalle Heights a, à maintes reprises, demandé à la SCHL de faire quelque chose à propos de la prévention des incendies et de la protection des locataires. Le Conseil d'action sait que le service des incendies à ordonner à la SCHL de nettoyer les sous-sols, d'ar-

ranger les trous et d'installer des extincteurs d'incendies (...) Pour que la SCHL fasse la moindre chose, il a fallu attendre qu'il y ait un incendie sérieux sur la rue Bergevin", peut-on lire dans le communiqué du Conseil.

Les locataires de LaSalle Heights perdent patience

(LE JOUR) - A défaut de pouvoir rencontrer chez eux, le soir, les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), ce sont les locataires du secteur LaSalle Heights qui se sont déplacés.

En effet, lundi matin, une délégation de locataires se présentait à l'immeuble de la SCHL afin d'y obtenir les réponses qu'ils recherchent depuis plusieurs semaines.

En mars dernier, la SCHL récupérait de l'entreprise privée les logements du secteur LaSalle Heights. Négligés, mal entretenus, les logements étaient nettement en dessous des normes maintenues par la SCHL dans ses autres propriétés. Les locataires ont voulu le démontrer en présentant un petit film.

La SCHL s'est engagée à rendre convenables les logements détériorés mais elle réclame de ses locataires un peu de patience.

Les compressions de budget, les délais nécessaires pour évaluer le coût des travaux et préparer un échéancier indisposent les locataires. Ils désirent que les principaux travaux soient exécutés avant l'hiver prochain. Mais en premier lieu, ils réclament des cordes à linge, ce que la SCHL a consenti à leur donner hier.

Les locataires ont à se plaindre en particulier des fenêtres et de l'isolation des logements. Ils demandent, en outre, que la SCHL se préoccupe de la sécurité des lieux en installant un système d'évacuation en cas d'incendie.

"Chaque année, la SCHL dépense des sommes importantes pour publier ses programmes d'amélioration du voisinage et ses investissements dans les habitations à loyer modique. Ses dépliants regorgent de références quant à la participation des locataires et leur droit à une habitation

adéquate. Cependant quand on demande, à Montréal, quelques petites commodités, comme des cordes à linge ou un système de prévention des incendies, la SCHL nous traite comme si la condition de nos logements ne nous concerne pas" affirment le Conseil d'action des citoyens de LaSalle.

La réunion a d'ailleurs mal débuté. Les représentants de la SCHL attendaient une vingtaine de personnes. Il y en avait le double. Lorsque les locataires se sont présentés avec un matériel d'enregistrement magnétoscopique, les porte-parole de la SCHL ont refusé carrément de participer à la réunion. Les locataires affirmaient de leur côté que la SCHL avait enregistré les propos tenus au cours des précédentes réunions. Les délégués devront donc faire un compte rendu de leur rencontre au lieu de présenter l'enregistrement.



photo Claire Beaugrand-Champagne
Pendant que leurs parents discutaient dans une salle de l'état déplorable de leur logement, les enfants attendaient dans les escaliers de l'immeuble de la SCHL. Les locataires auraient souhaité rencontrer les fonctionnaires en soirée et chez eux. La SCHL s'y refusant, ils ont dû s'y rendre... avec leurs enfants.

Locataires en furie

Des locataires du projet d'habitation de LaSalle Heights ont manifesté devant les bureaux de la Société centrale d'hypothèques et de logement, hier matin, pour protester contre le refus de la SCHL d'acquiescer à leurs revendications.

A l'issue d'une rencontre avec les responsables de la SCHL, M. Vaughan Dowie, porte-parole du Conseil d'action des citoyens de LaSalle, qui avait organisé la manifestation, nous a révélé que les responsables ont promis d'effectuer quelques réparations majeures à ces édifices, comme le remplacement des fenêtres doubles délabrées, avant la venue de l'hiver.

De plus, les responsables verront à faire installer des cordes à linge dans les plus brefs délais.

Toutefois, de souligner M. Dowie, les responsables ont refusé de placer un système d'alarme contre le feu à l'intérieur des édifices en prétextant que les règlements de la Cité de LaSalle ne les obligeaient point à le faire.

À Ville LaSalle

Quelque 140 locataires font opposition à un projet de copropriété

par Bernard Descôteaux

Un propriétaire a certes le droit de transformer en condominiums ses propriétés, mais les locataires ne sont pas obligés pour autant d'acquiescer sans opposition surtout lorsqu'il s'agit d'immeubles construits il y a déjà 15 ans et qu'il y a une forte pénurie de logements à louer.

Quelque 140 locataires de Ville LaSalle qui habitent les "Appartements des Rapides" ont entrepris une lutte en ce sens devant la Régie des loyers, hier soir, tout en manifestant l'intention en cas d'échec à cette instance d'appeler à l'aide les autorités municipales.

Hier, le propriétaire des Appartements des Rapides, M. Louis Simard, demandait à la Régie des loyers la permission d'enregistrer une déclaration de co-propiété pour cinq des six immeubles qui forment l'ensemble des Appartements des Rapides. Une telle requête représente une simple formalité lorsque le propriétaire a rempli les conditions requises, soit l'arpentage des édifices pour déterminer les parties individuelles et communes.

Les locataires eux n'ont eu vent du projet de leur propriétaire qu'il y a environ un mois, et ils n'ont reçu l'avis d'audition de la régie il y a une semaine à peine. Aussi ils ont demandé au commissaire de la régie de remettre l'audition de la requête à plus tard, faisant valoir qu'ils n'avaient pu préparer en si peu de temps leur défense. Ils ont également expliqué que le propriétaire ne leur avait donné aucune information écrite sur ses intentions, celui-ci leur a tout au plus promis de leur accorder le premier choix.

Le groupe de locataires craint particulièrement de ne pouvoir se payer le luxe d'acheter les appartements qu'ils occupent. En comptant les frais de condominiums, les taxes municipales et le remboursement d'un emprunt, il en coûterait \$270 par mois pendant 20 ans pour un logement de trois pièces et demi, vendu \$12,000. Une partie du problème vient du fait qu'ils ne savent pas du tout quels seront les prix de vente des appartements.

Un autre problème signalé par des locataires a trait à la pénurie de logements à Ville LaSalle qu'on dit être de un demi de un pour cent, ce qui est deux fois moins qu'à Montréal.

Si le propriétaire réussit à mettre son projet à exécution, les locataires doivent quitter leurs logements à l'expiration de leur bail, s'ils ont été vendus. Dans le cas contraire, les baux peuvent être prolongés pour une autre année.

En cas d'échec devant la Régie des loyers, les locataires ont manifesté l'intention de demander à leur conseil municipal d'adopter un règlement interdisant la transformation en condominiums d'immeubles sur le territoire de LaSalle. Le maire Gerald Raymond a déjà manifesté son opposition au projet du propriétaire des Appartements des Rapides en disant qu'on devrait limiter les condominiums aux édifices neufs.

CMHC to probe LaSalle rent hike

By ROBERT SHEPPARD

Central Mortgage and Housing Corp. (CMHC) is investigating complaints that tenants in a low-rental LaSalle apartment complex are being asked to pay unreasonable rent increases despite the deteriorating condition of the building.

The Pacific Garden Tenant Association of Jean Brillon Street in LaSalle has asked the CMHC to take over administration of the project because the current owner, Les Immeubles JGL Inc, has let conditions deteriorate to an extent that public health is jeopardized, and has given notice of rent increases amounting to 20 to 25 per cent.

CMHC has been reviewing the situation with the owners for the past three weeks and expects to achieve a "fairly happy solution" in the near future.

CMHC mortgage director Neil Stewart said that the federal corporation cannot take over administration of a project but can only "call in" the mortgage if an owner defaults on his payments or does not abide by the terms of the mortgage agreement concerning building standards or rent structures.

When this happens an owner can often pay off his mortgage, find other sources of financing and carry on as he wishes, so that the tenants' best interests are not always served.

Tenants are complaining that rents are being increased dramatically and that they are having to pay extra for appliances and outdoor parking which was previously included in the rent.

In attempting to cut costs, tenants say, the owners have allowed the facilities to deteriorate.

"Laundry facilities and elevator services are often broken, there is no lighting in the courtyard at night and street gangs are starting to hang out here," said Elaine Thurston, spokesman for the 120-member tenant's association.

"There is a broken fence around the swimming pool where there's water from last year, and the sun roof by the pool just fell down last week," she said.

Tenants claim that the heat was lowered at night last winter and that the poor garbage disposal and open garage doors have turned the basement into a breeding ground for rats and field mice from the neighboring fields.

Health and fire regulations are the responsibility of the owner, who must abide by municipal bylaws, said CMHC.

Fire inspectors from LaSalle examined the premises three weeks ago and reported fire doors did not close properly, the bars on the doors were defective, exit lights were not in place and fire extinguishers were empty.

The four-building, 196-apartment complex is a "limited dividend" low-rent project built in 1969 for slightly more than \$2 million.

The maximum rent for a 4½-room apartment is \$180, though it would be less if the occupant's income was under a designated amount.

A limited dividend project is one in which the builder receives a preferred rate of interest on his mortgage.

In return, he signs an operating agreement for a 15-year period which allows the CMHC the right to examine company records, establish rent guidelines and limit the return on the builder's investment.

The only sanction the CMHC can impose is to raise the original interest rate "if the low-rental character is not being maintained," said Mr. Stewart.

At the moment there is no indication that this sanction will be applied to Les Immeubles JGL.

CCHC officials have been meeting with the apartment owners in an attempt to work out a rent structure in keeping with rising operating costs.

Un locateur transforme des logements à prix modéré en espaces commerciaux

par Jean-Paul SOULIE

Les locataires des habitations à loyer modéré de la rue Jean-Brillon, à Ville LaSalle, ont beaucoup de problèmes: ils sont aux prises avec, d'un côté la traditionnelle inertie des services gouvernementaux, en l'occurrence la Société centrale d'hypothèques et de logement, et de l'autre, un locateur qu'ils relient au syndicalisme d'affaires, la compagnie JGL Inc.

Leur locateur, pour des raisons de rentabilité bien évidentes, a décidé de transformer une partie des immeubles d'habitation situés entre les numéros 8550 et 8650 de la rue Jean-Brillon en bureaux et locaux commerciaux. De plus, il leur réclame des augmentations de 20 à 25 pour cent par rapport à leurs loyers actuels. Toujours selon les locataires, réunis au sein de l'Association des locataires de Pacific Garden, membre du Conseil d'action des citoyens de LaSalle, le locateur, la compagnie JGL Inc., n'entretient pas les bâtiments. Les clôtures sont brisées, les puits d'aération,

les ascenseurs en panne et les mesures de prévention des incendies totalement insuffisantes.

D'une part, disent les locataires, les prêts hypothécaires consentis par la SCHL l'ont été exclusivement pour des logements, et, de plus, à loyer modéré. D'autre part, le zonage de la cité de Ville LaSalle ne peut permettre que certains logements situés dans ces bâtiments soient transformés en bureaux ou en locaux commerciaux. "La ville a demandé une rétractation du propriétaire JGL Inc., a déclaré Mme Elaine Thurston, un des porte-parole de l'Association des locataires Pacific Garden, mais la compagnie n'en a rien fait et continue à réclamer ses hausses de loyer."

La compagnie JGL Inc. a été formée par MM. Jodoin, Godin et Lalonde. Les locataires se plaignent de ne jamais pouvoir discuter de leurs problèmes qu'avec un administrateur du nom de Jean-Guy Lalonde, mais ils disent avoir découvert que le véritable propriétaire de leurs immeubles

est un certain M. Jean-Noel Godin, qui est, à d'autres moments ou simultanément, président de la Fédération du vêtement, un syndicat affilié à la CSD.

Il n'a pas été possible de rejoindre directement M. Jean-Noel Godin à la compagnie JGL Inc. mais une secrétaire a affirmé qu'il était possible de le rejoindre au bureau de la Fédération du vêtement, où il était malheureusement absent.

Les locataires de Pacific Garden ont également découvert que des fonds provenant de ce syndicat avaient servi, en même temps que les prêts hypothécaires de la SCHL destinés aux logements à loyer modéré, à la construction des immeubles desquels ils sont locataires.

"JGL Inc. nous réclame maintenant de payer pour les poêles, les frigidaire et le stationnement extérieur, a dit Mme Elaine Thurston, ce qui est inclus dans nos baux, et le locateur a pris cette décision sans demander la permission à la SCHL."

LaSalle group fights for rollback in rents

About 120 low-income tenants from a CMHC-funded housing project in LaSalle last night asked the Rental Board for a reduction in a 19.4 per cent average rent increase levied July 1.

The tenants also asked the board to order the landlord to maintain certain services from the previous lease which he had threatened to discontinue or charge extra for.

Marion Grasby, the tenants' lawyer asked the board to take into account threats and pressure tactics by the landlord which were "very clearly aimed to make an impression on people who didn't sign their new leases" in making its decision.

Tenants claimed personal safety was in danger because of broken garage doors and fire exits, poor outside lighting and only occasional snow removal from the walkways in the winter.

They said heating and hot water were inadequate during the winter months and that rats and insects from nearby fields frequented the buildings through cracks in the exterior and broken doors.

Denise Stenlend, supervisor for Les Immeubles JGL who own the four apartment buildings, said that many of the tenants' complaints were not the landlord's fault, but were due to heavy construction going on nearby.

She said that construction was the cause of windows falling from their frames, the amount of broken glass around, the potholes in the parking lot and the rats and field mice which entered the basements from nearby fields.

The lawyer for Les Immeubles JGL argued that it was impossible to furnish the services the tenants wanted with the rent they are presently paying.

The company listed operating costs for 1975 being almost \$30,000 higher than the revenue generated by rent. Including depreciation and interest on loans, the company reported a net loss of over \$72,000 for 1975.

The board reserved its decision.

In another case, the rental board decided to postpone a decision on an appeal launched by a group of St. Denis Street tenants who were recently granted a two-month lease extension till the end of this month.

The 11 families living in buildings from 5283 to 5315 St. Denis St. are asking the board to extend current leases for another year in order to give them more time to find suitable substitute housing.

Tenants and owner Jean Paul Clermont who plans to demolish the buildings to extend his car dealership, presented arguments in support of their case.

Board administrators Jacques Lamontagne and Denis Durocher said they will have to review all evidence and transcripts before passing judgment.

Selon une enquête du Conseil des citoyens

Piètres conditions des logements à Ville LaSalle

par Jacques GAGNON

Le Conseil d'action des citoyens de LaSalle a relevé pas moins de 7,428 infractions aux normes minimales d'habitation dans les 977 logements qu'il a visités dans le cadre d'une vaste enquête sur les conditions de logement des locataires de cette ville de la banlieue ouest.

Une analyse détaillée de 3,500 de ces infractions permet de consta-

ter que les principaux sujets de plaintes sont la plomberie, les portes et les fenêtres.

Mmes Claire Vines et Gail Moore, deux des responsables du Conseil, qui regroupe quelque 500 membres, ont révélé, hier, au cours d'une conférence de presse, que l'enquête était basée sur les normes minimales de l'habitation telles qu'établies dans le Code du

logement de Montréal (règlement municipal 3122).

Pour corriger cette situation, cette association de locataires bénévoles présentera une requête pour réclamer un code du logement lors d'une assemblée du conseil municipal, le 14 décembre prochain.

Les locataires en sont arrivés à cette conclu-

sion après avoir constaté qu'à LaSalle, il y a présentement quatre services séparés qui s'intéressent à l'habitation: incendie, plomberie, santé et construction. Ces services travaillent indépendamment les uns des autres et appliquent plusieurs normes non coordonnées (fédérales, provinciales et municipales).

Le Conseil d'action des citoyens de LaSalle

ajoute que les autorités sont incapables d'appliquer des normes adéquates à cause d'une pénurie de personnel et de règlements imprécis.

Il résulte de ces lacunes et des faiblesses des règlements municipaux, selon le Conseil d'action, que la Ville est incapable de faire respecter des normes minimales du logement.

L'enquête du Conseil

d'action a permis de constater que des logements construits il y a 10 à 15 ans ont besoin de rénovation (plomberie, toits, planchers, plafonds).

Autre constatation, la plupart des immeubles inspectés appartiennent à des propriétaires absents qui n'ont aucun intérêt dans les affaires du quartier et les petits propriétaires avoisi-

nants ces immeubles vont éventuellement subir des pertes à cause de la dévaluation de leur propriété, si on laisse ces immeubles se délabrer.

Le Conseil d'action estime que s'il y avait un Code du logement à LaSalle et un service du logement, la situation n'aurait jamais atteint ce degré de détérioration.

Les locataires sont toutefois encouragés par la décision prise récemment à Verdun d'inclure un code du logement dans ses règlements municipaux à la suite d'une campagne entreprise par les locataires.

Le Conseil d'action croit que la Ville, avec son surplus budgétaire de \$580,613, en 1975, peut facilement se payer une telle dépense.

Citizens' group to confront council

LaSalle housing code urged

The LaSalle Citizens Action Council, armed with a survey of 977 apartments which revealed a total of "7,428 violations of minimum housing standards," will confront LaSalle's municipal council Dec. 14 to demand a housing code for the city.

LaSalle has no housing code now, according to action council spokesmen who held a press conference yesterday.

The survey, conducted in two phases — last March and again last month — was based on Montreal's housing code.

The greatest number of complaints lodged by people interviewed in the

survey involved faulty plumbing, doors and windows, said Gail Moore, president of the LaSalle Heights section of the action council.

In a detailed breakdown of the violations, the action council survey showed 809 people complained of faulty plumbing; 783 windows and doors; 371 outside areas; 360 walls and ceilings; 243 rodents and vermin. Other complaints centred around floors, balconies and handrails, roofs, furnaces and electrical systems.

The council said that because of "gaps and weaknesses" in current bylaws, the city is unable to enforce a

minimum standard of housing for tenants.

"Most of the projects surveyed are owned by large, absentee landlords with little stake in the community.

"Small resident landlords and homeowners living near apartment blocks will face eventual loss in property value if these buildings are allowed to decay into poor housing."

The LaSalle group wants city council to make housing standards a priority and recommends that part of the city's budget be spent on a housing code and a strong department to enforce it.

The action council suggested several

standards which should be included in the proposed code:

- Dwellings should be maintained at 19 degrees C.
- Landlords must prevent infestation by rodents and vermin.
- Water pipes must be kept in good repair to prevent rust in hot and cold water.
- There must be adequate garbage disposal facilities.

Maintenance appears to be a major problem "and should be given serious consideration" as well, the council stated yesterday.

LaSalle: un quartier qui a des problèmes!

Les résultats du premier sondage important sur les conditions de logement des locataires à ville LaSalle ont été rendus publics à une conférence de presse tenue hier par le Conseil d'Action des Citoyens de LaSalle.

Les résultats indiquent qu'il y aurait 7.428 violations des normes minimales d'habitation sur 977 logements qui ont fait partie de l'enquête. Dans une analyse détaillée de 3.500 violations les sujets de plaintes les plus importants sont la plomberie, les portes et les fenêtres.

L'enquête était basée sur les normes minimales de l'habitation telles qu'établies dans le code du logement de Montréal (règlement municipal 3122).

Le Conseil d'Action, une association de locataires bénévoles assistera à la réunion du conseil municipal de LaSalle le 14 décembre pour présenter une requête pour un code du logement, à partir des résultats de leur enquête.

Lacunes

Le groupe fonde sa requête sur les raisons suivantes:

— Des immeubles à logements construits il y a 10 à 15 ans ont besoin de rénovations à cause de leur âge et de l'usage intensif dont ils sont l'objet (plomberie, toits, planchers, plafonds).

— l'augmentation du nombre de propriétaires qui réduisent les services et l'entretien des édifices.

— La ville de LaSalle a présentement quatre divisions séparées qui s'intéressent à l'habitation (incendie, plomberie, santé, et construction). Toutefois, ces services travaillent indépendamment les uns des autres sous l'égide de plusieurs normes non coordonnées (fédérales, provinciales et municipales).

— la ville de LaSalle est incapable d'appliquer des normes adéquates à cause d'une pénurie de personnel, des règlements vagues, et un manque d'action juridique aggressive.

— les locataires sont impuissants quand ils défient les propriétaires qui refusent de faire des réparations et coupent les services car la loi de la Régie des Loyers s'occupe principalement du contrôle des loyers et non de la mise en vigueur des normes de l'habitation.

Règlements

Le Conseil d'action des citoyens de LaSalle déclare que, parce qu'il y a des lacunes et des faiblesses dans les règlements municipaux présentement en vigueur, la ville est incapable de faire respecter des normes minimales de logement des locataires. Les résultats du sondage démontrent bien cet état de chose. La plupart des immeubles inspectés appartiennent à des propriétaires absents qui n'ont aucun intérêt dans les affaires du quartier. Les petits propriétaires avoisinants ces immeubles vont éventuellement subir

des pertes à cause de la dévaluation de leur propriété si on laisse ces immeubles se délabrer.

Les locataires sont encouragés par la décision toute récente de la ville de Verdun, une ville voisine, d'inclure un code de logement dans ses règlements municipaux à la suite d'une campagne faite par les locataires. Le groupe de LaSalle désire des normes d'habitation comme priorité du conseil municipal, et propose que le surplus budgétaire couvre les dépenses pour un code de logement et un service fort qui fait observer la loi.

LaSalle now open to code revamp

LaSalle city council has agreed to consider amending its building code in the face of a citizen group's demands to incorporate housing standards in the code to protect tenants.

The LaSalle Citizens Action Council, claiming more than 500 tenants as members, asked for the standards at a council meeting last night.

Among other things, the group wants bylaws to force landlords to keep dwellings heated to 19 degrees C., to prevent infestation by rodents and vermin, to prevent rust in water pipes and to provide adequate garbage disposal.

These standards are similar to those in Montreal's housing code, but LaSalle has no such protection for tenants, the group said.

Because of "gaps and weaknesses" in current bylaws, LaSalle cannot enforce a minimum standard of housing for tenants, it said.

The group documented cases of cracked walls, holes in balconies and missing stairway railings to show how landlords are allowed to be negligent.

Along with a housing code, the city should set up a housing department to see that landlords respect the rules, it said.

Council agreed to set up a committee of councillors and city officials, which would consult with the citizen group and report by next Feb. 28 on whether amendments to the existing building code are needed.

... city briefs

LaSalle studies housing

LaSalle city council has agreed to study revisions to its existing building code after a citizens' group survey of rental housing conditions in the municipality uncovered more than 7,400 violations of minimum housing standards based on city of Montreal norms. LaSalle city manager Yves Roy said council will set up a committee composed of councillors and municipal department heads, which will consult the LaSalle Citizens Action Council before submitting a draft report by Feb. 28 on amending the building code.

AUX CITOYENS À DÉCIDER

Hôtel de ville de \$6.2 millions à LaSalle ?

■ Il ne reste plus qu'une étape à franchir, celle du référendum, dans le projet de construction d'un complexe municipal de \$6.2 millions à LaSalle, comprenant la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une bibliothèque. Cette consultation des électeurs aura lieu les 11 et 12 mars prochains. L'administration du maire Gérald Raymond est confiante de la réponse des contribuables qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas fait obstacle au projet.

FLORIAN BERNARD

Le complexe sera situé à l'angle du boulevard LaVérendrye et de la rue Dollard. Déjà les contribuables de LaSalle ont autorisé l'achat du terrain et l'engagement d'une firme d'architectes pour l'exécution des plans et des devis.

Le 2 février dernier le conseil municipal prenait la connaissance des offres, consécutives d'un appel de soumissions publiques. C'est la firme J.A. Côté Ltée qui a obtenu le contrat pour la construction de l'hôtel de ville tandis que le contrat de la bibliothèque était accordé à la compagnie Arni Construction Inc. Le coût global des travaux sera de \$6.8 millions.

Le maire Raymond a déclaré que la ville avait reçu l'assurance d'une subvention de \$1.5 million du ministère des Affaires culturelles en ce qui touche la construction de la bibliothèque. Actuellement la bibliothèque est située au deuxième étage d'un centre commercial.

Quant à l'ancien hôtel de ville du 13 rue Strathyre, il sera rénové et transformé en centre récréatif et culturel.

Les travaux débiteront dès que les contribuables de LaSalle auront approuvé le règlement d'emprunt préparé par le conseil municipal.

Le ministre Tardif annonce l'accès de LaSalle à Loginove

(AA)-Le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, monsieur Guy Tardif, annonce que 18 municipalités additionnelles pourront bénéficier de l'application, sur une partie de leur territoire, du programme d'aide à la restauration résidentielle LOGINOVE. Le programme est administré par la Société d'habitation du Québec.

Parmi les nouvelles municipalités admissibles à Loginove, on retrouve notamment la Ville de LaSalle.

A cette intégration au programme, qui porte à 87 le nombre de municipalités participantes, s'ajoute l'élargissement des

zones désignées dans trois (3) municipalités où le programme LOGINOVE est déjà en vigueur: Lévis, Mont-Laurier et La Baie.

Rappelant que le programme LOGINOVE, bien que conçu pour s'appliquer à tout le territoire québécois, doit tenir compte des limites qu'impose la Société canadienne d'hypothèques et de logement à son programme Parel urbain, le ministre Tardif fait remarquer que le résultat obtenu est le fruit d'intenses et longues négociations: "Nous avons obtenu que la Société canadienne d'hypothèques et de logement lève enfin certaines restrictions rela-

tives à l'application de Parel urbain. L'entente intervenue permet d'implanter LOGINOVE dans plus de municipalités où des besoins urgents sont évidents et d'étendre le territoire de zones où déjà le programme est mis en oeuvre. Dans le but de réaliser l'objectif de LOGINOVE, soit couvrir tout le Québec, j'ai demandé à la Société d'habitation du Québec de poursuivre des négociations sur une base permanente avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. J'espère également faire connaître très prochainement de nouvelles ententes qui permettront la désignation d'autres zones

d'application de Loginove à l'intérieur de municipalités déjà admises au programme".

Le ministre Guy Tardif a précisé que les municipalités qui bénéficieront prochainement de l'implantation de Loginove recevront leur enveloppe budgétaire au cours de la semaine prochaine.

Il a conclu en annonçant que la Société d'habitation du Québec met maintenant à la disposition des bénéficiaires du programme Loginove, un Guide du propriétaire. "Ce guide, estime le ministre Tardif, rendra d'immenses services à ses utilisateurs".

L'implantation de LOGINOVE dans les municipalités nouvellement admissibles au programme sera effectuée dès qu'auront été complétés la dési-

gnation des zones prioritaires d'intervention et la formation du personnel des institutions financières et des municipalités participantes.

Le contracteur disparaît et...

Des propriétaires inquiets avec leurs maisons inachevées

Page A-9



**Homes
unfinished,
owners seek
contractor**

Page A-9

26 familles dans l'insécurité...

Des maisons inachevées, un entrepreneur recherché

par Alain Allard

Vingt-six familles de LaSalle vivent une période de grande insécurité et recherchent l'entrepreneur qui leur a vendu des maisons au prix de 59,900\$ l'an dernier. Ces maisons sont demeurées inachevées depuis cette époque et les propriétaires ont déjà payé les travaux qu'il reste à compléter.

Une multitude de créanciers attendent également d'être payé et ont délaissé complètement les autres chantiers de construction de la firme Interlock Construction dont le président, M. Jean-Guy Morin, est devenu introuvable.

La liste des créanciers comprend des sous-traitants en plomberie, en électricité, en maçonnerie, des marchands de bois, de béton, les terrassiers, etc.

Incapables de retracer M. Morin, ces sous-traitants menacent maintenant les malheureux propriétaires afin de se faire rembourser les matériaux impayés par l'entrepreneur, ce que les propriétaires estiment avoir payé devant notaire à Interlock Construction.

Corvée Habitation

Il y a un an, des messages publicitaires apparaissaient dans plusieurs

journaux alors que la firme Interlock Construction annonçait la mise en chantier de 30 unités de logement unifamilial semi-détaché non loin des Rapides de Lachine sur le site de l'ancien terrain de golf de LaSalle. Au prix de 59,900\$, dans le cadre du projet provincial Corvée Habitation, l'aubaine paraissait unique.

Un an plus tard, les maisons ne sont toujours pas terminées, même si plusieurs familles en ont pris officiellement possession.

Après maintes promesses de parachèvement, plusieurs de ces maisons sont présentement inhabitables, même si elles sont toutes payées. Chez l'un, les gouttières pour l'écoulement des eaux ont été dressées à l'intérieur de la maison de telle sorte que la pluie s'infiltrait sur le parquet. La structure de certains perrons de ciment est inclinée au point de pouvoir être dangereuse un jour; les portes ferment pas ou ferment mal et certains systèmes électriques sont déficients. Le terrassement n'est pas fait non plus que le pavage et le sablage des planchers.

Ces maisons portaient toutes une garantie de cinq

ans et Interlock est accréditée auprès du programme de certificat des maisons neuves de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ).

En plus du programme Corvée Habitation, les nouveaux propriétaires bénéficiaient aussi d'une subvention fédérale de 3,000\$.

Les propriétaires ne

comprennent pas que la compagnie Interlock, qui avait pourtant de très bonnes notes dans les bureaux de crédit qu'ils ont consultés, puisse du jour au lendemain ne pas respecter ses engagements. En juin, les travaux avancèrent lentement et devaient reprendre après les vacances de la construction. Rien n'a été fait depuis.

Seulement trois des 26 propriétaires affectés par cette situation normale ont protesté à date auprès de l'APCHQ. L'organisme qui régit les accréditations des entrepreneurs en construction et qui assure les consommateurs avec le programme de certification des maisons neuves.

Rien n'indique que Interlock soit en faillite mais l'été avance rapidement et

les propriétaires ne veulent pas affronter l'hiver avec des maisons inachevées. L'APCHQ fait toutefois enquête afin d'aider les malheureux propriétaires.

Sur la rue Ogilvie, face au projet d'Interlock, un entrepreneur local, Anecchini Construction, érige aussi des habitations et craint que cette situation n'affecte ses ventes.



Autrefois usine de produits cosmétiques...

Clodem achète la J.B. Williams pour construire des résidences

par **Andrée Ducharme**

Le sort de l'usine J.B. Williams, située sur le boulevard LaSalle à l'angle de la rue Orchard, est enfin décidé: On en fera de l'habitation.

Immeubles Clodem a fait l'acquisition du terrain à la mi-septembre et projette de démolir le bâtiment pour construire 36 maisons semi-détachées sur ce terrain de quelques 14,000 m.ca. (140,000 pi.ca.).

"M. le maire a personnellement insisté pour que ça soit un modèle de cottage, rapporte Christophe Folla de Clodem. Ils (les autorités municipales) nous ont accordé l'autorisation de commencer immédiatement si on va dans le sens du développement du bord de l'eau".

La partie du terrain comprise entre le boulevard LaSalle et le bord de l'eau sera cédée à la municipalité pour élargir les espaces verts le long du



Le bâtiment de la J.B. Williams, boulevard LaSalle, sera détruit d'ici peu pour faire place à des maisons unifamiliales. (Photo Bob Pichette 366-7417)

fleuve.

Les travaux, qui devraient commencer dès que les permis de construction seront émis, soit d'ici deux semaines, seront terminés au printemps 1984. D'ici peu, les maisons unifamiliales seront mises en vente au coût d'environ 75,000\$ l'unité.

"Ca fait quelques années qu'on essaie de s'approprier la bâtisse et ses environs, affirme M. Folla. On l'a payée environ 600,000\$. ... C'est cher pour démolir, mais on ne pouvait pas la garder".

D'après M. Folla, les maisons qui seront érigées sur le terrain de la J.B. Williams compléteront le développement déjà amorcé par Clodem avec les "condos" du boulevard LaSalle - en construction - et dans d'autres secteurs de la ville: Architecture plutôt moderne, beaucoup de fenêtres, des décrochés dans la façade et un recouvrement de briques. Les architectes sont Thomas, Robert, Reiner.

"On essaie de faire un effort du côté urbanisme, affirme M. Folla. On est là pour faire de l'argent, mais on essaie de faire quelque chose de bien".

Installés à LaSalle depuis trois ans, les frères Manuel et Christophe Folla sont responsables de plusieurs projets d'habitation dans la municipalité. "En ce moment, on a six-sept projets en marche", déclare Christophe Folla.

Investissement de 4 millions\$

Québec construira 100 HLM à LaSalle

par **Andrée Ducharme**

Le gouvernement du Québec construira 100 habitations à loyer modique (HLM) dans le comité de Marguerite Bourgeoys, a annoncé le candidat du Parti Québécois à l'élec-

tion partielle de lundi prochain, Maurice Maisonneuve.

C'est le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, Guy Tardif, qui a confirmé que le projet était inclus dans la programmation de son ministère pour l'année 1984-85, a précisé

M. Maisonneuve la semaine dernière.

Bien que le projet ne soit pas encore connu dans les détails, M. Maisonneuve estime que 50 des logements pourraient être réservés pour les familles à faibles revenus alors que les autres logements seraient alloués pour les per-

sonnes âgées.

"Au moins, j'ai la certitude que le gouvernement va investir 4 millions \$ pour le logement à Ville LaSalle", a-t-il dit. (L'investissement par logement est de l'ordre de 40 000 \$).

Ce sont les pressions de M. Maisonneuve sur le ministre Tardif, qui est

aussi parrain du comité depuis l'hiver, qui auraient incité celui-ci à allouer à Marguerite Bourgeoys une partie des 1 000 logements que son ministère doit prévoir cette année.

"C'est ça que ça fait un député", a souligné M. Maisonneuve. "J'ai essayé de voir si c'était possible

de faire quelque chose dans le comité. C'est ça qui arrive quand tu fais ton ouvrage (de député, même parallèle)".

Le site n'a toutefois pas encore été déterminé, ni les plans préparés, puis- qu'on n'en est encore qu'à l'étape de programmation. "Mais, d'une façon ou

\$4 million investment

Quebec to erect 100 low cost housing units in LaSalle

Maurice Maisonneuve, the Parti Québécois candidate in the by-election taking place next Monday in the riding of Marguerite-Bourgeoys, announced that the Quebec government will be erecting 100 low cost housing units in this riding.

Mr. Guy Tardif, the Minister of Housing and Consumer Protection, confirmed that the project is included in his department's programme for 1984-85, Mr. Maisonneuve explained last week.

Although all details of the project have not been revealed to date, Mr. Maisonneuve believes that 50 of these units could be reserved for low income families and the remainder allocated to senior citizens.

"At least, I am certain that the government will invest \$4 millions for housing in LaSalle," he declared. (The investment per unit amounts to \$40,000.)

Pressure exerted by Mr. Maisonneuve on Minister Tardif, who has also been the riding's sponsor since last winter, has apparently convinced him that he should allocate to LaSalle some of the 1,000 housing units which his department has planned this year.

"That's what an MNA is supposed to do," Mr.



Le ministre Guy Tardif (à droite) assistait à la soirée d'investiture du candidat du Parti Québécois à l'élection partielle de Marguerite Bourgeoys, Maurice Maisonneuve. (Photo Alain Cadieux)

Maisonneuve explained. "I tried to see if there was something I could do for the riding. This is what happens when the (MNA'S) work is done correctly."

However, the site has not been decided yet, nor the plans prepared, since

the matter is still at the planning stage in the department.

"But, one way or the other, these are in the Housing Department's programme of housing to be erected in the near future," Mr. Maisonneuve insisted.

Pour la construction de HLM

La société d'habitation injecte 2 millions\$ à LaSalle

Le ministre de l'habitation et de la Protection du consommateur, Guy Tardif, annonce que la Société d'habitation du Québec vient de signer un contrat de 1 488 000\$, avec l'entrepreneur Qué-dev Inc. de St-Léonard, pour la construction d'une habitation à loyer modique qui sera érigée sur la rue Des Oblats à LaSalle, dans la circonscription électorale de Marguerite Bourgeoys.

Les bâtiments comporteront 48 logements pour familles. Ce projet sera le troisième à être bâti dans cette municipalité.

De plus, une somme de 597 000\$ a été affectée à l'achat du terrain, aux honoraires professionnels et au financement temporaire du projet.

La surveillance des travaux a été confiée aux consultants en architecture, Fiset, Miller, Vinois & Ass.; en structure, Les Consultants Dessau Inc.; en mécanique électrique, Claude Galipeau & Ass..

Les travaux ont débuté le 1er mai 1984 et devraient se terminer en février 1985.

Le gouvernement du Québec est responsable du programme de construction de loge-

ments à loyer modique LOGELM. Ce programme s'adresse aux familles, aux personnes retraitées ou handicapées, à faible revenu, qui éprouvent des difficultés à bien se loger. Les locataires versent un loyer déterminé en fonction de leur revenu, le reste étant assumé par le gouvernement du Québec et les autres paliers de gouvernement.

La Société d'habitation du Québec est propriétaire de tous les HLM réalisés depuis 1974; elle est responsable de leur réalisation qui comprend aussi le choix du terrain, la préparation des plans et devis et les appels d'offre. La Société confie la gestion des logements à loyer modique aux offices municipaux d'habitation.

Les demandes faites auprès des offices municipaux d'habitation, sont analysées dans la mesure où elles répondent à certains critères d'admissibilité.

Pour tous renseignements relatifs au programme LOGELM, veuillez communiquer avec l'office municipal d'habitation de votre localité.

Si tout va bien...

Une coopérative d'habitation à LaSalle

par Andrée Ducharme

Une coopérative d'habitation, la première du genre dans la municipalité, pourrait voir le jour à LaSalle si les démarches entreprises à date sont menées à terme.

Un groupe de LaSallois espère en effet recevoir une réponse favorable à sa demande de subvention, envoyée à la Société d'habitation du Québec (SHQ) à la mi-juillet.

"On a déjà reçu un accusé de réception et, d'ici quelques semaines, un inspecteur de la SHQ devrait venir visiter les logements, on attend des nouvelles", de dire Diane Arpin, secrétaire de la coopérative La Corde à Linge.

En collaboration avec le Groupe de ressources techniques (GRT) de Verdun, un organisme sans but lucratif qui fournit de l'aide au niveau de l'organisation et des plans d'architecture aux coopératives, La Corde à Linge travaille depuis deux ans déjà à trouver des logements qu'elle pourra transformer en coopérative.

"On veut régler notre problème de logement et la formule coopérative c'est la formule qui nous



Une fois rénovée, cette propriété de la rue Bélanger, à LaSalle, pourrait devenir le site de la première coopérative d'habitation dans la municipalité. Mais avant de commencer les travaux, la coopérative doit attendre que la ville ait acheté cette maison, et trois autres adjacentes, d'une propriétaire récalcitrante. (Photo Bob Pichette 366-7417)

Once it has been renovated, this building located on Bélanger street could become the first cooperative housing project in this municipality. However, the coop must wait until the municipality has purchased this house, and three adjacent properties, from a reluctant owner, to start renovation work.

tente", explique Mme Arpin, qui est aussi une des 11 membres que compte la coopérative.

Maisons rue Bélanger

Mais même si la SHQ accordait une subvention à la coopérative, celle-ci doit pouvoir disposer de logements et la propriétaire de ceux qu'elle convoite refuse de les vendre.

Au début mai, La

Corde à Linge a informé le conseil municipal de son intention d'acquérir deux maisons non-entretenues comprenant 10 logements (un quadruplex et un sixplex). La coopérative a fait part de ses plans de rénovation de ces propriétés, qui sont situées sur la rue Bélanger, dans le quartier Highland.

"C'est un très beau

acquérir. Le 13 août dernier, le conseil a voté une résolution à envoyer au MAM et précisant que la municipalité revendrait les maisons "à titre onéreux", c'est-à-dire en ajoutant au prix de vente les frais encourus par la ville.

Selon un rapport préparé à l'intention du conseil municipal pour évaluer la condition des propriétés, l'état des lieux varie de bon (pour les cottages) à médiocre et fortement négligé (pour le sixplex et le qua-

druplex).

Expropriation probable

A date, les représentants de la municipalité n'ont pas réussi à convaincre la propriétaire, Rolande Bélanger, de vendre ses propriétés.

Et, ainsi que l'explique Jacqueline Giguère, la greffière, LaSalle doit procéder par expropriation si elle désire toujours acheter les bâtiments.

Les délais risquent alors d'être plus longs, tant pour la coopérative que pour la ville.

Notons enfin que la

municipalité n'a, à ce jour, que manifesté son intérêt dans le dossier, sans toutefois promettre aux membres de La Corde à Linge qu'elle lui vendrait les propriétés lorsqu'elle les aurait acquises.

Les membres de la coopérative doivent quand même procéder au recrutement de nouveaux membres afin de compléter l'équipe qui pourrait habiter les 10 logements, et ce dès cette semaine, a indiqué Mme Arpin la semaine dernière.

Parc d'Habitation «Jardins LaSalle»

Nouveau programme d'amélioration

par Pierre BOULANGER

Les nombreux locataires du Parc d'Habitation «Jardins LaSalle» (environ 3000 personnes) profiteront dorénavant d'un tout nouveau programme intitulé «PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA QUALITE DE VIE».

C'est lors d'une conférence de presse tenue mardi dernier que le président de Logisque Inc., M. Claude Migneault, a procédé au lancement

officiel du nouveau programme, en présence du député fédéral de LaSalle, M. Claude Lanthier.

Par ce programme, Logisque Inc. vise deux buts:

- Améliorer les communications propriétaires/locataires par la parution d'un journal trimestriel «Accès» qui favorisera l'échange;

- Procurer une autonomie qui entraînera, dans un avenir rapproché, un auto-financement fiable et sécurisant pour tous.

Logisque Inc. se dit

heureux de pouvoir compter sur la collaboration des instances politiques et, surtout, de ses locataires, qui seront les premiers artisans du succès du programme.

«Au-delà des considérations administratives, de souligner M. Lanthier, c'est, en fait, un véritable programme de renouveau de société, un choix et une prise en mains par les citoyens des mécanismes qui régissent et affectent leur vie de tous les jours.»

Loginove: LaSalle obtient \$339,750

par Pierre BOULANGER

Ville LaSalle a officiellement obtenu un montant de \$339,750 pour le programme de restauration résidentielle Loginove, pour la période 1985-1986.

Ce montant global est établi sur la base d'une subvention moyenne de \$6,550 par logement et devrait permettre vraisemblablement la restauration de 52 logements.

Le versement de ce montant a été confirmé récemment par le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, M. Jacques

Rochefort.

C'est l'inspecteur du programme qui détermine l'admissibilité ou non d'une demande, en se basant sur une liste pré-établie de défauts à corriger. Loginove peut couvrir plusieurs travaux: mur extérieur détérioré, bois de portes ou de fenêtres pourri, charpente dangereuse, installations électriques défectueuses, fuyauterie usée, etc.

Croyez-vous être éligible à ce programme de subventions? Vous pouvez obtenir de plus amples informations en communiquant avec la responsable du projet à LaSalle, soit Mme Chan-

tal Brassard, en signalant le 367-1000, poste 228.

Pour familles à faibles revenus

32 logements seront construits

par Pierre BOULANGER

Un total de 32 nouveaux logements pour familles à faibles revenus seront construits sur la rue des Oblats, coin Jean-Milot. Ce choix de site, proposé par la Société d'Habitation du Québec, a été entériné par les édiles municipaux de LaSalle récemment.

L'emplacement désigné comprend un lot appartenant à la S.H.Q., un autre étant la propriété de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal, ainsi que la ruelle Cherry, qui est la propriété de Ville LaSalle.

La résolution du Conseil municipal confirme

que la Ville accepte d'entreprendre à nouveau toutes les démarches pour vendre à la S.H.Q. la ruelle Cherry, de la route 138 à Jean-Milot et de Jean-Milot à la rue Wanklyn.

Pour sa part, le conseiller Tony Vespa a demandé que la Ville profite de sa réponse aux autorités de la S.H.Q. pour renouveler la demande à l'effet qu'un certain nombre de ces futurs logements soient rendus accessibles aux personnes handicapées. Il désire également renouveler la demande en vue de la construction éventuelle d'autres logements du même type sur la rue Gamelin.

Entre mars 84 et mars 85

La valeur des propriétés a grimpé de 5% à LaSalle

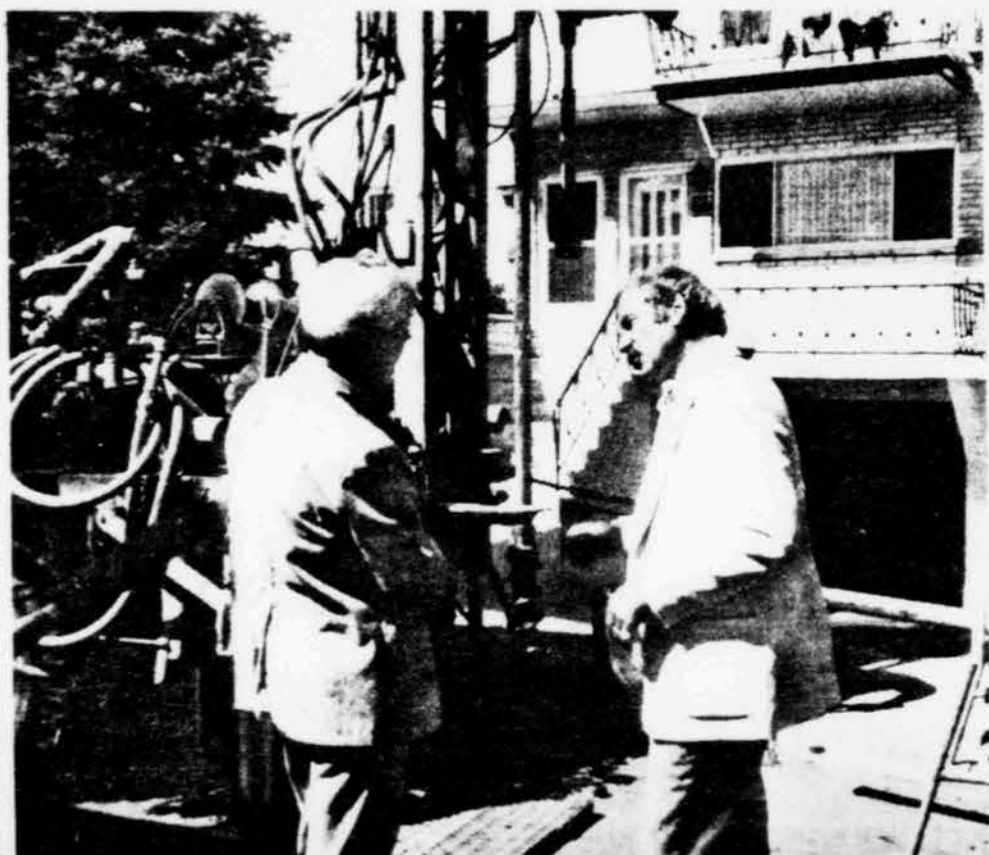
par Pierre BOULANGER

La valeur des propriétés de Montréal et de la plupart des municipalités de la banlieue, a connu une hausse variant de 4% à 12% depuis un an, selon un récent rapport du Service d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal. Dans le cas de Ville LaSalle, la valeur moyenne des propriétés a augmenté dans une proportion de 5% entre les

mois de mars 1984 et mars 1985.

La valeur moyenne est passée de \$71,600 en 1984 à \$75,400 en 1985.

Produits toxiques: Le combat va bon train



Une véritable bataille est très bien engagée contre les produits toxiques qui sont enfouis dans un secteur de LaSalle. Les travaux de forage et d'analyse vont bon train. L'objectif ultime est de trouver le plus rapidement possible des mesures de correction qui régleront définitivement ce problème. Le maire Michel Leduc suit de près ce dossier. (Photo Bob Pichette 366-7417)

Les nombreux forages tirent à leur fin

Produits toxiques: Le combat va bon train

par Pierre BOULANGER

Une véritable bataille est très bien engagée contre les produits toxiques enfouis dans un secteur de LaSalle. Les travaux vont bon train et, selon le maire Michel Leduc, tous les échéanciers ont été respectés jusqu'à maintenant. L'objectif ultime de cette lutte est de trouver le plus rapidement possible des mesures de correction qui régleront définitivement ce problème grave. Il faut d'abord connaître où sont concentrés les déchets toxiques et quelles sont les méthodes qui doivent être employées pour les retirer. Un plan global de restauration doit être complété pour être mis en marche vers le 15 septembre prochain.

Les 36 résidences qui feront l'objet d'échantillonnage de l'air ont été choisies et cette étude sera complétée le 16 août prochain.

Les forages du Ministère

Plusieurs équipes techniques du ministère de l'Environnement ont amorcé l'opération de forages dans le quartier même. Cette campagne vise à localiser exactement les limites de la zone contaminée en prélevant des échantillons de sol à chaque forage et en les faisant analyser au laboratoire.

Depuis le 22 juillet dernier, des forages ont été réalisés le long des rues Sylvestre et Bélec. D'autres sont maintenant en marche sur la rue Bouvier et dans le terrain vague au nord de cette rue. D'autres forages ont aussi été effectués sur le



Le maire Leduc s'entretient avec M. Perrier du ministère de l'Environnement (le second à gauche), et quelques citoyens du secteur de la rue Bouvier. (Photo Bob Pichette 366-7417)

stationnement de Brault & Clément.

D'autre part, mentionnons que des techniciens de la compagnie Foratek effectuent des forages dans 17 endroits différents situés tout autour du quartier, en ce qui concerne l'écoulement de l'eau souterraine. L'opération doit se poursuivre jusqu'au 30 août.

Il va sans dire que depuis que cette importante nouvelle a été connue du public, les citoyens qui résident dans le quartier ont été ennuyés par le bruit. Mais les travaux s'achèvent.

Le maire Michel Leduc a d'ailleurs souligné plusieurs fois la collaboration remarquable des citoyens du quartier touché. Ils ont fait preuve de beaucoup de patience et de compréhension. Selon le premier magistrat, la réponse des citoyens et citoyennes a été exceptionnelle. Tous

se sont donnés la main pour régler ce problème que personne ne voulait. M. Leduc s'est d'ailleurs rendu dans le secteur touché à plusieurs reprises et il entend tenir de nouvelles assemblées publiques lorsqu'il y aura du nouveau.

On parle également de la formation possible d'un comité de citoyens du quartier touché et les édiles municipaux sont favorables à cette idée.

Un centre d'information

Les membres de l'administration municipale

sont particulièrement fiers du centre d'information qui a été mis à la disposition des citoyens pour répondre à toutes les questions touchant les divers aspects de ce dossier. Il est localisé au centre de la culture l'Octogone, 1880 Dollard. On peut aussi y obtenir des informations par téléphone en signalant le 367-3330. Le Centre est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de 13h à 18h, de même que de 13h à 21h les mardis et jeudis.

Le port de masques

Pendant les travaux de forage dans le terrain vague situé au nord de la rue Bouvier, les techniciens du Ministère ont dû porter pendant une courte période de petits masques. En ouvrant le sol, on avait décelé des odeurs inhabituelles.

Selon les experts, il s'agit toutefois d'un phénomène normal. En effectuant des prélèvements souterrains dans un ancien dépotoir, il est fré-

quent de libérer des gaz. Les odeurs peuvent venir des déchets industriels ou de la décomposition des déchets domestiques accumulés à cet endroit pendant 20 ans. Heureusement, ces odeurs ont été enregistrées dans un secteur assez éloigné des maisons. C'est la seule fois où ils ont utilisé des masques.

Selon le maire Leduc, les travaux progressent rapidement et «on peut

presque dire qu'on se trouve maintenant en avance sur l'horaire de départ. C'est un dossier très bien mené, tant par le ministère de l'Environnement que par la Ville».

Lors d'une récente rencontre publique avec les citoyens touchés par ce grave problème, M. Leduc a rappelé que l'eau de LaSalle est excellente et qu'il n'y a pas lieu d'acheter un appareil domestique de traitement de l'eau.

Il faudra maintenant attendre les résultats des analyses

Produits toxiques: Tous les forages maintenant complétés

par Pierre BOULANGER

Les forages et les cueillettes d'échantillons d'air sont maintenant

complétés dans le secteur de Ville LaSalle qui est aux prises avec l'enfouissement des déchets toxiques, soit le secteur des rues Sylvestre, Bélec

et Bouvier. L'équipement lourd a enfin quitté les lieux mais une période ingrate survient dans ce dossier. Il faut maintenant attendre le résultat de ces nombreuses analyses afin de pouvoir élaborer des mesures correctives qui pourront permettre de régler ce grave problème de façon définitive. Ce plan de mesures concrètes devrait être mis en application au cours du mois de septembre par le Ministère de l'Environnement.

La compagnie Foratek a réalisé des essais de pompage de puits en vue de mesurer la vitesse d'écoulement des eaux souterraines au coin des rues Bélec et Bourdeau.

Gracieusement mis à la disposition du Ministère de l'Environnement du Québec par le bureau fédéral de la Santé et du Bien-être social, le TAGA 3000, véritable laboratoire mobile, a circulé dans le secteur touché et fournit toutes les informations requises sur les émanations gazeuses à prévoir au moment où il faudra procéder à l'excavation des déchets toxiques lors des opérations de restaura-

tion. Ces opérations sont dirigées par M. Frank Benoit, directeur de l'Hygiène du milieu.

Pelle hydraulique

Le plan d'action du départ prévoyait que des sondages à la pelle hydraulique auraient lieu entre le 22 août et le 3 septembre. Or, ces sondages ne se révèlent pas nécessaires. En effet, le nombre élevé de forages réalisés, soit 154, permet de fournir les informations suffisantes pour délimiter exactement le périmètre des sols contaminés. L'élimination de ces sondages a permis aux citoyens d'éviter divers inconvénients importants tels que: relocalisations massives pour 15 jours, mesures de sécurité, fermetures de rues, interruption temporaires de services, etc.

Chaque échantillon d'air, de sol ou d'eau souterraine qui a été prélevé dans le quadrilatère depuis le début des études, exige des heures de travail en laboratoire avant que des résultats puissent être obtenus. Depuis le 11 juillet dernier, les laboratoires ont dû procéder à l'analyse de 133 échantillons de

sol, de quelques 76 échantillons d'air et de 53 échantillons d'eau souterraine, ce qui représente normalement le travail d'une personne à plein temps pendant un an dans un laboratoire.

Rappelons que les personnes qui aimeraient obtenir plus d'informations sur les diverses opérations en cours peuvent s'adresser à un bureau spécialement aménagé au 1080 Dollard (Octogone). Les heures d'ouverture sont de 13h à 18h les lundi et mercredi, et de 13h à 21h les mardi et jeudi.

Ancien dépotoir

Rappelons que tout ce problème concerne un ancien dépotoir qui a été fermé en 1959. A partir des années 40, et jusqu'en 1959, ce dépotoir a servi à éliminer les déchets domestiques. A sa fermeture, soit en 1959, il a été recouvert d'une couche de sol de trois mètres. Par la suite, ce terrain a été consacré à la construction de résidences privées, édifices industriels et commerciaux. C'est en 1965 que les premières habitations du quartier ont été construites.

BÂTIS SUR UN TERRAIN DANGEREUX, HUIT DUPLEX SERONT DÉMOLIS

Une vingtaine de familles seront évincées de leur maison d'ici l'été prochain à LaSalle, leur résidence étant située au-dessus d'un ancien dépot municipal.

Jean-Maurice Duddin

Les LaSallois ont pu apprendre cette mauvaise nouvelle hier soir des dirigeants de la ville et du centre Paris (Programme d'analyse, de restauration et d'inspection des sols) du ministère de l'Environnement.

Cette rencontre, prévue pour la semaine prochaine, a eu lieu hier soir à l'hôtel de ville de LaSalle à la suite d'une déclaration du ministre Adrien Ouellette. Ce dernier annonçait la démolition de huit maisons alors que les propriétaires n'en avaient pas encore été avisés.

Hier soir donc, les citoyens ont pu apprendre que huit duplex du quadrilatère formé par les rues Bouvier, Bourdeau, Bélec et Shevchemko seront démolies ou soulevées.

Ces huit propriétés seront expropriées par la ville selon leur valeur marchande. Tous les frais de démé-

nagement et autres inconvénients des résidents leur seront remboursés.

L'un des responsables de Paris, Michel Surprenant, a aussi déclaré hier au Journal que ces propriétaires auront les premières options d'achat sur «leur» maison une fois les travaux terminés.

75,000 mètres cubes de terre

Après moult forages pour «caractériser» les déchets enfouis, les experts du ministère ont délimité un site précis où ont également été enfouis des déchets industriels toxiques.

Ce site avait été rempli par dix pieds de terre il y a vingt ans.

Le ministère se propose, l'été prochain, soit de démolir, soit de soulever les maisons, afin de retirer plus de 75,000 mètres cubes de terre contaminées.

M. Surprenant avise par contre qu'il n'y a aucun danger pour la santé actuellement. Ça pourrait être le cas pour les 20 prochaines années.

Dans vingt ans, croient les experts, la nappe fréatique pourrait alors être atteinte.

Le ministère pense qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

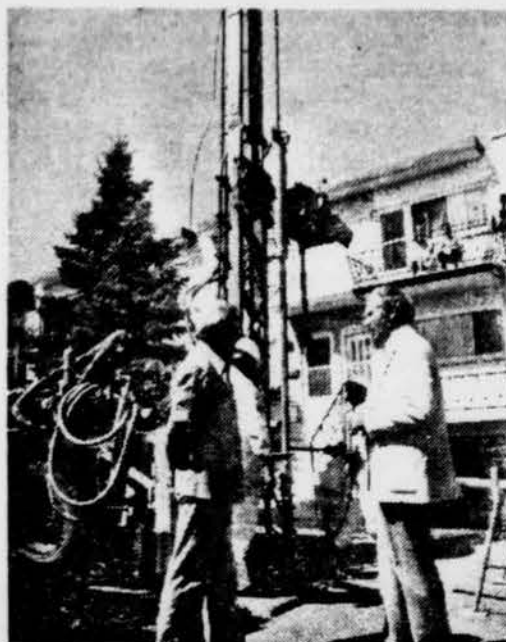


Photo d'archives

C'était l'été dernier. Le ministère de l'Environnement forait le sol pour l'analyser. On reconnaît (à droite) le maire Michel Leduc.

Construites sur un dépotoir contaminé Québec démolira huit résidences à LaSalle

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec a annoncé hier qu'il financera pour la première fois la démolition de huit maisons, situées à ville LaSalle, et qu'il relocalisera temporairement les résidents de 16 autres habitations pour extirper du sol quelque 75,000 tonnes de terre et de déchets contaminés par des produits toxiques qui migrent lentement vers l'aqueduc de la ville de Montréal, situé quelques centaines de pieds plus loin.

C'est ce qu'a annoncé hier soir aux résidents du secteur Bouvier,

Sylvestre et Shevchenko, le responsable du dossier des toxiques au ministère québécois de l'Environnement, M. Raymond Perrier, en compagnie du maire de LaSalle, M. Michel Leduc.

La séance d'information organisée par les autorités provinciales et municipales visait à communiquer aux premiers intéressés le résultat des tests effectués au cours de l'été dans l'air ambiant du quartier et dans les résidences en même temps que le « Plan de restauration » du ministère de l'Environnement et le plan d'aide de la

Protection civile.

De l'exposé présenté par le responsable de la gestion des toxiques au Québec, il ressort que:

■ les 400 échantillons prélevés dans le sol de l'ancien dépotoir municipal de ville LaSalle y ont confirmé la présence de neuf contaminants appartenant à trois grandes familles de toxiques, soit des composés phénoliques, des hydrocarbures monocycliques et des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA), particulièrement réputés pour leur propriétés cancérigènes;

■ pour permettre l'extraction des 75,000 tonnes de matières contaminées sous les huit maisons situées au sud-ouest des rues Bouvier et Sylvestre, qui seront acquises par la Protection civile, il faudra relocaliser en outre les habitants de 16 autres résidences du 1er avril 1986 à la fin de septembre de la même année. Ces matériaux contaminés seront enfouis dans un bassin étanche dont l'emplacement n'a pas été précisé hier;

■ « Pour le moment », l'aqueduc municipal de Montréal, dont dépendent près d'un million de citoyens, n'est pas affecté, a déclaré M. Poirier. Et les « déplacements sont lents ». Mais la menace même potentielle a incité les autorités gouvernementales à modifier la direction de la nappe phréatique qui sera pompée vers une mini-usine de décontamination;

■ les responsables de la santé affirment pour leur part qu'aucune menace immédiate ne pèse sur la santé des résidents car, enfouis neuf pieds sous la dalle de ciment des caves, cette pollution toxique n'entre pas en contact avec les humains et les tests ont démontré qu'elle ne s'échappe pas dans l'air. Il leur apparaît donc « raisonnable » d'attendre au printemps prochain pour commencer les travaux car l'enlèvement et le colmatage de l'ancien dépotoir coûterait une véritable fortune en hiver tout en posant des problèmes fort difficiles à résoudre au plan technique.

Le plan d'évacuation mis au point par la Protection civile comprend des compensations pour les pertes financières encourues par les locataires et les propriétaires du secteur.

C'est la firme André Marsan et Associés qui a mis au point le volet technique du plan d'urgence élaboré conjointement par le ministère de l'Environnement et ville LaSalle. Pendant toute la durée des travaux, le périmètre de décontamination sera complètement interdit à toute circulation. Il sera clôturé et surveillé 24 heures par jour.

A ville LaSalle, un proche du maire confiait hier au DEVOIR qu'on était « très satisfait » de l'état du programme de décontamination et que le secteur serait vraisemblablement reconstruit éventuellement. C'est la ville qui possédera les terrains où Québec financera la démolition des maisons construites sur l'ancien dépotoir.

Huit maisons seraient démolies à LaSalle

■ La zone de LaSalle contaminée par un ancien dépotoir est plus étendue qu'on ne croyait, les eaux souterraines sont contaminées et les habitants de 24 maisons devront être définitivement ou temporairement relocalisés.

Les résidents de huit duplex ou triplex devront définitivement quitter leur logement situés du côté sud-est de l'intersection des rues Sylvestre et Bouvier, à LaSalle, pour qu'on puisse décontaminer le sous-sol. De plus, les habitants de 16 autres maisons du même quartier seront relocalisés durant les travaux.

Il s'agit du site d'un ancien dépotoir où le ministère de l'Environnement avait décelé des déchets toxiques, récemment. Au cours d'une réunion à huis-clos, hier soir, les familles touchées ont appris que des études plus poussées confirment qu'elles ne

courent aucun risque pour leur santé et que l'air est sain. Elles seront dédommagées financièrement.

Le ministère de l'Environnement a révélé le contour exact de la zone contaminée dont le centre se trouve sous le terrain au nord-ouest de la rue Bouvier. On devra creuser directement en dessous de huit maisons bâties exactement sur le secteur contaminé. On tentera d'éviter leur démolition mais on n'est pas certain d'y arriver. D'où leur acquisition par la ville.

La zone contaminée s'étend au-delà du boulevard Shevchenko, sous une partie des propriétés de la Légion canadienne et de Couvre-tapis LaSalle, mais non sous les édifices eux-mêmes. La zone touchée se trouve à une profondeur moyenne de trois mètres. On compte en retirer 75 000 mètres cubes de sol.

Eight homes on former LaSalle dump to be razed



MICHEL LEDUC
"Not the slightest danger"

By **KAREN SEIDMAN**
of *The Gazette*

Owners of eight LaSalle houses, built on what used to be a municipal dump, received the bad news they had been expecting all week — their homes have to be razed to allow the removal of toxic chemical waste from the site.

Another 16 houses will have to be left vacant for between three and six months starting next April 1 when the \$8-million cleanup begins.

The eight residents whose houses have to be demolished will be paid a market price for their properties. All those affected will be reimbursed for moving costs and will receive compensation for being inconvenienced.

The eight were notified in July that their houses had been built on a

dump site laced with poisonous chemical wastes.

Officials said this week that there is no health hazard to any of the residents in the neighborhood, bounded by Shevchenko and de la Vérendrye Blvds., Bouvier St. and Bélec Ave.

"Maybe we're the lucky ones," said a woman whose duplex is to be demolished. "We get to leave all this behind."

Donald Ecobichon, a McGill University toxicologist, agreed: "They're sitting on a time bomb," he said in an interview. "The houses have probably been safe and no one might ever be contaminated, but it's just been luck."

"These people can stay the winter but their health is not in the slightest danger," Mayor Michel Leduc said.

He said the site must be excavated

and decontaminated. The soil contains toxic elements, including carcinogens, but there is no imminent danger because the toxins are buried three metres deep, Leduc said.

About 48 people will have to find new homes when the work begins and about 125 more will have to find temporary shelter for the duration of the cleanup, expected to be finished by Sept. 30.

The province will pay for most of the cleanup, Leduc told a press conference yesterday, with a possible contribution from Ottawa.

Raymond Perrier, the Quebec Environment Department official in charge of the testing and cleanup program, said yesterday that "the contaminants in the soil constitute a potential danger but they do not represent a risk to the people."

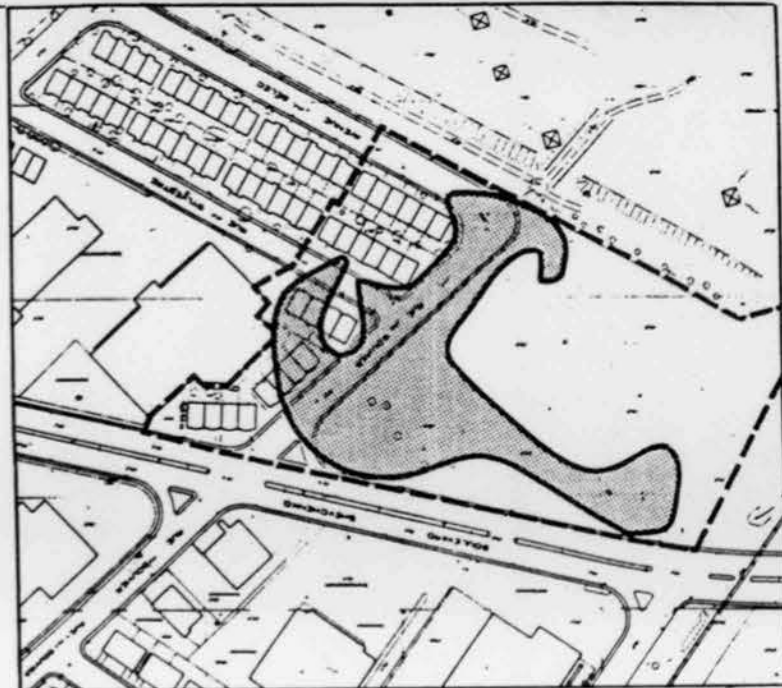
A 2.5-metre-high fence will be built around the site to keep out noise, dust, and potential contaminants. Perrier said the air will be monitored to ensure that no toxic gases are released.

The contaminated soil is to be contained in a clay cell and eventually treated to rid it of the toxins.

The city is considering three dumping sites, including at least one in LaSalle, Leduc said, but not in a populated area.

"The people staying behind are getting the raw deal," resident Angelita Batchasingh said.

"The others are getting compensation, but where do we stand? Our property values will go down and when they dig up the stuff, who knows how it will affect our health?"



La partie foncée représente le secteur de produits toxiques. Les pointillés indiquent le secteur évacué durant la période de restauration du sous-sol.

\$8 MILLIONS POUR ASSAINIR L'ANCIEN DÉPOTOIR LASALLE

L'assainissement du sous-sol de l'ancien dépôt municipal de LaSalle coûtera \$8 millions aux contribuables québécois.

Jean-Marie Duddin

Les 48 personnes habitant dans les huit duplex à démolir seront évacués de leur logis de façon permanente tandis que 125 autres LaSallois seront relogés durant environ six mois

l'été prochain.

Le maire Michel Leduc, en compagnie de hauts fonctionnaires du ministère de l'Environnement, a toutefois soutenu hier que les événements seront orchestrés

le plus possible en la faveur des citoyens.

«Ils n'ont pas désiré cette situation et nous tenterons de minimiser au maximum les inconvénients qu'ils devront subir.»

Jusqu'à maintenant, à tout le moins, les «victimes» du sous-sol contaminé n'en ont pas subi de séquelles, assurent les porte-parole du mi-

ministère de l'Environnement.

Trois types d'expertises ont été menées. L'air est parfaitement sain. L'eau potable aussi. L'eau stagnante dans le sol et la terre (75.000 mètres cubes) sont pour leur part contaminées par des produits parmi les plus toxiques et les plus cancérigènes.

Restoration du site
Le site, bordé par les rues Bouvier, Bourdeau, Bélec et Shaevchemko, sera nettoyé à compter d'avril, l'an prochain. 25 semaines de travaux intensifs seront suffisants pour excaver puis remblayer le site.

Si c'est la première fois qu'une telle opération est entreprise au Canada, les spécialistes de l'Environnement se sont rendus en Hollande où la technique est expérimenté sur 17 sites.

Le principe est simple. Après avoir démoli les huit duplex situés directement au dessus des déchets toxiques, on installera une unité d'argile et une toile étanche sur laquelle on déposera la terre contaminée.

Des négociations sont en cours par ailleurs pour remiser, puis détruire, cette masse organique dangereuse pour la santé.

Le projet de restauration «gelé» par le ministre Lincoln

Produits toxiques: Leduc s'engage à respecter toutes les signatures de LaSalle

par Pierre BOULANGER

Comme s'ils n'avaient pas suffisamment de problèmes depuis qu'ils ont appris que leurs résidences étaient construites sur, ou à proximité d'un ancien dépotier de déchets toxiques, plusieurs propriétaires du secteur de la rue Bouvier sont maintenant aux prises avec une autre situation embarrassante. L'ensemble du projet de restauration, qui doit se mettre en marche dès le mois d'avril, fait l'objet d'une révision complète par le nouveau ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln. Ces délais causent de nombreux «maux de tête» à certains propriétaires qui ont des promesses de vente de signer avec la Ville et qui ont, dans plusieurs cas, fait l'achat d'une autre maison.

Un long débat s'est engagé sur cette question lors de la séance publique du conseil municipal qui s'est tenue le 13 janvier dernier. Les citoyens de ce secteur sont très mécontents et inquiets. Le maire Michel Leduc a été forcé de prendre certains engagements. «Tous les engagements qui ont été

pris et les promesses qui ont été signées envers des citoyens, je ne sais pas comment, mais on va les respecter. Ce sont des engagements pris de bonne foi et on va les respecter, quelque soit la décision que prendra le gouvernement».

Rappelons que selon le plan de restauration, au moins huit maisons du secteur sont bâties directement sur le dépotier et devront probablement être démolies, alors que 16 autres seront évacuées pour une période variant de quatre à six mois. Des représentants de LaSalle ont circulé dans les maisons devant être démolies pour soumettre une offre d'achat non-négociable à ces propriétaires touchés. Ces derniers n'avaient pas le choix; c'était l'acceptation de l'offre ou l'expropriation. La majorité d'entre eux ont déjà fait l'achat d'une autre résidence et c'est là que la situation se corse.

Selon une porte-parole des personnes touchées par le problème, «on nous disait qu'il n'y avait aucun risque pour notre santé. Nous n'avions pas l'intention de déménager et nous sommes maintenant pris dans un bourbier depuis environ huit mois.

On vous a laissé faire des trous dans nos rues et dans nos entrées et on s'est fait organiser», a-t-elle lancé à l'endroit du maire Leduc.

Le ministre étudie

Pour sa part, le maire Michel Leduc a déclaré que la Ville n'a jamais couru après ce problème, bien au contraire. «Mais nous nous sommes impliqués parce qu'on a une responsabilité morale envers nos citoyens.» Il a ajouté que c'est le gouvernement qui a réalisé les études, les forages et qui a mis sur pied le plan de restauration.

Ce plan est prêt depuis longtemps et certains contrats ont même été octroyés. Or, l'ancien conseil des ministres a tardé à rendre une décision finale. Avec le résultat que des élections sont survenues le 2 décembre dernier et que M. Clifford

Lincoln est devenu le nouveau ministre de l'Environnement. Devant un dossier aussi important, qui prévoit des déboursés globaux de \$12 millions, le nouveau ministre a décidé de revoir entièrement tous les aspects du dossier.

Le maire Leduc a rencontré le ministre le 23 décembre dernier et ce dernier lui a demandé un délai d'un mois pour revoir l'ensemble des mesures proposées sous l'ancien gouvernement. Devant cette situation, la Ville a fait parvenir une lettre aux propriétaires affectés pour leur expliquer que la Ville ne pouvait plus leur fournir d'autres réponses pour le moment.

De l'avis du maire, le ministre ne remet pas en question la décontamination, mais les mesures qui sont prévues pour le

faire. Jusqu'à maintenant, la Ville a obtenu un montant de \$500,000 du gouvernement et cette somme a été dépensée.

L'autre montant de \$7 millions n'a pas encore été voté par le Conseil des ministres et c'est pourquoi «le dossier est gelé».

Le maire Leduc, tout en s'engageant à respecter les signatures de la Ville, quoiqu'il arrive, a demandé aux citoyens du secteur de patienter jusqu'au 23 janvier. Le ministre Lincoln devrait alors annoncer une décision finale sur ce dossier.

Cordner blâme

Le chef du Parti Municipal, qui forme l'opposition à l'Hôtel de Ville, M. Bob Cordner, a pour sa part blâmé l'administration du maire Leduc «qui a fait toutes ses démarches avec ces citoyens sans avoir d'abord signé une entente précise

avec le gouvernement».

Le maire Leduc a répondu que le plan de restauration n'est pas encore officiellement existant puisqu'il n'a pas été accepté par le Conseil des ministres. «Il faut d'abord qu'il soit accepté à Québec. On a rien à dire».

Selon le plan de restauration qui doit se mettre en branle au mois d'avril, on parlait de 75,000 mètres cubes de sol qui seraient retirés et acheminés vers un bassin étanche. L'eau souterraine devrait également être traitée.

C'est à suivre.

LaSalle to buy toxic-dump duplexes

By RICK BOYCHUK
of The Gazette

LaSalle will spend \$500,000 to honor a provincial promise to buy four duplexes built on a toxic waste dump, Mayor Michel Leduc said yesterday.

Environment Department officials said in September that Quebec would buy four duplexes and four others nearby before April 1, 1986 and demolish them so industrial wastes buried beneath could be cleaned up.

But in December, new Environment Minister Clifford Lincoln said he wanted to re-examine the clean-up plan, including the purchase of the duplexes.

When Lincoln made the statement, owners of all eight duplexes already had signed agreements with government officials to sell their property and at least four had made offers to buy new houses.

Protecting residents

Leduc said the \$500,000 will be used to buy the houses of the four residents who had made offers or had actually purchased new properties before Lincoln made the statement.

The city also is prepared to guarantee the other four residents will receive the amount they settled on last year when and if their properties are purchased by Quebec, Leduc said.

Leduc said he is not opposed to Lincoln's decision to re-examine the clean-up but is upset by the way the homeowners were left in the lurch.

"The residents were dealing with the government in good faith" and the agreements they signed should have been respected, said Leduc.

Leduc said Lincoln has suggested that the entire operation could be delayed by a year.

One of the homeowners, William Wilkinson, said he was relieved by the mayor's decision.

Wilkinson said he settled on a price of about \$120,000 for the duplex he had lived in for 19 years and shortly afterward made an offer on another duplex in a nearby neighborhood.



MICHEL LEDUC
Will honor deal

After Lincoln made his announcement, "we talked to our MNA but he didn't know what was going on," Wilkinson said.

"We couldn't back out of the new place we bought because we would have lost our down payment."

Environment Department experts have told residents that the wastes are deeply buried and do not pose a danger to their health. However, the wastes must be removed because they are moving underground toward the aqueduct carrying Montreal's drinking water.

Still studying file

In a telephone interview yesterday, Lincoln said when he took office he discovered the cabinet of the Parti Québécois government had not formally approved the clean-up.

"I feel very sorry for these people (the duplex-owners). But when they signed these contracts I was in opposition."

Lincoln said he is still studying the file and that he would bring it to cabinet soon. He denied that the clean-up plan could be delayed for a year.

Former environment minister Adrien Ouellette said last year that the clean-up would cost \$8 million.



Gazette. Jean Pierre Rivest

Duplex owner William Wilkinson will be getting agreed-to price for home.

Keep records of toxic dumps

When land or a house is bought, a record should be available of the particular use of that land or property over the years, so that a purchaser in good faith will be made aware of any dangers of toxicity in the ground.

Witness the recent affair in La-Salle with houses found to have

been built on a toxic dump.

Now that municipalities are computerizing, it would appear normal that to avoid such problems, records could be kept. Similarly, records should be kept of all chemical spraying with herbicides and insecticides on private as well as public property for the future information and possible protection of users and owners of private homes, as well as the public.

Just as the prospective buyer of a home must have a clear legal title to his property, he should be able to have a clear picture of what chemical spraying or any similar toxic additions to the soil have been done to this home and property.

It seems that some real estate companies already take the precaution of including this information on their listings of homes.

ELIZABETH WOLCK
Hudson

Parrainés par la Société pour Vaincre la Pollution

Déchets toxiques: Un groupe de citoyens s'implique

par Pierre BOULANGER

Le dossier des déchets toxiques (Opération P.A.R.I.S) doit maintenant progresser et plusieurs citoyens de notre municipalité ont décidé de s'impliquer pour exercer les pressions nécessaires auprès des autorités compétentes à cet effet. Mercredi dernier, une centaine de personnes ont participé à une réunion sur le sujet, organisée par la Société pour Vaincre la Pollution. Un comité de citoyens a été mis sur pied dans le cadre de cette soirée qui s'est tenue au Centre Civique.

La Société pour Vaincre la Pollution est un mouvement écologique non-gouvernemental et indépendant, qui a été fondé en 1970 et incorporé en société sans but lucratif en 1971. Depuis 70, elle promouvoit et défend le droit fondamental de toute personne à un environnement sain.

C'est donc sous la férule de cette organisation qu'un comité de citoyens oeuvrera à Ville LaSalle pour tenter de «faire bouger» le gouvernement du Québec et pour exercer les pressions nécessaires auprès des principaux intervenants dans ce dossier, afin que des solutions efficaces soient apportées.

Le nouveau comité sera présidé par M. Maurice Kaigle. Les autres

membres en seront les suivants:

-Normand Lavoie, vice-président;
-Pierre Jetté, secrétaire;
-Gaétan Lavoie, trésorier;

-les directeurs seront: Jean Rhéaume, Louis Généreux, Mindy Dikaitis, Gérard Cyr, Patrice Lelotte et Marcel Dupont. Pour sa part, M. Daniel Green sera le porte-parole de la Société pour Vaincre la Pollution.

Les intervenants de la S.V.P. ont discuté de divers problèmes de pollution qui ressemblent à ceux que connaissent actuellement LaSalle et qui touchent les régions de Sorel, Mercier, Bouchemville et Arvida.

Selon M. Daniel Green, on compte maintenant quelque 100.000 tonnes de déchets industriels dans notre environnement au Québec chaque année. Depuis une cinquantaine d'années, les produits chimiques polluants se font de plus en plus nombreux. La science moderne apporte de nouveaux produits polluants, mais oublie les moyens d'éliminer leurs effets sur notre environnement.

Les interventions de la S.V.P. commencent par l'observation, la recherche et la sensibilisation de la population. Parallèlement, des pressions sont faites sur les «pollueurs» (gouvernements, industries, etc.) et sur les gouvernements

pour l'adoption ou la modification de législations.

Rappelons que le problème de LaSalle est très grave. Les recherches ont démontré qu'au moins huit duplex sont construits sur des produits toxiques dans le secteur des rues Bouvier et Sylvestre et qu'ils devront probablement être démolis. Le vaste projet de décontamination préparé sous l'ancien gouvernement devait démarrer dès le mois d'avril 1986. Or, depuis le mois de décembre, le nouveau ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a décrété «un gel complet» sur ce dossier.

Résultat: LaSalle a été forcée de respecter certaines promesses d'achat qu'elle avait signées avec des propriétaires. Jusqu'à maintenant, elle

a décidé de faire l'achat de cinq des huit duplex en question, pour une somme globale de \$620.000.

Dans les trois autres cas, la Ville s'est engagée «par contrat notarié» à respecter les promesses d'achat qu'elle a signé, dès que le ministre aura pris une décision finale dans ce dossier.

En réponse à une question d'un citoyen lors de la séance publique du 24 février, le maire Michel Leduc a mentionné qu'il attendait toujours avec impatience des nouvelles du ministre. Il a rappelé que M. Lincoln reconnaît qu'il faut intervenir pour décontaminer ce secteur mais qu'il désire réévaluer l'ensemble des interventions proposées sous l'ancien gouvernement.

LaSalle: les travaux sont RETARDÉS

Même si le conseil des ministres a accordé une priorité au dossier pour la décontamination de l'ancien dépotoir municipal de LaSalle, les travaux ne seront pas exécutés en avril, tel que promis.

Jean Maurice Duddin

Les LaSallois avaient obtenu la garantie par l'ancien ministre de l'Environnement, Adrien Ouellette, que les travaux d'excavation et de remblayage de l'ancien dépotoir seraient exécutés cet été.

Or, avec l'élection du gouvernement libéral, le nouveau ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, a imposé un moratoire sur ce projet.

Après une étude préliminaire, le ministre obtenait du conseil des ministres à la fin de février que le dossier soit traité prioritairement.

Toutefois, le ministre libéral devait donner une réponse au maire Michel Leduc, de LaSalle, il y a un mois.

Le maire LaSallois n'a eu aucune nouvelle du ministre depuis.

Pourtant, la Ville a respecté ses engagements (endossés par le gouvernement péquiste) d'acheter huit duplex qui devaient être démolis.

Le maire Leduc indique que son administration a agi en «bon père de famille en acquérant ces maisons malgré l'hésitation du nouveau gouvernement».

D'ailleurs, le premier magistrat s'explique mal pourquoi le ministère de l'Environnement a créé la panique en insistant sur les dangers de contamination pour ensuite, à cause d'un changement de gouvernement, virer capot.

«A les voir aller, le site n'est plus aussi dangereux qu'il y a un an. Pourtant, nous étions sceptiques l'an dernier. Maintenant qu'ils nous ont convaincus des dangers latents du site ce sont eux qui n'en sont plus convaincus», ironise Michel Leduc.

L'attaché de presse du ministre Pierre Saint-Jacques, a déclaré hier au Journal que Clifford Lincoln avait décidé de revoir tout le dossier à partir de zéro.

«Il nous faut être très prudents car la procédure envisagée créera un précédent qui déterminera la marche à suivre dans l'avenir.»

M. Saint-Jacques a ajouté que le ministre n'ose plus se prononcer pour ne pas créer des attentes auxquelles il ne pourra donner suite. C'est pourquoi il n'a fait aucune annonce. \$ 8 millions

Pourtant, tout le dossier avait été minutieusement étudié par les experts du ministère de l'Environnement l'été dernier.

La procédure à suivre a été clairement établie: il faut démolir huit duplex qui sont construits directement sur l'ancien dépotoir qui a été recouvert par dix pieds de terre.

Ensuite, il faut extraire toute la terre contaminée (75.000 mètres cubes) puis déposer la masse organique dangereuse sur une toile étanche.

Il ne restait qu'à négocier avec une firme qui en disposerait de façon sécuritaire.

Le coût total de l'opération: \$8 millions.

Les déchets enfouis à cet endroit sont considérés parmi les plus toxiques et les plus cancérigènes.

Le quadrilatère visé est délimité par les rues Bouvier, Bourdeau, Bélec et Shevchemko.

LaSalle citizens fear harm from toxic-waste dump

By ANN LAUGHLIN
of The Gazette

Fed up with having to rely on the media for information about a plan to remove toxic waste from beneath their homes, about 50 LaSalle residents demonstrated outside their own front doors yesterday.

"We can't get any information, either from the mayor or the (environment) minister," Maurice Kaigle, head of a residents' association in the affected area, told demonstrators.

Shouting through a bullhorn from the doorstep of his duplex, Kaigle said he is sick of having to learn

about matters affecting his health and safety from the media, rather than from municipal and provincial authorities, who last summer promised to keep his group informed.

The demonstration followed a report in *The Gazette* on Friday that the Quebec government has offered the city of LaSalle \$6.5 million to help clean up toxic waste contaminating a municipal dump on which housing was built in the 1960s.

The Parti Québécois government had pledged \$7 million for a cleanup job that was to have started April 1. But after the election, Environment Minister Clifford Lincoln de-

cidated to re-examine the plan before submitting it for cabinet approval.

LaSalle Mayor Michel Leduc said Friday the city will study the new offer and reply this week.

Kaigle said the cleanup plan proposed by the PQ government emphasized that work must start in the spring and continue during the summer so that any "apprehended catastrophe" could be corrected.

"The only reason I can see for delaying this start is money, and if the government is putting our lives in danger for lack of \$1 million, then we're disgusted," Kaigle said.

He said environmental authorities

have not fully informed residents of the extent of carcinogenic materials in the dump. And he accused them of not properly capping more than 200 shafts that have been dug to check on the toxic waste.

Under the cleanup plan, eight homes would be demolished and residents of another 16 in the area — bounded by Shevchenko and de la Vérendrye Blvds., Bouvier St. and Bélec Ave. — would be moved temporarily while work is under way.

A fence would be built east of the 16 homes and residents on the other side of it would not be relocated.

"An eight-foot fence isn't going to

protect the rest of us from what they're going to be digging out of the ground," said Glenda Robinson, whose home of 20 years on Sylvestre St. is only two doors from the far side of the fence.

"They say there'll be a siren that will sound if there are any spills or emergencies and we're all to get out of our homes quickly when it goes off," she said. "Well, I have one child with asthma and another in a wheelchair and my daughter-in-law downstairs has a toddler and a new baby expected in June.

"How are we all going to get out quickly, and when we do get out,

where do we go and how?"

Robinson said everyone in the neighborhood who wants to relocate temporarily should be given the means to do so. That opinion was echoed by Angelita Batchasingh, whose 4-year-old daughter, Sharon, carried a bright yellow placard with the words: "The Right to Live in a Clean Environment."

"They can't guarantee our security in the case of a spill or accident, so having to stay behind during the excavation is all our risk," Batchasingh said. "If one of us gets sick 15 years from now because of our exposure, who are we to blame?"

Les résidents pressent Québec et LaSalle d'agir

MAISONS CONSTRUITES SUR UN ANCIEN DÉPOTOIR

■ Des résidents de LaSalle dont les maisons sont construites sur un ex-dépotoir de déchets toxiques ont exhorté le gouvernement et la Ville à régler leur problème au plus vite.

GILLES ST-JEAN

Le comité des citoyens domiciliés rues Belec et Sylvestre, au nord du Canal de l'aqueduc, désire participer aux décisions de relocalisation des résidents durant les travaux de restauration de leur milieu, et souhaite que chaque résident ait la possibilité d'être relocalisé.

« Nombre de citoyens du quartier n'ont plus confiance quand les autorités nous disent qu'il n'y aura pas de danger pendant les travaux », a souligné M. Maurice Kaigle, président du comité de citoyens.

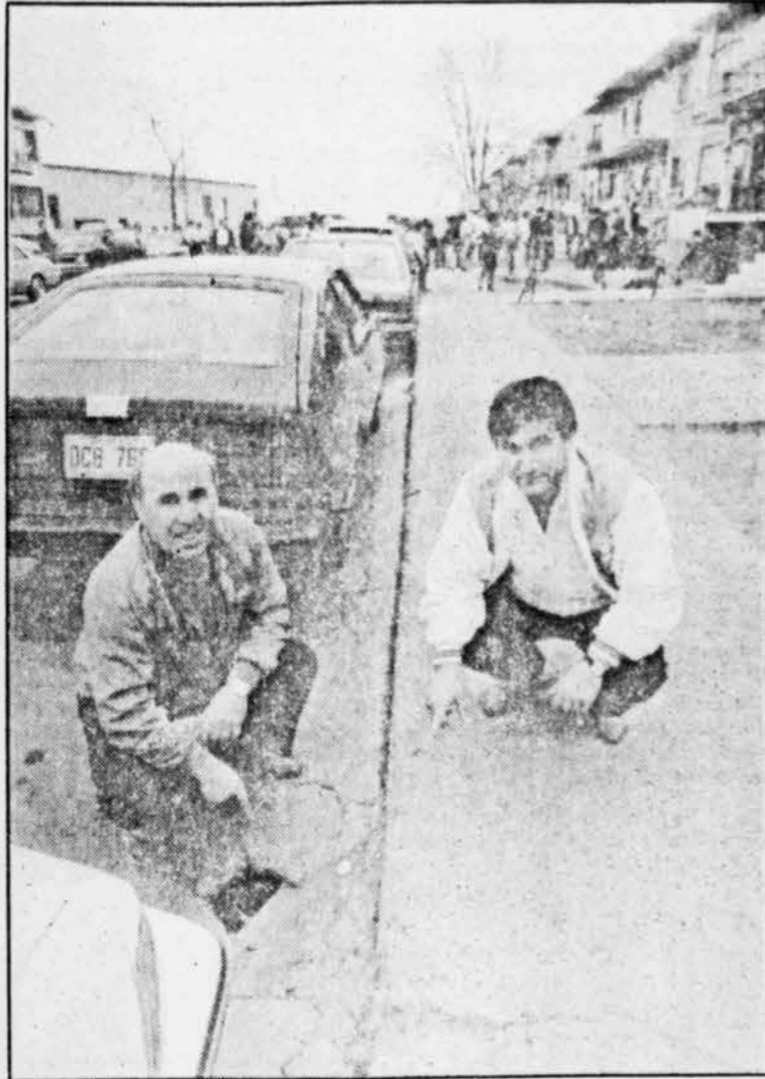
Le plan de nettoyage de l'ex-dépotoir comprend le transport de terre contaminée dans un autre site déjà pollué de LaSalle, le terrain de l'ancienne LaSalle Coke. Le transport doit se faire par camions fermés.

Le dépotoir de LaSalle a été exploité de 1940 à 1959. Quelque 7000 mètres cubes de déchets toxiques, surtout des hydrocarbures et leurs dérivés, y auraient été enfouis sous trois mètres de terre.

Les résidents rejettent toutefois cette affirmation: « Les études faites par le ministère de l'Environnement montrent la présence de toxiques à environ un mètre et demi. Ça touche les fondations de certaines maisons », affirme M. Kaigle.

Risque pour l'eau

Le comité de citoyens estime également que la présence de ces



photos Armand Trottier, LA PRESSE

Ces citoyens de LaSalle en ont assez des trous forés un peu partout par les experts: MM. Cossimo Romeo et George Keolobos montrent un trou qui s'est rouvert dans l'asphalte de la rue Sylvestre.

toxiques à proximité de canalisations d'eau potable met la santé des gens en danger: « Si un tuyau se brise dans cet environnement-là, on ne comptera plus les malades », note M. Marcel Dupont, un résident de la rue Belec.

Les résidents persistent à croire, malgré les dénégations déjà faites par les gens de l'Environnement, au danger de la présence de toxiques aussi près de l'aqueduc. « N'oublions pas que cette eau alimente 75 p. cent des Montréalais », soutient M. Kaigle.

Les analyses du ministère de l'Environnement avaient démontré, l'an dernier, que l'eau de l'aqueduc risquait peu d'être contaminée, une fois l'opération de nettoyage complétée.

Les citoyens protestent par ailleurs contre la présence de certains trous laissés dans l'asphalte de leurs rues et le terrain vague où la majorité des produits toxiques sont enterrés. Ce sont les experts qui ont procédé aux analyses qui les ont laissés.

Danger

Les trous dans l'asphalte avaient été fermés, mais, sous l'action du dégel, certains sont rouverts. « C'est dangereux: quelqu'un pourrait se casser quelque chose », disent les résidents.

Même chose en ce qui a trait aux trous dans le terrain vague: des plaques de métal recouvrent les puits par lesquels les experts ont fait pénétrer leurs instruments dans la terre, mais certaines plaques sont brisées.

« Imaginez ce qu'un enfant peut attraper s'il joue dans les liquides qui montent de là quand il pleut », s'indigne M. Dupont.

LES «SINISTRÉS» DE LASALLE EN ONT MARRE

Les citoyens de la rue Sylvestre, à LaSalle, dont les maisons ont été construites sur un ancien dépotoir de déchets toxiques, sont en colère. Ils réclament d'être informés et consultés sur leur avenir alors que les autorités s'apprêtent à effectuer d'importants travaux qui auront comme conséquence la relocalisation de dizaines de familles.

Michel Rousseau

«C'est assez, a déclaré le président de l'Association des résidents refusant toute émanation toxique à LaSalle (ARRET), Maurice Kaigle. On en a ras le bol d'être informés par les médias au lieu de l'être par les autorités.»

Le comité ARRET reproche au ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, et au mai-

re de LaSalle, Michel Leduc, de ne pas renseigner adéquatement les résidents du secteur affecté, qui vivent dans l'incertitude depuis près d'un an.

L'an dernier, les autorités municipales et provinciales annonçaient que des maisons situées sur les rues Sylvestre, Bouvier et Bélec avaient été construites sur un ancien dépotoir de déchets toxiques.

Peu après, le ministre de l'Environnement de l'époque, Adrien Ouellette, lançait un projet de 7,6 millions de dollars pour réparer les dégâts.

Dans un premier temps, il annonçait que des maisons seraient démolies ou soulevées pour permettre les travaux de nettoyage.

Les travaux devaient commencer au début du mois d'avril 1986.

Puis, le nouveau ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, imposait un moratoire sur ce dossier.

«Et voilà qu'on apprend que le maire Leduc a déclaré vendredi à une station de radio que les travaux allaient commencer dans quelques semaines», a déclaré Maurice Kaigle.

«Ensuite, on lit dans un quotidien anglophone, que Québec a offert 6,5 millions de dollars à LaSalle pour exécuter les travaux.»

Pour les citoyens du quartier, c'est la confusion.

«On aimerait bien savoir ce qui se passe», a déclaré M. Kaigle.

M. Kaigle reproche aussi aux autorités de ne pas renseigner les résidents du quartier sur la nature exacte des produits toxiques enfouis sous les maisons du quartier.

«On dit que ces produits seraient beaucoup plus dangereux que prévu et que le dépotoir serait plus étendu que l'on ne le croyait», dit-il.

Au nom de l'ARRET, M. Kaigle réclame aussi que les citoyens du quartier puissent participer aux décisions sur leur relocalisation durant les travaux de nettoyage et de restauration.



Photo Alfred LANCÔT

Du haut de son balcon, le président de l'ARRET, Maurice Kaigle, s'est adressé à une centaine de citoyens des rues Sylvestre, Bouvier et Bélec, à LaSalle.

CONSTRUITES SUR UN ANCIEN DÉPOTOIR CONTAMINÉ \$ 7 millions pour démolir 14 propriétés à La Salle

■ Le gouvernement du Québec versera une somme globale de \$7 millions à LaSalle afin de démolir 14 propriétés et de reloger leurs occupants. Il faudra aussi reloger temporairement quelques centaines de personnes durant les travaux de décontamination de l'ancien dépôt situé à l'angle des rues Sylvestre et Bouvier.

FLORIAN BERNARD

L'entente conclue entre le gouvernement et l'administration municipale de LaSalle a été communiquée aux citoyens, hier soir, par le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, et par le maire de LaSalle, M. Michel Leduc. Ni l'un ni l'autre n'ont voulu en divulguer les détails aux journalistes. C'est finalement en interrogeant les citoyens que ces derniers ont pu en connaître le contenu.

En vertu de l'entente, LaSalle devra faire l'acquisition d'un terrain destiné à recevoir les déchets qui seront retirés de l'ancien dépôt. Le terrain en question appartient à une entreprise privée, Canada 89205 Ltée. Toutefois, les négociations touchant cette acquisition ne sont pas terminées et le maire Leduc était incapable, hier, de préciser ce qu'il en coûtera pour acquérir cet emplacement. Une chose est claire; la décontamination de l'ancien dépôt et le relogement des citoyens coûteront davantage que les \$7 millions offerts par Québec. Une évaluation sera faite des coûts exacts au cours des prochaines semaines.

En vertu de l'entente divulguée hier soir, LaSalle doit s'engager à transporter tous les déchets dangereux et les sols contaminés de l'ancien dépôt. L'opération devra se dérouler

sous le contrôle et la surveillance des responsables du ministère de l'Environnement. On devra utiliser des camions étanches et mettre en place un système de surveillance de la qualité de l'air ambiant, autant sur le chantier que dans la zone résidentielle voisine. En outre, la Ville s'est engagée à compléter le programme à l'intérieur d'une période de deux ans.

Quant au nouveau site d'enfouissement, il devra être doté d'un bassin étanche et sécuritaire et des analyses devront être faites régulièrement sur les lieux.

C'est en 1959 que l'ancien dépôt des rues Bélec et Sylvestre a été fermé et que des projets de construction domiciliaire y ont été autorisés. Les déchets les plus toxiques sont enfouis à environ 3 mètres sous le sol. Dans un document accompagnant le décret, le ministère de l'Envi-

ronnement signale qu'il n'y a aucun danger immédiat pour la santé des citoyens du secteur et de la périphérie, mais que les risques d'extension de cette pollution exigent des correctifs dans les meilleurs délais. Depuis novembre dernier, toute l'eau provenant de l'aqueduc municipal subit des analyses spéciales afin de s'assurer qu'elle n'a subi aucune contamination.

Un bureau spécial d'aide et d'information a été mis sur pied afin de fournir des réponses à toutes les questions des citoyens. Parallèlement, le ministère de l'Environnement procède à des analyses de 36 résidences situées sur le site, au rythme de 8 à 10 par semaine.

Le ministre Lincoln a déclaré hier soir que toutes les mesures ont été prises pour qu'aucun citoyen n'ait à subir de pertes matérielles découlant de cette situation.

LaSalle residents have month to move

Toxic-dump cleanup bill: \$8.3 million

By RICK BOYCHUK
of The Gazette

Six LaSalle houses have been added to the list of residences — now 14 in all — that will be demolished to make way for a cleanup of toxic waste buried in an old municipal dump.

LaSalle Mayor Michel Leduc said at a news conference yesterday that 23 families living in duplexes near those houses also will be moved out for up to four months while the \$8.3-million cleanup is under way.

But residents of the area say the cleanup plan doesn't go far enough to protect them.

Maurice Kaigle, president of a citizen's group that represents area residents, said the entire neighborhood, 58 houses on Sylvestre and Bouvier Sts. and Bélec Ave., should be declared a disaster area.

"Everybody should be moved out until the work is completed. Nobody wants to live here while they are digging up those wastes," said Kaigle, who was told Wednesday his house would be purchased and demolished.

Kaigle said the cleanup plan calls for the area to be evacuated by June 1.

"What do they think I can do in a month?" Kaigle asked. "I've got to find another place to live within a month when most leases run from July to July. We should have been given more time to prepare."

Gerard Cyr, a Bélec St. resident who must move, said the government will pay his moving costs and other expenses.

"But what about the inconvenience? I have two children in school. And who is going to rent me an apartment for three or four months?"

"I have to move out within the month and then move again in a few months. Why don't they just buy my place and let me out of here? I've been living with the uncertainty for a year and I've had it."

Asked at the news conference whether the city would agree to buy other houses and relocate all the residents during the work, Leduc said no.

The cleanup is expected to cost at least \$8.3 million, with



Gazette, Pierre Obendrauf

Clifford Lincoln (front), LaSalle Mayor Leduc answer questions on cleanup.

the province contributing \$6.5 million. Environment Minister Clifford Lincoln said at the news conference.

The residents first learned last summer their houses had been built on the site of an old municipal dump laced with toxic industrial waste.

Municipal officials and Environment Quebec experts told the residents in September that a

cleanup would begin this spring, but they are not in any danger because the wastes are covered by three metres of soil.

The experts said the waste must be cleaned up because it is moving slowly toward the aqueduct that carries Montreal's drinking water.

Under the plan made public yesterday, the waste will be excavated and trucked to the old

LaSalle coke plant property.

There it will be stored at a temporary site over the winter.

In the spring, a basin will be dug and lined with thick plastic sheeting for burial of the waste.

Once the waste and contaminated soil — about 100,000 cubic metres or about 10,000 truck-loads — is placed in the basin it will be covered with plastic and a thick layer of soil.

Lasalle : Lincoln écarte ses réticences et opte pour le « moindre risque »

**LOUIS-GILLES
FRANCOEUR**

Québec a suspendu par décret la procédure d'évaluation des impacts environnementaux et d'audiences publiques pour permettre à ville LaSalle de transférer dès l'été prochain les 100,000 tonnes de produits toxiques qui dorment sous 14 de ses résidences vers les terrains déjà contaminés de l'ancienne usine de Lasalle Coke.

Les terrains de LaSalle Coke, dont la restauration figure dans la liste des priorités du ministère de l'Environnement, devient ainsi le premier dépotoir de produit toxiques officiellement approuvé en milieu milieu urbain québécois.

Interrogé en marge de la conférence de presse qu'il donnait hier avec les autorités municipales de LaSalle, le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a expliqué qu'il avait écarté ses « propres réticences » et tout débat public sur la question pour offrir rapidement une solution de « moindre risque » aux les habitants des rues Bélec et Sylvestre. La démolition de leurs 14 maisons sera payée par la Protection civile pour permettre le nettoyage partiel de l'ancien dépotoir sur lequel elles sont construites.

Le plan de travail, entériné par décret le 9 avril sans consultation préalable avec LaSalle, permet à cette ville d'excaver 100,000 des 400,000 tonnes de produits toxiques de son ancien dépotoir de la rue Bélec. Québec absorbera \$6.5 millions des \$8.3 que LaSalle devra emprunter. Une loi spéciale autorisera la ville à courtcircuiter le processus de consultation publique qui permet à 500 citoyens d'exiger un référendum sur la question.

Les travaux de décontamination débiteront cet été pour se terminer dans deux ans. Les 100,000 tonnes de toxiques de la rue Bélec seront enfouis dans une gaine d'argile étanche sur les terrains de l'ancienne usine de LaSalle Coke avec d'ailleurs les 300,000 tonnes de toxiques qui les contaminent toujours. Ce plan a été mis au point et approuvé même si, d'après le porte-parole de LaSalle, le ministère de l'Environnement n'a

pas terminé les études de « caractérisation » du site de LaSalle Coke. Ces études indiquent généralement les causes de dangers ou de migration possible des toxiques dans un sol ainsi que les contaminants qu'il abrite.

Dans une entrevue accordée au DEVOIR hier au début de la soirée, M. Lincoln a confirmé qu'il avait été « radicalement contre » ce transfert de toxiques dans un site déjà contaminé.

« J'étais convaincu qu'il n'y avait pas d'urgence à nettoyer le dépotoir souterrain » de la rue Bélec, dit le ministre qui, hier encore, réitérait dans son communiqué officiel qu'il n'y avait aucun danger à court terme pour les résidents.

S'il a néanmoins utilisé les dispositions « d'urgence » de la Loi de l'Environnement pour courtcircuiter l'évaluation des impacts de cette entreprise et une audience publique sur la création d'un dépotoir « temporaire » (25 ans) de toxiques sur le territoire de la CUM, c'est parce que ses fonctionnaires et de nombreux consultants québécois et étrangers ont tous été incapables de lui garantir « qu'il n'arriverait rien ». Et pourtant, ajoute M. Lincoln, « ils étaient tous d'accord pour dire qu'aucun danger ne menaçait les résidents ou la prise d'eau de Montréal ».

M. Lincoln cite l'écologiste Daniel Green, de la SVP, qui l'a incité à l'action en donnant comme exemple qu'aucun expert n'avait prévu une dispersion aussi rapide des polluants contenus dans la lagune de ville Mercier dans la nappe d'eau souterraine de cette région.

« Ce n'est pas l'idéal et c'est une solution temporaire. Mais ce qui dort librement dans le sol de cette ville sera éventuellement emprisonné dans une gaine plus sécuritaire dans la même ville », explique le ministre.

Devant les réticences publiques du ministre, LaSalle a tout fait au cours des derniers mois pour vaincre la résistance du ministre de l'Environnement. Elle a obtenu gain de cause mais il lui en coûtera \$1.8 millions au lieu des \$675,000 convenus avec l'ancien gouvernement.

Des citoyens veulent faire évacuer le quartier LaSalle

■ Un regroupement de citoyens du quartier de LaSalle où sera effectuée une opération de décontamination d'un dépôt de déchets toxiques réclame l'évacuation totale de leur secteur pendant la durée des travaux.

JULES RICHER

Réunis en assemblée, hier soir, une cinquantaine de membres de l'Association « Arrêt » ont manifesté leur crainte face aux dangers de contamination que les travaux pourraient entraîner.

Le gouvernement québécois et l'administration municipale, en dévoilant hier les modalités de l'opération, se proposent de n'évacuer que 10 immeubles et de relocaliser temporairement leurs occupants au cours de la période des travaux.

« Les ouvriers qui vont travailler sur le site vont bénéficier d'équipements de protection, mais qu'arrivera-t-il aux résidents du quartier qui vivront près des travaux? C'est une question de santé », a expliqué Mme Patrica Lelotte porte-parole de l'Association.

Le regroupement déposera cette demande, ainsi que d'autres exigences secondaires, à l'hôtel de ville de LaSalle demain matin.

LaSalle residents want total evacuation in toxic-waste cleanup area

By RICK BOYCHUK
of The Gazette

A group of LaSalle residents may take the city to court to try to force municipal officials to evacuate their entire neighborhood before a cleanup of toxic wastes begins.

Maurice Kaigle, president of a group representing the residents, said he will seek a meeting Monday with LaSalle Mayor Michel Leduc to

discuss the demand.

If the city refuses an area-wide evacuation, Kaigle said the group will consider legal action, possibly an injunction to prevent the work.

But Leduc says total evacuation of the area is out of the question.

Leduc and Environment Minister Clifford Lincoln announced Thursday that 14 houses will be bought and demolished to make way for the cleanup of the toxic waste.

The houses were built on an old municipal dump that last year was found to contain a large quantity of highly toxic industrial waste.

Another 23 families living in 10 duplexes — some of which contain three units — near the houses to be demolished will be moved out by June 1 to make way for the \$8.3-million cleanup.

The area the residents want evacuated takes in 58 houses on Syl-

vestre and Bouvier Sts. and Bélec Ave.

The residents also want the city and the province — which is contributing \$6.5 million to the cost of the cleanup — to buy the 10 duplexes that will be temporarily evacuated during the work.

Environment Department official Jean-Marc Dessureault said studies done by his department show that residents of other houses in the area

that won't be evacuated will not be in danger during the work.

But Daniel Green, co-chairman of the Société pour vaincre la pollution, said the entire area should be evacuated, despite the Environment Department's promise that the air in the neighborhood will be continuously monitored during the work.

"If anything shows up on the monitors it will be too late to evacuate the residents because they will have al-

ready inhaled what the monitors identified," Green said.

He said that during the cleanup, workers could easily hit a pocket of highly volatile and toxic gas that could be released into the air.

About 100,000 cubic metres of waste and contaminated soil — about 10,000 truckloads — will be excavated during the work and buried in a specially constructed basin at a nearby site.

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 429-86, 9 avril 1986

Ville de LaSalle

- Ancien dépotoir
- Soustraction aux études d'impact sur l'environnement
- Aide financière

CONCERNANT une demande d'aide financière et de soustraction aux études d'impact, relativement au sinistre et à la catastrophe appréhendée que constitue l'ancien dépotoir de ville de LaSalle

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le ministre de l'Environnement a pour fonction de préserver la qualité de l'environnement et de promouvoir son assainissement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38 de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., c. P-38.1), le gouvernement, s'il estime opportun d'octroyer une aide financière aux corporations municipales ou aux personnes qui, lors d'un sinistre ou d'un sauvetage, ont subi un préjudice ou ont apporté leur aide, peut établir un programme d'assistance financière et confier au Bureau de la protection civile du Québec ou à une corporation municipale l'administration de ce programme;

ATTENDU QU'en date du 11 novembre 1985, la corporation municipale de ville de LaSalle adoptait une résolution mentionnant qu'elle acceptait d'être maître d'oeuvre d'un projet de décontamination de son ancien dépotoir et d'implantation d'un lieu d'élimination par enfouissement sécuritaire sur son territoire, des déchets dangereux provenant de ce dépotoir;

ATTENDU QUE le Conseil des ministres, lors de sa réunion du 3 juillet 1985, a accepté en principe (décision no 85-187), dans le cadre des mesures d'urgence, d'accorder une aide financière aux citoyens de ville de LaSalle qui doivent être évacués de leur résidence suite à la découverte sur le territoire de cette municipalité d'un site d'enfouissement de déchets dangereux qui constitue un sinistre au sens de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a accepté, par le décret 1808-85 du 4 septembre 1985, d'apporter à la corporation municipale de ville de LaSalle une aide financière de l'ordre de 500 000 \$ pour payer certaines mesures prises pour protéger la santé et assurer la sécurité de la population concernée par cet événement, notamment pour la réalisation de différentes études techniques et pour l'hébergement temporaire de certains résidents;

ATTENDU QUE dans sa résolution du 11 novembre 1985, la corporation municipale de ville de LaSalle mentionne que le coût du programme de restauration nécessitera un déboursé supplémentaire de l'ordre de 7 655 000 \$, sur la base des estimés fournis par la firme André Marsan & Associés, le Bureau de la protection civile, le ministère de l'Environnement et la municipalité de ville de LaSalle;

ATTENDU QUE ce programme d'assistance financière doit être soumis selon les dispositions prévues au décret 1101-82 du 5 mai 1982, sauf les articles 4, 30, 40 et 44 et en faisant les adaptations requises;

ATTENDU QUE la réalisation du programme de restauration prévoit l'implantation d'un lieu d'élimination de déchets dangereux qui doit faire l'objet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à moins que le projet ne soit soustrait de cette procédure dans le cas où sa réalisation est requise afin de réparer ou de prévenir des dommages causés par une catastrophe réelle ou appréhendée;

ATTENDU QUE l'implantation de ce lieu d'élimination est requise pour prévenir des dommages causés par une catastrophe appréhendée;

ATTENDU QUE dans le cas où un projet est soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le gouvernement doit délivrer un certificat d'autorisation pour le projet et l'assortir des conditions qu'il juge nécessaires pour protéger l'environnement;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'Environnement et du ministre délégué aux Services et

Approvisionnement et responsable du Bureau de la protection civile:

QUE le projet d'élimination sécuritaire par enfouissement de déchets dangereux sur une partie du lot 1013 du cadastre officiel de la paroisse de Lachine, projet faisant partie du programme de restauration de l'ancien dépotoir de ville de LaSalle et décrit aux pages 74 et suivantes du document de support numéro 46221, accompagnant la résolution de la corporation municipale de ville de LaSalle adoptée le 11 novembre 1985, soit soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et soit autorisé aux conditions suivantes:

1. la corporation municipale de ville de LaSalle agira comme maître d'oeuvre de la réalisation de tous les aspects de ce programme, avec l'assistance technique du ministère de l'Environnement,

2. tous les déchets dangereux et sols contaminés de l'ancien dépotoir de ville de LaSalle devront être excavés et transportés dans une ou des cellules étanches prévues à cette fin sur une partie du terrain appartenant à la Compagnie 89205 Canada Ltée, partie à acquérir par ville de LaSalle,

3. le transport des déchets dangereux et sols contaminés devra se faire par camions sous la surveillance d'une équipe environnementale s'assurant de la propreté et de l'étanchéité des camions circulant dans les rues de ville de LaSalle et s'assurant du respect de la réglementation sur le transport des déchets dangereux,

4. un système de surveillance de la qualité de l'air ambiant sur le chantier et dans la zone résidentielle voisine devra être maintenu durant la durée des travaux afin de protéger la santé des citoyens,

5. les modalités d'affectation, d'utilisation, de gestion, de surveillance et de contrôle du lieu d'élimination prévues sur une partie du lot 1013 du cadastre officiel de la paroisse de Lachine et de son entourage devront être définies de façon à assurer la santé et la sécurité des citoyens,

6. une étude de caractérisation des sols du terrain de la Compagnie 89205 Canada Ltée devra être déposée afin de déterminer la nature, le volume et la localisation des déchets dangereux contaminant le sol, les eaux de surface et les eaux souterraines de ce terrain,

7. une résolution de la corporation municipale de ville de LaSalle devra être transmise au ministre de l'Environnement à l'effet que la municipalité entend respecter les conditions relatives à la soustraction de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et qu'elle accepte, à défaut par elle de se conformer à l'une quelconque de ces conditions, que

le gouvernement pourra, s'il le juge opportun, retirer son autorisation et exiger une étude d'impact,

QU'une aide financière soit accordée à ville de LaSalle en raison du préjudice que lui occasionne la réalisation de son programme de restauration et qu'un programme d'assistance financière permettant au Bureau de la protection civile de disposer de 6 500 000,00 \$ soit établi.

QUE l'aide financière totale du gouvernement soit limitée à 7,0 M \$, comprenant la somme de 500 000 \$ autorisée par le décret 1808-85, mais excluant les frais de financement et les intérêts de l'emprunt que contractera la ville à l'égard du solde de l'aide gouvernementale (6,5 M \$).

QUE l'aide du gouvernement porte sur un service de la dette d'une durée de cinq (5) ans, dont un montant maximum de 400 000 \$ imputable sur les crédits 1986-1987 du Bureau de la protection civile.

QUE cette aide financière soit accordée conditionnellement à ce que:

1. Ville de LaSalle dégage le gouvernement de toute responsabilité à l'égard d'un éventuel dépassement de coûts qui résulterait de la réalisation du programme et que toute contribution financière éventuelle du gouvernement fédéral relativement à ce programme soit pour le bénéfice exclusif du Gouvernement du Québec.

2. Ville de LaSalle réalise le programme de restauration conformément au projet décrit aux pages 74 et suivantes du document de support numéro 46221 accompagnant la résolution du 11 novembre 1985 de ville de LaSalle, et plus particulièrement suivant les caractéristiques générales du scénario 3, hypothèse 2, et son complément contenu dans les documents intitulés « Décontamination, ancien dépotoir de ville de LaSalle » préparés en janvier 1986 par André Marsan & Associés, dossier numéro 46560 à l'exception que ce programme soit réalisé sur une période de deux ans. Ce programme comprend notamment:

— la construction d'un bassin étanche et sécuritaire sur la propriété de 89205 Canada Ltée;

— l'excavation, le transport, le traitement et l'enfouissement dans ce bassin des résidus et sols contaminés;

— le traitement des eaux ramassées dans la zone d'excavation des sols contaminés au site de l'ancien dépotoir;

— l'analyse chimique des échantillons de sol et d'eau;

3. ville de LaSalle obtienne des propriétaires des terrains et bâtiments situés à l'intérieur de la zone des sols contaminés tous les droits nécessaires à la réalisation du programme de restauration et que les indemnités versées à l'acquit de ces droits soient conformes aux critères du Bureau de la protection civile.

4. ville de LaSalle obtienne des propriétaires ou occupants des lieux situés à l'intérieur du périmètre de protection tous les droits nécessaires à la réalisation du programme de restauration et que les indemnités versées à l'acquit de ces droits soient conformes aux critères du Bureau de la protection civile.

5. ville de LaSalle obtienne de la Compagnie 89205 Canada Ltée, propriétaire d'une partie du lot 1013 du cadastre officiel de la paroisse de Lachine, les droits requis à l'élimination par enfouissement sécuritaire des déchets dangereux et que les indemnités versées à l'acquit de ces droits soient conformes aux critères du Bureau de la protection civile.

6. ville de LaSalle assume les responsabilités découlant du projet de restauration, incluant, une fois les déchets éliminés sur la partie du lot 1013, la gestion, la surveillance et le contrôle du lieu d'élimination.

7. ville de LaSalle confie durant la réalisation du programme de restauration la surveillance de la sécurité, de la santé et du bien-être des citoyens concernés, à une institution reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

8. ville de LaSalle assume la responsabilité des communications avec les citoyens et les médias relativement au programme de restauration.

9. ville de LaSalle, avant d'engager toute dépense relativement au projet de restauration, obtienne l'approbation du Bureau de la protection civile qui se prononce après avoir pris avis d'un comité de gestion des dépenses composé de trois membres, le ministre de l'Environnement, le ministre délégué aux Services et Approvisionnements et responsable du Bureau de la protection civile et la corporation municipale de ville LaSalle notamment chacun un membre.

10. ville de LaSalle obtienne par ailleurs toutes les autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

11. ville de LaSalle transmette au ministre délégué aux Services et Approvisionnements et responsable du Bureau de la protection civile une résolution à l'effet qu'elle accepte de se conformer aux conditions relatives à l'établissement de ce programme d'assistance financière et qu'elle accepte à défaut par elle de se conformer à l'une quelconque de ces conditions que le gouvernement pourra, s'il le juge opportun, mettre fin à ce programme et lui réclamer l'aide financière déjà versée;

QUE le programme d'assistance financière soit soumis aux dispositions prévues au décret 1101-82 du 5 mai 1982, sauf les articles 4, 30, 40 et 44, en faisant les adaptations requises;

QUE l'administration de ce programme d'assistance financière soit confiée au Bureau de la protection civile du Québec;

QUE la coordination de l'ensemble des opérations gouvernementales relatives au programme de restauration soit confiée au ministre de l'Environnement.

Le greffier du Conseil exécutif.
ROCH BOLDOC

7972

LaSalle a besoin de 50 logements

La ville de LaSalle a besoin de 50 logements pour relocaliser les familles qui devront quitter leurs résidences pour permettre la décontamination d'un ancien dépôt de produits toxiques.

Les autorités municipales cherchent des logements de 3, 4, 5 et 6 pièces disponibles à partir du premier juin pour une période minimale de quatre mois.

Tout propriétaire désirant proposer la location de son logement est prié de téléphoner au 337-3330 les lundis, mercredis et vendredis, de 13h à 18h, et les mardis et jeudis, de 13h à 21h.

Document(s) illisible(s)

lors du

microfilmage

Cet été à LaSalle

Travaux de décontamination

L'ancien dépotoir de la ville de La Salle sera décontaminé cet été.

La restauration du site, sis à l'angle du boulevard Shevshenko et de la rue Bouvier, coûtera \$8,8 millions, dont \$7 millions seront assumés



**AFFAIRES
MUNICIPALES**

**JEAN-MAURICE
DUDDIN**

par le gouvernement du Québec.

Les travaux de décontamination du site seront accompagnés de mesures de sécurité très strictes.

Les déchets toxiques excavés du site de l'ancien dépotoir seront entreposés de façon sécuritaire l'hiver prochain sur les anciens terrains de la société La Salle Coke, pour y être envoyés à l'été 1987 dans

une cellule étanche spécialement construite à cette fin.

Aussi, pour que les travaux soient exécutés en toute sécurité et sans mettre en danger les citoyens qui demeurent tout près du site contaminé, un mur de 2,5 à 5 mètres sera érigé au tour de l'ancien dépotoir.

Un système d'analyse par échantillonnage de l'air ambiant sera aussi établi et une usine d'assainissement des eaux sera en exploitation.

On installera aussi des baignoires spéciales pour la décontamination des camions chargés du transport des déchets d'un chantier à l'autre.

De plus, on prévoit un service de gardiennage 24 heures par jour et des mesures exhaustives seront prises pour assurer la sécurité des résidents de la ville et des travailleurs qui participeront à ce projet.

Rappelons que la présence de déchets toxiques sur le site de l'ancien dépotoir de La Salle a été détectée au début de 1985, à la suite de travaux d'inventaires effectués par le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux du ministère de l'Environnement.

Il avait alors été clairement établi que le site comportait toutes sortes de déchets hautement toxiques et cancérogènes.

Les spécialistes évaluent que la décontamination des déchets réduira la nappe phréatique d'ici dix ans.



Gazette, Robert Lee

Kulwant Kaur Grewal has belongings packed but can't find another apartment for June 1 deadline.

LaSalle evacuees refusing to leave

Several angry LaSalle residents are refusing to evacuate their homes before a cleanup of underground toxic waste begins.

"I'm not going to budge. They'll have to put us out in the street," said Gérard Gratton of Bélec St.

Fourteen homes are to be demolished June 1 to make way for an \$8.3-million cleanup of waste buried in an old municipal dump.

Another 23 families, including the Grattons, who live near the site, must find temporary lodging while the four-month cleanup is under way.

But with only a few days left before the deadline, angry resi-

dents who are stuck for accommodation say they aren't getting answers from city hall.

Maurice Kaigle, president of the citizens' association, said he asked for a postponement of the moving deadline to July 1, when most leases are up for renewal.

"But they won't even listen." At least nine families have not found lodging, he said.

"Who will rent to us for four to six months? What can we do?"

Gratton and his wife Cécile have refused the \$3,700 they were offered for moving expenses. He said LaSalle officials threatened to cut off his electricity, telephone and water, and then eject him from the duplex.

"My suitcase is ready but we don't know what to do. My wife is always crying. How much are they going to pay us for the stress?"

Gérard and Nicole Cyr of Bélec St. say they won't move because there is nowhere to go for four months.

"We found one place," Cyr said. "The guy wanted \$300 above the original \$600 per month." Cyr said he was interested but the owner refused to rent temporarily.

George Kolovos of Sylvestre St. said he has been calling city officials daily but without success. "I'm fed up. Even if they come with the police, I'm not

moving. They can take my stuff and put it on the street."

"I have to think about my babies," said Kulwant Kaur Grewal while packing belongings at her home on Sylvestre St. She said city officials threatened to disconnect her services. "But what am I going to do?"

She said she can only find apartments at double the rent she pays now and none are available for June 1.

Claire Cannon, a resident of Sylvestre St. for 17 years, said she cannot afford to move twice. Cannon found new accommodations but only beginning in July. "I'm not paying for storage and two moves. This is horrible."

Grace period for LaSalle's evacuees

LaSalle residents living atop an old toxic dump will get a few extra days past the Sunday deadline to find new lodgings.

The work will not start until all the residents have vacated their premises, said Gerald Lawrence, director of community relations for LaSalle.

About 52 families were to move by June 1 to make way for the \$8.3-million cleanup of waste buried in a municipal dump.

Lawrence said only four families have yet to find new lodgings. But Maurice Kaigle, citizens' association president, said nine families are still searching.

A few days is not good enough, said Gérard Cyr of Bélec St. "If we can't find something for June, we are not going to find something a week later."

Several angry residents said the city threatened to cut off their water and electricity but finding accommodation for June 1 is next to impossible when leases usually start in July.

Lawrence said services will be cut for health reasons. "It was not a threat. Keeping the water running for one family could contaminate the rest."

Environment Quebec said last September the waste had to be cleaned up because it is slowly moving towards the aqueduct that carries Montreal's drinking water. But municipal and provincial officials waited until plans were approved before informing residents the work would begin one month later.

"We don't intend to come with the police. We will find a solution for them," Lawrence said.

Gérard Gratton of Bélec St. said a few days' extension will not help him, and work preparation has already begun to disrupt life on his street.

Lawrence replied: "Nobody will say they are completely satisfied in a situation like this."

Woman asks for move in LaSalle cleanup

By RICK BOYCHUK
of The Gazette



SUSAN CAUCCI
Had kidney transplants

A LaSalle woman who has had two kidney transplants wants the city to move her before a cleanup of the toxic wastes found in her neighborhood begins in early June.

Susan Caucci, who lives seven houses down the street from an area being evacuated for an \$8.3-million cleanup of the toxic wastes, says she has given the city a letter from her doctor asking that she be moved.

"I've been talking to the city for weeks but didn't get anywhere so I got a letter from my kidney transplant specialist," Caucci said in an interview.

"I just gave it to the city today (yesterday) but I hope they will move me before the work starts."

Dr. Jean Guy Bonnier of the Department of Community Health at the Verdun Hospital said his department, along with the Ministry of Social Affairs, is advising LaSalle on health questions during the cleanup.

"We will be consulting a group of experts about cases like (Caucci). It is a grey area," said Bonnier.

Yesterday, LaSalle Mayor Michel Leduc said that 45 of the 49 families living in the area that is being evacuated have signed an agreement with the city to move.

If the remaining four families do not sign an agreement by next week, the city will evict them, Leduc said at a news conference.

A bill now being rushed through the National Assembly will give LaSalle special powers to evict people who refuse to move for the cleanup, Leduc said.

Quebec Environment Department experts discovered last year that the neighborhood had been built on an old municipal dump that is laced with toxic industrial wastes.

The experts said the wastes do not pose an immediate threat to the health of residents.

However, they said the wastes must be cleaned up because they are leaching underground toward the

aqueduct that carries Montreal's drinking water.

At least 14 duplexes have been bought by the city and will be demolished for the cleanup. Another 10 duplexes are being evacuated for four months for the work.

Gérard Cyr, one of the residents who is refusing to move for the four-month period, says he wants the city to buy his duplex so he can move out permanently.

"I don't want to have to move back here," said Cyr.

Yves Jean, another resident who has refused to sign an agreement to move for four months, says he has not been able to find a place to rent for four months and won't sign until he does so.

Caucci said it doesn't make sense that she shouldn't be moved because she lives so close to the evacuation zone.

"My doctor thinks I should be moved for my health. If my doctor says I should go, I want to go," Caucci said.

LaSalle Coke : la Ville n'hésitera pas à exproprier pour procéder à l'enfouissement des déchets toxiques

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La municipalité de LaSalle n'hésitera pas à exproprier, au besoin, les terrains que possède la compagnie sur le site de l'ancienne usine de LaSalle Coke en utilisant les pouvoirs que l'Assemblée nationale vient de lui octroyer pour assurer l'enfouissement sécuritaire des déchets toxiques des rues Bélec et Sylvestre.

C'est ce qu'a déclaré hier le maire de LaSalle, M. Michel Leduc, au cours d'une conférence de presse convoquée pour réfuter les allégations de certains médias voulant que cette ville force présentement la main aux quatre propriétaires irrédicibles des rues Bélec et Sylvestre. Ces quatre résidences font partie d'un groupe de 14 maisons qui devront être démolies cet été pour permettre le nettoyage de l'ancien dépot municipal bourré de toxiques sur lequel elles sont construites.

L'Assemblée nationale a adopté, il y a deux jours, un bill privé permettant à LaSalle d'exproprier au besoin



M. Michel Leduc

les récalcitrants. La ville n'aura pas non plus à se soumettre à un référendum pour procéder à l'emprunt des \$1.8 millions nécessaires à l'achat des résidences. La même loi permet aussi à LaSalle d'exproprier au be-

soin les terrains de l'ancienne usine de LaSalle-Coke, propriété de 89205 Canada Inc, dont elle aura besoin pour entreposer sécuritairement les 100.000 tonnes de toxiques qui seront excavées de l'ancien dépot municipal et qui dorment à quelques centaines de pieds seulement de la prise d'eau de la ville de Montréal.

Les tests effectués depuis un an démontrent que les toxiques de l'ancien dépot ne menacent pas la santé et la sécurité des personnes installées au dessus. Mais pour ramener à zéro le risque d'un accident environnemental, le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a passé par dessus ses réticences personnelles et accordé finalement les \$6.5 millions nécessaires au nettoyage du site.

Les négociations qui se sont déroulées jusqu'ici avec 89205 Canada Inc, dans laquelle Westcliff a des intérêts importants, n'ont pas abouties.

« Nous n'hésiterons pas, s'il le faut, à exproprier les terrains nécessaires à l'enfouissement de ce qu'on va extraire de l'ancien dépot, expli-

que M. Leduc. Mais comme c'est dans un an que cela sera emprisonné dans une gaine sécuritaire, nous conservons l'espoir n'en arriver à un règlement négocié. »

M. Leduc espère aussi que les négociations avec 89205 Canada Inc permettra de « régler définitivement » le problème posé par la présence de centaines de tonnes de contaminants sur le site de l'ex-Lasalle Coke. Le ministère de l'Environnement a ordonné, il y a trois ans, le décapage de la terre contaminée du site. Tous ces matériaux ont par la suite été entreposés dans une énorme enveloppe d'argile étanche, sensée à l'épreuve de toute fuite pour deux ou trois décennies. On utilisera le même procédé pour enfouir juste à côté les toxiques de la rue Bélec.

« Comme je ne veux pas — mais absolument pas — que les terrains de l'ancienne LaSalle Coke servent éventuellement de dépot toxique, local ou régional, je pense qu'il faut trouver une solution définitive à la présence de ces polluants. On pour-

rait envisager de le faire ensemble. Ce serait beaucoup mieux pour l'es-sor de la ville. »

Jusqu'ici, 44 des 49 locataires ou propriétaires des rues Bélec et Sylvestre ont accepté de déménager ou de vendre leurs maisons à la ville qui les démolira incessamment avant de nettoyer le sous-sol.

L'imminence des travaux, qui sont déjà en marche, explique l'avis servi aux quatre irrédicibles les informant de la cession prochaine des services de téléphone, d'électricité, d'eau et d'égoût.

Même si cela crée une pression sur les propriétaires, explique le maire, ces mesures ont été prises pour assurer le respect de l'échéancier des travaux. Il ne s'agit, a-t-il dit, en aucune façon d'une tactique d'intimidation pour forcer la vente des immeubles, assure le maire.

Les pouvoirs d'expropriation accordés à LaSalle par l'Assemblée nationale lui permettent d'ailleurs d'évincer au besoin les récalcitrants.

PAS DE COUPURES POUR LES SINISTRÉS DE VILLE LASALLE

Il n'y a pas eu de menaces de coupure de services pour les résidents des maisons construites sur l'ancien dépot municipal à LaSalle.

C'est ce que le maire de cette ville de la banlieue ouest, Michel Leduc, a indiqué en assurant que 45 des 49 familles affectées par les évènements ont déjà accepté les offres de la municipalité.

«Quatre familles seulement n'ont pas

encore signé d'entente avec la ville et trois propriétaires non résidents n'ont pas en-



**AFFAIRES
MUNICIPALES**

**JEAN-MAURICE
DUDDIN**

core accepté l'offre des autorités lasalloises», a déclaré M. Leduc.

Selon lui, ce ne sont pas des menaces mais des avis de coupure de service que les citoyens ont reçus.

Les gens habitant sur le site de l'ancien dépotier seront privés à compter du 9 juin des services de téléphone, d'électricité, d'eau et d'égout à cause de la nature des travaux à effectuer et non pour les forcer à déménager, a soutenu Michel Leduc.

Les travaux de décontamination du site coûteront \$8,8 millions, dont \$7,7 millions seront assumés par le gouvernement du Québec.

Le nettoyage du dépotoir de LaSalle met en danger l'eau de Montréal

■ En prévision du nettoyage d'une décharge de déchets toxiques, qui doit débiter la semaine prochaine à Ville LaSalle, la Société pour vaincre la pollution (SVP) recommande de protéger l'alimentation en eau de la ville de Montréal.

PIERRE ROBERGE
de la Presse Canadienne

« Le site de Ville LaSalle est situé à moins de 300 m du canal de l'Aqueduc », menant à l'usine de filtration Atwater, une des sources d'eau potable de Montréal, a affirmé hier en conférence de presse Daniel Green, de la SVP.

S'appuyant sur des relevés et cartes établis en septembre 1985 par Foratek International, pour le ministère de l'Environnement du Québec, M. Green a signalé que des contaminants (phénols, fluoranthène, baryum, pyrène) avaient migré (en concentration égale ou supérieure à un microgramme par litre) dans les eaux souterraines jusqu'au canal, au bord du boulevard de La Verendrye.

Il faudrait, souligne M. Green, creuser une « tranchée drainante » le long du canal pour empêcher tout écoulement d'eau contaminée vers le canal. Au centre même de la décharge toxique, il faudrait aussi établir un système de pompage à grand débit et de traitement, afin de créer un appel d'eau en sens contraire à l'écoulement naturel vers le canal.

Pour sa part Camil Charette, responsable des usines de filtration de la ville de Montréal, a indiqué au téléphone que « nos derniers contacts à ce sujet avec le ministère de l'Environnement remontent à l'automne dernier. Il n'y avait alors aucun problème. »

Selon M. Charette, Montréal n'a pas pour le moment pris de mesure spéciale en prévision des travaux de nettoyage prévus dans la banlieue voisine. Une autre importante usine de Mont-

réal est Charles-Desbaillets, située dans le territoire de LaSalle et alimentée par un tunnel partant du milieu du fleuve; Montréal fournit l'eau du robinet à plusieurs banlieues.

Pessimiste, Daniel Green affirme: « Nous avons tendance à croire que déjà des composés toxiques se sont infiltrés dans le système de filtration de Montréal. Il y a tellement de preuves circonstancielles... »

Bonne job et photo

« Il faut absolument faire une bonne job à Ville LaSalle, ce pourrait être un cas type pour le nettoyage de plusieurs dépotoirs de déchets toxiques au Québec », ajoute le président de la SVP, un organisme de défense de l'environnement actif depuis plusieurs années.

Le système de pompage à fort débit est actuellement utilisé au dépotoir de Ville Mercier, sur la Rive-Sud, et donne de bons résultats. Il coûte cher et prend du temps, dit-il, mais permet aussi à une nappe phréatique (souterraine) de se régénérer.

En prévision du nettoyage de la semaine prochaine, la SVP recommande aussi d'évacuer tout un quadrilatère de Ville LaSalle. « Qu'est-ce que la pépîne (tracteur excavateur) va trouver en creusant? Qu'est-ce qui arrive si la pelle perce un baril? » s'est demandé M. Green à propos des produits dont le déversement remonterait aux années 50 et 60. Il ne sait pas non plus si tout a été enfoui dans des barils ou si des produits ont été versés directement dans le sol.

M. Green a même lancé un appel aux reporters et photographes: « Ce peut être une occasion unique de prendre des travailleurs en scaphandre chimique total. »

La SVP a dénoncé le manque de compassion de la municipalité de Ville LaSalle — dont le maire Michel Brunet est médecin — pour la façon dont des riverains du site ont été traités; le 30 avril, ils apprenaient qu'ils

devaient quitter les lieux au début de juin.

Ainsi 14 duplex devront être démolis; la plupart des propriétaires ont accepté le dédommagement (entre \$124,000 et \$143,000) de la municipalité, signant en plus un document qui libère la ville des responsabilités civiles. En tout, quelque 50 ménages (propriétaires et locataires) sont affectés.

Maurice Kaigle, qui habite la rue Sylvestre dans la zone contaminée, a souligné l'injustice pour ceux situés juste à l'extérieur de celle-ci — « comme si les odeurs et eaux d'infiltration ne traversaient pas les clôtures » — et qui n'ont reçu aucune aide ni offre d'expropriation.

Carte du Québec

De plus, la Société pour vaincre la pollution révèle qu'elle reçoit de plus en plus de demandes de renseignement de gens qui veulent devenir propriétaires (ou simplement déménager) et s'informer sur l'emplacement des sites de déchets toxiques.

« Ca va devenir un critère de qualité de la vie avant de déménager et de s'acheter une maison, il faudra s'informer s'il n'y a pas déjà eu un dépotoir dans le secteur », a affirmé M. Green.

La SVP lançait donc hier une carte des sites de déchets toxiques à travers le Québec; 335 sites « connus » y sont indiqués selon trois couleurs, rouge (dangereux), orange (potentiellement dangereux) et jaune (suspect). La carte et un document explicatif se détaillent \$8.

**Croisière à \$25 pour voir
le Saint-Laurent pollué**

LA RÉGION DE MONTRÉAL TRUFFÉE DE 65 SITES D'ENFOUISSEMENT TOXIQUES

La Société pour vaincre la pollution souligne la semaine nationale de l'Environnement en dénonçant l'action du gouvernement québécois et des autorités municipales de LaSalle.

Daniel Brosseau

De plus, la S.V.P. diffuse une carte des sites de déchets toxiques du Québec, invite les citoyens à faire «Le tour du fleuve

Saint-Laurent intoxiqué», et propose des mesures pour protéger le canal de l'acqueduc de Montréal.

La Charte des droits

Daniel Green, co-

président, avec Magalie Marc, de la S.V.P., estime que le gouvernement va à l'encontre de la Charte des droits de la personne en défendant par une loi aux citoyens lésés de Ville LaSalle d'exercer leurs recours normaux devant les tribunaux.

Il s'agit du projet de loi 190 qui donne à LaSalle le pouvoir de décontaminer un site d'enfouissement de déchets toxiques mais qui stipule

qu'aucune action ne peut être intentée relativement à ces travaux.

M. Green déplore d'autre part l'insensibilité et le manque de compassion de la part de la mairie de LaSalle à l'égard de la cinquantaine de familles qui viennent d'être délogées après qu'on leur eut appris qu'ils vivaient sur un ancien dépôt de produits toxiques.

«Après tout, il ne faudrait pas oublier que c'est bien Ville LaSalle qui a permis dans les années 40 et 50 le dépôt de déchets toxiques dans son dépôt municipal et que c'est encore Ville LaSalle qui a permis qu'un développement domiciliaire se construise sur ce dépôt.»

Plus de 335 sites

La S.V.P. estime qu'il y a bien d'autres Ville LaSalle au Québec et qu'en fait, des études démontrent qu'une municipalité sur sept a hérité de déchets toxiques.

La carte des sites d'enfouissement comprend 335 sites couvrant l'ensemble du Québec, dont 65 dans la seule région immédiate de Montréal. La grande région métropolitaine en comprend 115.

Réalisée par la S.V.P. grâce à l'aide financière de la Fon-

dation Donner, cette carte ne comprend pas cependant un certain nombre de sites localisés sur des terres fédérales au Nouveau-Québec, particulièrement sur des bases militaires.

Le Saint-Laurent et l'acqueduc

La S.V.P. cherche aussi à sensibiliser la population et les autorités en offrant le samedi 7 juin des croisières à \$25 d'un genre bien spécial.

«Venez voir les pollueurs de notre fleuve Saint-Laurent... Vous pourrez voir les usines qui contaminent notre fleuve et constaterez par vous-mêmes la gravité de la situation», écrit la S.V.P.

Cette initiative fait suite au geste inattendu et courageux du ministre fédéral de l'Environnement, M. Tom McMillan, qui dénonçait récemment en les nommant les principales compagnies qui polluent le fleuve.

La Société pour vaincre la pollution s'inquiète enfin de la protection accordée au canal de l'acqueduc de Montréal.

Elle craint que le site de déchets toxiques de LaSalle soit trop proche de cette source d'eau potable qui alimente plus de trois millions de personnes et préconise le pompage des eaux souterraines environnantes pour les empêcher de contaminer celles du canal, une technique utilisée sur un autre ancien site, celui de Mercier.

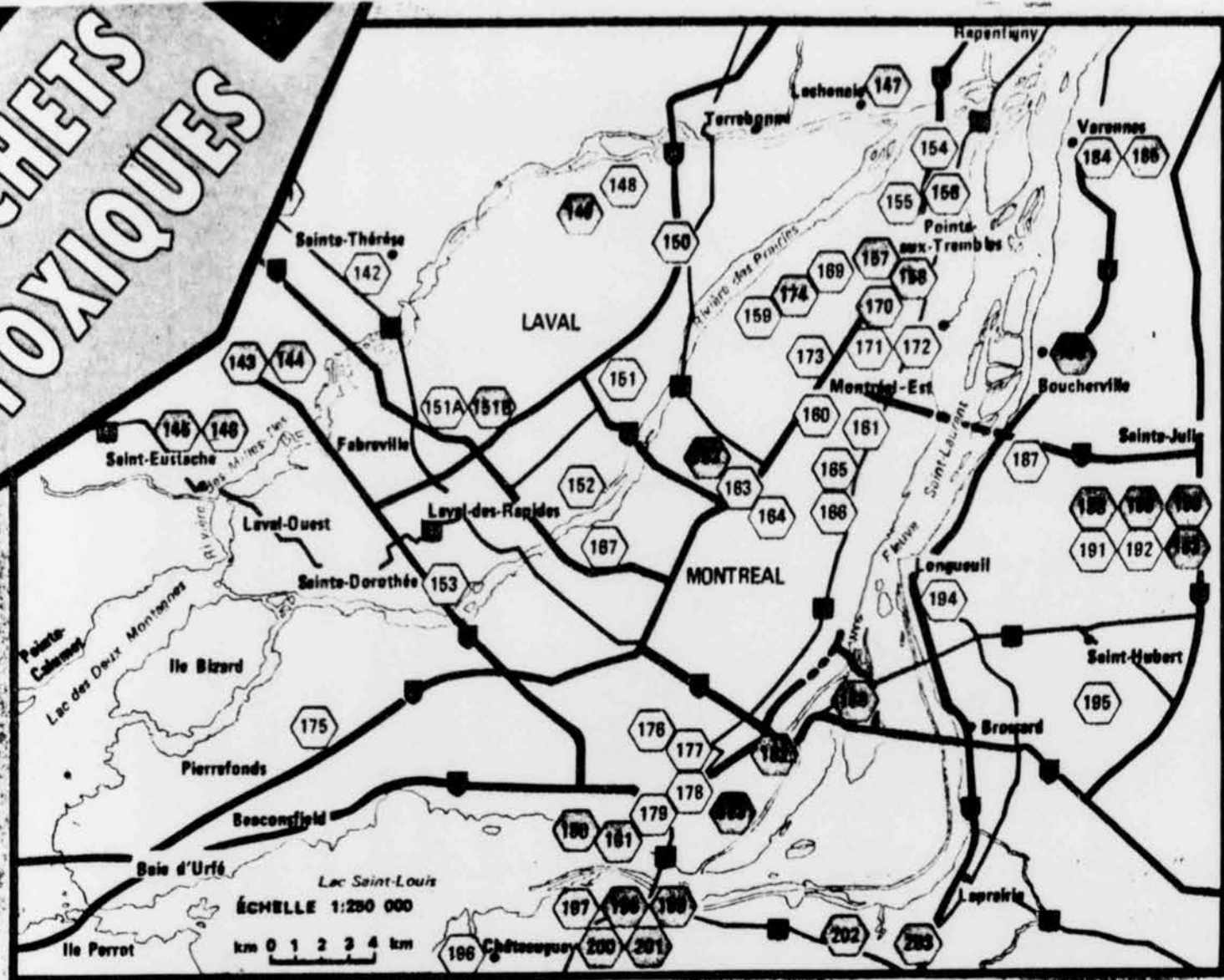


Photo Claude Rivest

M. Daniel Green, coprésident de la Société pour vaincre la pollution.

DÉCHETS TOXIQUES

65
sites dans
la région
de Montréal



NOTE SUR LES DÉCHETS TOXIQUES

(D.B.) — La carte publiée hier en première page et décrivant la localisation des sites d'enfouissement de déchets toxiques de la région de Montréal comprenait, trois catégories: la couleur rouge indiquait les sites actuellement dangereux, l'orange les sites potentiellement dangereux et le jaune les sites suspects. Les personnes désireuses d'obtenir la carte comprenant les 335 sites du Québec peuvent s'adresser à: Société pour vaincre la pollution, 445 Saint-François-Xavier, Montréal, téléphone 844-5477.

Toxic dump work begins

Work is under way on an \$8.3-million cleanup of toxic waste in an area of LaSalle.

Workers have been demolishing houses on Sylvestre St. and Belec Ave. since Saturday after 49 families agreed to move while the work is in progress.

The cleanup comes after the Quebec Environment Department discovered the neighborhood had been built on an old dump laced with industrial waste.

The experts have said the wastes do not pose an immediate health threat but must be removed because they are moving underground toward the aqueduct that carries Montreal's drinking water.

At least 14 buildings have been bought by the city and are being demolished for the cleanup.

About 100,000 cubic metres of waste and contaminated soil — about 10,000 truckloads — will be excavated and buried in a specially constructed basin.

Les terrains contaminés de LaSalle ne menacent pas l'aqueduc

■ Contrairement aux assertions de SVP, les terrains contaminés de LaSalle ne menaceraient pas l'aqueduc de Montréal.

En effet, le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, dit avoir reçu des assurances du ministère de l'Environnement qu'il n'en était rien. Le groupe SVP qui a sonné l'alarme, la semaine dernière, aurait mal interprété les données d'un rapport Foratek, assure M. Lamarre.

Néanmoins, le conseiller Michael Fainstat, qui a soulevé la question au conseil municipal, conserve des doutes à ce sujet et suggère fortement à l'exécutif d'étudier ce rapport.

Five residents defy LaSalle evacuation

By RICK BOYCHUK
of The Gazette

At least five residents still have not moved out of the LaSalle neighborhood that is being evacuated and fenced off for the removal of 10,000 truckloads of toxic wastes.

Workers began on Saturday demolishing eight duplexes in the neighborhood to make way for the \$8.3-million cleanup.

City official Alain Dubuc said the National Assembly approved a bill on Friday that gives LaSalle the right to evict people from the area and that the five residents will be served with eviction notices by Friday.

One of the five, Gérard Cyr, said yesterday that he'll fight the eviction notice and won't move unless the city agrees to expropriate his duplex.

"I don't want to come back to this neighborhood," said Cyr.

Cyr and three of the other families or residents refusing to leave live in two of the 10 duplexes that have been evacuated at government expense for the duration of the work.

The work is expected to take four to six months.

Environment Quebec ordered the cleanup after department experts discovered the neighborhood was built on an old municipal dump laced with toxic industrial wastes.

The experts have said the wastes do not pose an immediate health threat but must be removed because they are moving underground toward the aqueduct that carries Montreal's drinking water.

The fifth resident still within what is to become a fenced-off security zone is Claire Cannon, who lives in a Sylvestre St. duplex that was expropriated and may be torn down if workers find it is in the way.

Cannon said yesterday she has found another apartment but can't move in until June 24.

"If I leave here now it means I

have to move somewhere temporarily until I can move into my new place on the 24th. The city said I could leave my furniture here until the 24th and stay with friends until then. But I'm worried about somebody stealing my stuff while I'm gone."

Dubuc said the longer residents stay in the area, the longer the work will take to complete.

For the next week, the contractor hired for the cleanup will be tearing down the duplexes, putting up fences and positioning equipment on the site, Dubuc said. "We are hoping the actual excavation work will begin by the 18th."

Yesterday, a group of Montreal firemen were at the site, chopping holes in the roof of one of the doomed duplexes.

Fire Chief Normand Lussier said he had a crew filming an experienced fireman wielding an axe on the roof.

"We will use it as a training film to teach new firemen how to chop ventilation holes."



Eight LaSalle duplexes are being demolished to make way for toxic waste cleanup in former dump. Gazette, Len Sidaway

LaSalle to expropriate temporary waste site

The city of LaSalle is expected to issue an expropriation order Monday to the owner of a parcel of land the city wants to use for the temporary storage of 10,000 truckloads of toxic wastes.

City official Alain Dubuc said yesterday that LaSalle officials have been unable to reach a negotiated agreement with the owner of the old LaSalle Coke Co. site.

"It is clear that the city will have to use the legal route to gain access to the property," Dubuc said in a telephone interview.

The expropriation order will say

the city is seeking a "temporary servitude" or right to use the land for the storage of the dangerous wastes for at least a year.

The property is owned by 89205 Canada Ltd.

Company documents filed with the province show the president of the company is Irwin Adelson, who is also president of the Westcliff Group of Companies Ltd.

Westcliff is the developer of a \$100-million shopping centre, Carrefour Angrignon, under construction on a parcel of land next to the old LaSalle Coke Co. property.

Calls to Adelson's office yesterday were not returned.

Under a bylaw adopted by LaSalle city council Monday, city officials are authorized to acquire, by negotiation or expropriation, temporary access to about 80,000 square metres of the property.

The city is offering the numbered company \$22,814 in return for the use of the land.

The wastes to be stored on the property come from a nearby LaSalle neighborhood that was built on an old municipal dump.

Tests last year showed the

dump is contaminated with a large quantity of toxic industrial wastes.

Eight duplexes built on top of the old dump are being demolished to make way for an \$8.3-million cleanup of the wastes.

Daniel Green, co-president of the Société pour vaincre la pollution, says the cleanup is the first of its kind in Canada.

The wastes are to be excavated, trucked to the old LaSalle Coke property and stored there until next summer when they will be buried in a specially-built basin lined with plastic sheeting.

UN PROPRIÉTAIRE DE LASALLE ÉVINCÉ REFUSE DE QUITTER LES LIEUX



Contrairement à d'autres propriétaires, M. Cyr ne veut pas quitter sa maison pour la durée des travaux.

Cinq résidents de LaSalle n'ont toujours pas quitté le secteur où s'affairent depuis samedi dernier des démolisseurs qui ont reçu le mandat de démolir une série de maisons bâties sur un ancien dépotoir municipal où sont enfouis des déchets toxiques.

Jean-Pierre Trudel

L'un de ceux-ci, Gérard Cyr, qui habite au 1103 rue Bélec, est catégorique: «Je n'ai pas l'intention de bouger d'ici tant que la Ville ne m'aura pas fait une offre d'achat pour ma maison. J'ai

la tête aussi dure que le maire Michel LeDuc qui a toujours refusé de négocier. Il paraît que la Ville doit nous servir un avis d'éviction avant ce soir, mais ça ne changera rien à ma détermination et j'irai jusqu'au bout, jusqu'à les amener en cour s'il le faut.» La Ville a racheté les maisons de huit autres propriétaires sur les rues Sylvestre et Bélec, mais dans le cas de M. Cyr et de voisins ce qu'elle leur offre, c'est un montant de relocalisation



Depuis samedi dernier, la démolition des maisons va bon train sur la rue Sylvestre.

pour la durée des travaux qui devraient s'étendre sur six à huit mois.

**Sous-sol
contaminé**

On se rappellera que des études effectuées par le ministère de l'environnement avaient révélé que le sous-sol du dépotoir, fermé en 1959, fourmillait de matières à forte concentration toxique et qu'on risquait de les voir remonter à la surface ou encore se propager dans le réseau de l'aqueduc de Montréal qui est situé tout près. Le gouvernement provincial accordait récemment une subvention de plusieurs millions de dollars à LaSalle qui prenait alors la décision que l'on sait.

Victime

Pour revenir à M. Cyr, s'il ne veut pas



PHOTOS Raymond Bouchard
Malgré ses problèmes avec LaSalle, Gérard Cyr se dit confiant que la Ville n'aura pas d'autre choix que d'acheter sa maison.

quitter sa maison de la rue Bélec ce n'est sûrement pas pour raisons sentimentales puisqu'en 1967, il était la victime d'un incendie dans sa demeure et qu'en 1979 son fils de quatre ans se noyait dans une mare d'eau profonde sur un terrain adjacent.

Pendant que le pic des démolisseurs se fait entendre dans les environs, Gérard Cyr et ses voisins immédiats se préparent à livrer la prochaine étape de leur guerre avec l'administration municipale.

LaSalle

LA RÉSISTANCE A ÉTÉ VAINCUE

(AG) — À La Salle, les derniers résistants ont cédé. Ainsi, les deux derniers immeubles construits dans «le périmètre de sécurité de l'ancien dépotoir» de Ville de La Salle ne gêneront plus les autorités dans leur projet de décontamination des lieux, a annoncé, hier, le maire de cette municipalité, Michel Leduc.

Les 55 résidants touchés par les travaux ont été relogés temporairement. Déjà, les pelles mécaniques ont commencé à creuser le sol. En outre, le périmètre est maintenant entièrement clôturé de sorte que ni le public ni les médias n'auront accès au chantier durant les dix semaines que dureront les travaux.

La Ville a procédé à la démolition de huit duplex et installé une usine mobile de traitement des eaux de ruissellement. Il est possible qu'elle doive également démolir six autres duplex. Les résultats de tests attendus ce week-end détermineront s'il y aura ou non de nouvelles démolitions dès la semaine prochaine. Le maire Leduc a également annoncé avoir obtenu l'autorisation de déposer provisoirement la terre contaminée sur les terrains de l'ancienne usine Coke La Salle.

Par ailleurs, Santé et Bien-être Canada laissera sur place un véhicule spécialement équipé pour détecter toute vapeur toxique qui pourrait se dégager du terrain. Si des gaz nocifs s'échappaient, un plan

d'évacuation touchant une soixantaine de propriétés serait immédiatement mis de l'avant.

Le projet de déconta-

mination consiste à extraire des milliers de tonnes de matières dangereuses et à remplir le site de terre saine.

Toxic-waste cleanup may force relocation of 225 LaSalle residents

More LaSalle residents may be removed from their homes while 10,000 truckloads of toxic wastes are being removed from the site of an old municipal dump.

Mayor Michel Leduc told reporters yesterday that as many as 225 people living in 60 buildings may have to be relocated temporarily if toxic vapors in the area are found to exceed permissible limits set by the

Montreal Urban Community.

A special monitoring device has been lent by Health and Welfare Canada for the summer to monitor the air around the site.

Fourteen houses have already been evacuated and eight of them have been demolished. The fate of the remaining six will be decided on the basis of a report expected this week.

The operation has already resulted in the relocation of 55 residents.

"We have a contingency plan and we hope we won't have to use it," Leduc said. "But we will if it gets really dangerous."

The streets are Sylvestre, Belec, and part of Bouvier and Thierry, on both sides of Shevchenko Blvd.

The cost would be "astronomical," Leduc said, but he could not say pre-

cisely what it would be.

Meanwhile, dump trucks were removing earth laced with toxic industrial waste as the last of five families who refused to leave their homes left this week.

They were served with eviction notices by bailiffs and are being relocated at public expense.

The entire operation, including the relocations and the cleanup, is cost-

ing \$8.8 million, \$7 million of which is being financed by Environment Quebec.

At the site where eight duplexes have been demolished, workmen wearing face masks are removing tonnes of earth which are being stored at the old LaSalle Coke property until next year.

The fill will then be sealed in metre-thick clay tanks lined with im-

permeable synthetic material.

Environment Quebec ordered the cleanup after department experts discovered the neighborhood was built on the dump.

The experts have said the wastes do not pose an immediate health threat but must be removed because they are moving underground toward the aqueduct that carries Montreal's drinking water.

LES PLUS IMPORTANTS DU GENRE AU CANADA

LaSalle: les travaux de décontamination débutent

■ Une cinquantaine d'ouvriers ont commencé à excaver 100 000 mètres cubes de terre contaminée par des polluants chimiques dans un ancien dépotoir de LaSalle, a annoncé hier Michel Leduc, maire de cette ville située au sud-ouest de l'île de Montréal.

ANDRÉ NOËL

Les travaux — les plus importants du genre jamais menés au Canada selon M. Leduc — devraient normalement être terminés avant septembre.

Les deux maisons que les résidents refusaient de quitter ont été évacuées mardi, quand la ville a remis à la fois des chèques de dédommagement et des avis d'éviction.

En tout, 55 familles ont dû déménager aux frais de la ville et du ministère québécois de l'Environnement.

La ville a dû démolir huit duplex, en acheter six et en évacuer 10 sur le côté sud-est de l'intersection des rues Sylvestre et Bouvier afin de procéder à la décontamination.

Le ministère de l'Environnement a découvert l'an dernier la présence de neuf substances potentiellement dangereuses dans une zone qui s'étend sur 22 000 mètres carrés.

Ce sont le benzène, le toluène, le xylène, les phénols, le pyrène,

le benzopyrène, le chrysène, le tétrachloroéthylène et le trichloroéthylène, tous des dérivés d'hydrocarbures.

Des résidus de byphéniles polychlorés (BPC) ont aussi été détectés, mais en quantité infime.

Les produits ont été déversés de 1954 jusqu'à la fermeture du dépotoir, en 1959, par des compagnies voisines, mais la ville ignore lesquelles.

Les polluants se trouvent maintenant à des profondeurs allant de 3,5 mètres à 5 mètres. Il y a un risque potentiel qu'ils s'infiltrent dans le canal d'un aqueduc, juste à côté du terrain, d'où l'urgence des travaux.

La ville a acheté le terrain pour \$440 000. Elle comptait

d'abord s'en servir pour faire fondre les neiges usées. Elle est décidée maintenant à le convertir en zone résidentielle une fois la décontamination terminée. L'achat doit être conclu cette semaine.

Les travaux, dirigés par la firme André Marsan, une filiale de Lavalin, coûteront \$8,8 millions. Le ministère québécois de l'Environnement déboursera \$7 millions et la ville de LaSalle, \$1,8 million.

Les camions transportent la terre excavée sur un terrain de l'ancienne usine de la compagnie LaSalle Coke, sur le boulevard Newman. Ce terrain aussi est contaminé.

La ville tente de convaincre le propriétaire actuel, la société

89205 Canada Inc., d'entreprendre des travaux, mais n'a pas réussi jusqu'à maintenant. M. Leduc a déploré que le ministère de l'Environnement n'a aucun pouvoir pour l'y obliger.

D'abord simplement déposée sur ce terrain en question, la terre excavée de l'ancien dépotoir municipal sera transportée au printemps dans un bassin à parois étanches en argile et en plastique.

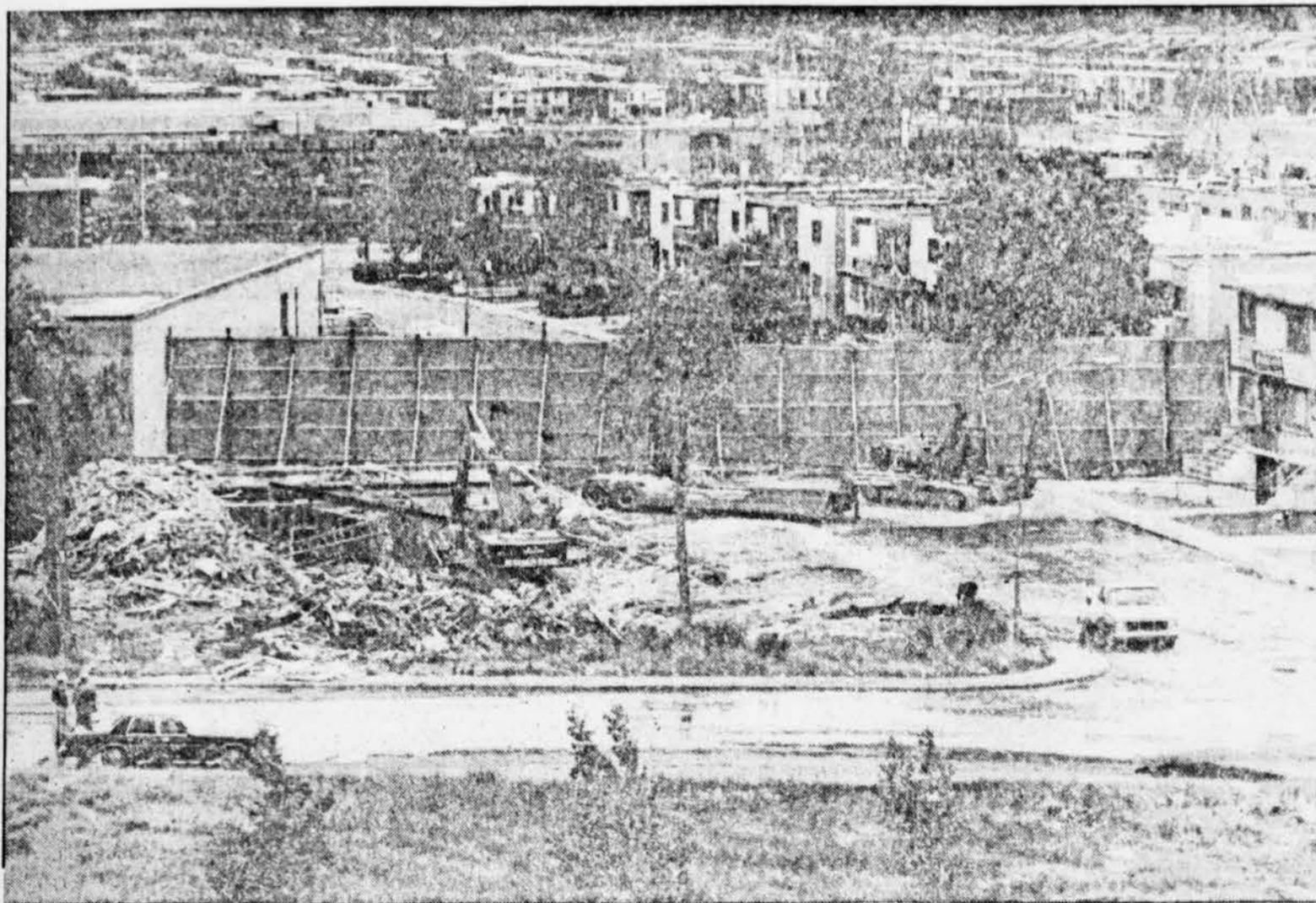
Toutes les mesures ont été prises pour empêcher un accident au cours des travaux, a assuré M. Leduc.

Les ouvriers qui creusent la terre contaminée portent des bottes, des masques et des vêtements spéciaux. Ils subiront des examens médicaux à tous les 10 jours.

Santé et Bien-Être Canada a prêté un véhicule muni d'un spectromètre mobile permettant d'identifier la présence de vapeurs toxiques dans l'air. Le TAGA 3000 mesure les concentrations, de sorte que la ville saura si elle doit évacuer un secteur plus vaste.

Des clôtures ont été érigées le long d'un périmètre de sécurité, afin d'empêcher tout accès au chantier.

M. Leduc a reconnu que la contamination du terrain constituait une catastrophe. Il a regretté de ne pouvoir s'appuyer sur aucune autre expérience de décontamination dans une zone aussi densément peuplée. « Nous devons innover », a-t-il dit.



Les travaux de décontamination dureront tout l'été.

Photo Robert NADON, LA PRESSE

Décontamination

LaSalle ira devant la cour

(J.R.) - LaSalle a déposé hier une requête en Cour supérieure pour obliger quatre résidents de cette municipalité à quitter leur domiciles, le temps que les travaux de décontamination de l'ancien dépotoir de déchets toxiques s'effectuent.

Les quatre résidents de la rue Bélec refusent semble-t-il d'obtempérer à un règlement de LaSalle qui prévoit relocaliser temporairement ceux qui habitent à l'intérieur d'un périmètre de protection établi autour de la zone des travaux.

Il s'agit de MM. Gérard Cyr, Fernand Cyr, Gérard Gratton et Yves Jean.

Ce périmètre a été établi par la municipalité pour éviter que les habitants du quartier ne souffrent d'émanations ou de dangers liés aux produits toxiques.

Selon la requête en injonction déposée hier, chacun d'entre eux a reçu

çu des montants variant de près de \$3,000 à \$10,000 pour se relocaliser.

Injonction «de sûreté» demandée par La Salle contre 4 ex-résidents de la rue Bélec

(J.R.) - C'est pour s'assurer que quatre résidents de la rue Bélec avaient bel et bien quitté leurs demeures, le temps des travaux de décontamination de l'ancien dépotoir de déchets toxiques, que la municipalité de LaSalle a demandé et obtenu, hier, une injonction en Cour supérieure.

Le directeur général de la ville, Robert Barbeau, a expliqué hier, après que l'injonction ait été obtenue, que plusieurs de ces résidents avaient été vus à nombreuses reprises dans leurs logements depuis le début des travaux.

Il en allait de leur santé que nous obtenions cette injonction, a-t-il souligné.

De son côté, M. Gérard Cyr, un des résidents touché qui était présent à la cour, a fait part aux journalistes qu'il avait démanagé de son domicile depuis une semaine, tout comme les trois personnes mentionnées dans la requête.

Il a avoué être retourné à quelques occasions dans sa demeure pour chercher des effets personnels, sans demander l'autorisation de la ville.

«Je n'ai demandé de permission à quiconque, car on m'avait dit que site n'était pas encore dangereux», a mentionné M. Cyr.

Mais à l'avenir, ajoute-t-il, il se conformera aux exigences de la municipalité et de l'injonction où il est écrit que ces personnes ne peuvent retourner dans leurs résidences pendant les travaux.

Waste cleanup alarms citizens

About 30 angry LaSalle residents complained last night about the way a toxic-waste site in their neighborhood is being cleaned up.

They told Mayor Michel Leduc of trucks spreading contaminated soil on the streets, of break-ins at supposedly sealed houses, of foul smells and respiratory problems.

Maurice Kaigle, who left his duplex in June, said he had a \$600 trailer and a \$100 ladder stolen.

Kaigle said there are rumors six other duplexes have been broken into. Police at the meeting said they could not confirm the thefts since

they also are barred from the site.

Ron Czerkowski of Giguère St. said he is worried about the transport of the wastes.

"There is contaminated soil dropping along Jean Brillou St.," he said.

Site manager Françoise Huppertz and Leduc said the trucks drive only on uncontaminated ground.

Leduc told worried members of the Royal Canadian Legion on Bouvier St. the smell emanating from a hole dug beside their building was caused by "regular domestic garbage that's producing a lot of smell" and not by toxic chemicals.

HUIT DUPLEX DÉJÀ DÉMOLIS

30 p. cent des déchets toxiques ont été retirés du dépotoir de LaSalle

■ Sauf un problème d'odeurs désagréables relié à la présence de plusieurs tonnes de déchets domestiques mis à jour, les travaux d'excavation se poursuivent sans problèmes sur le site de l'ancien dépotoir de LaSalle.

FLORIAN BERNARD

Le chef de cabinet de la mairie, M. Alain Dubuc, a déclaré que 30 p. cent des déchets contaminés ont été retirés. L'ensemble des travaux accuse toutefois un retard d'une douzaine de jours, en raison de la grève récente qui a paralysé la municipalité.

Retard comblé!

M. Dubuc estime que si le beau temps persiste, les ouvriers devraient être en mesure de rat-

traper ce retard au cours des prochaines semaines, permettant ainsi aux familles délogées de réintégrer le quartier avant la rentrée scolaire de septembre.

D'autre part, les derniers « récalcitrants » ont respecté l'injonction obtenue par la Ville et ont quitté le site du chantier, notamment M. Gérard Cyr de la rue Bélec. Le site de l'ancien dépotoir est maintenant un « no man's land » interdit aux personnes non autorisées.

8 duplex démolis

La ville a démoli huit des 14 duplex situés sur le site de l'ancien dépotoir. Une étude est en cours afin de déterminer si les 6 autres duplex devront aussi être démolis.

Chaque jour des inspecteurs font des prélèvements et analy-

sent le contenu de l'air. Ils informent les résidents autorisés à demeurer à proximité du site du chantier de la qualité de l'air et de la progression des travaux. Selon M. Dubuc, l'ensemble des opérations se déroule tel que prévu.

UNE DÉCONTAMINATION PROBLÉMATIQUE À LASALLE

Les citoyens de LaSalle se plaignent du fait que les mesures de sécurité entourant les travaux de décontamination du sol de l'ancien dépotoir municipal sont inadéquates.

Jean Maurice Duddin

Les autorités municipales admettent d'ailleurs que les dispositions initiales n'ont pas

été respectées totalement mais ajoutent que la santé des citoyens n'a jamais été mise en danger.

Pour ce qui est des

vols dénoncés par les citoyens au cours d'une rencontre d'information, lundi soir, il s'agirait de cas isolés, selon un porte-parole du bureau du maire.

Les autorités attendent le rapport de police à ce sujet.

Il y aurait toutefois eu

une demi-douzaine de vols, dont celui d'une remorque et d'une échelle. Or, le site est censé être gardé jour et nuit.

Lavage des camions

Quant aux mesures de sécurité qui n'ont pas été respectées, il s'agit, entre autres, du lavage des camions sortant du site.

Le site a déjà servi de dépotoir municipal puis a été remblayé. Or, les analyses des spécialistes du ministère de l'Environnement ont démontré que le sol contenait des produits parmi les plus toxiques et les plus cancérigènes.

Comme la terre contaminée est transportée sur le terrain de LaSalle après le remblaiement du dépotoir. Huit d'entre eux ont déjà été démolis dans le cadre de l'opération de décontamination.

Or, le lavage des camions n'a pas été effectué. Au bureau du mai-

re, on nous a expliqué que pour le début des travaux il n'était pas nécessaire de laver les camions puisqu'il y avait une couche de 60 centimètres de terre non contaminée en surface à enlever avant d'atteindre la couche toxique.

Toutefois, on nous assurait hier que l'on va imposer un lavage systématique des camions afin de rassurer les citoyens.

Rappelons que 49 familles, totalisant près de 200 personnes, ont été délogées pour permettre l'exécution des travaux.

Vingt-quatre duplex ont été érigés sur le site après le remblaiement du dépotoir. Huit d'entre eux ont déjà été démolis dans le cadre de l'opération de décontamination.

Le coût des travaux s'élève à \$8,8 millions et est assumé en grande partie par le gouvernement du Québec.

Les travaux devraient être terminés cet automne.



Photos Normand PICHETTE

À la suite des plaintes de citoyens, les autorités municipales de LaSalle ont obligé les entrepreneurs à laver les camions, tel que prévu, afin de les décontaminer, avant qu'ils prennent la route.



photo Normand PICHETTE

La toxicité de la terre est très élevée. Le sol contient aussi des éléments cancérigènes.



photo Normand PICHETTE

Un gardien de sécurité est censé surveiller le site nuit et jour pour en interdire l'accès et prévenir les vols.

LaSalle: la montagne de terre contaminée sème l'inquiétude

■ C'est avec beaucoup d'inquiétude que des citoyens de LaSalle voient grossir de jour en jour une montagne de terre contaminée provenant

FLORIAN BERNARD

des opérations de nettoyage d'une zone résidentielle construite sur le site d'un ancien dépotoir. En attendant la construction d'un bassin étanche, en béton, cette terre est déversée sur un terrain vague, boulevard Newman, entre Jolicoeur

et Allard. Le bassin ne sera pas construit avant l'été prochain. En attendant, les citoyens doivent vivre avec cette butte de terre toxique.

Des citoyens ont alerté LA PRESSE, hier, soulignant qu'un vaste centre commercial de plus de 100 boutiques est en construction à proximité de la colline de terre contaminée. Ce centre sera inauguré le mois prochain, en pleine canicule, attirant des milliers de gens. Autant les locataires du centre commercial que les éventuels

clients sont inquiets des odeurs nauséabondes et des vapeurs de produits chimiques qui s'échappent de la colline de terre.

D'autre part, des citoyens qui demeurent dans un nouveau développement résidentiel, aux limites de LaSalle, doivent se rendre ce matin au Service de l'assainissement de l'air de la Communauté urbaine de Montréal. Ils réclament une injonction interdisant à LaSalle d'accumuler de la terre contaminée sur le terrain du boulevard Newman. Ces citoyens,

comme d'autres, soutiennent que les dirigeants de LaSalle auraient dû commencer par construire le bassin en béton avant de transporter sur un nouveau site des tonnes de terre contaminée.

Un porte-parole de LaSalle, M. Gerald Lawrence, a déclaré à LA PRESSE, hier, que malgré le désagrément de certaines odeurs, surtout par temps chaud et humide, la «colline contaminée» ne met pas en danger la santé des gens. Les pourcentages de vapeurs toxiques

qu'ils n'ont pas atteint, jusqu'à maintenant, les seuils critiques établis par le ministère de l'Environnement. Des prélèvements sont effectués chaque jour.

Le polluant qui a atteint la plus forte concentration jusqu'à maintenant est le toluène. Hier, on a enregistré une lecture de 350 pour ce polluant particulier, alors que le seuil critique est 2000. Parmi les autres polluants, il y a le benzène, l'aniline et le trichlore d'éthylène.



En attendant la construction d'un bassin étanche en béton, l'été prochain, la terre contaminée provenant des opérations de nettoyage d'un quartier résidentiel construit sur le site d'un ancien dé-

potoir est déversée sur un terrain vague, boulevard Newman, entre Jolicoeur et Allard.

photo Robert NADON, LA PRESSE

Ville Emard residents don't want toxic storage



DON FRANKSON
Worried about land value

By **RICK BOYCHUK**
of *The Gazette*

A group of Ville Emard residents is threatening to seek an injunction to stop the City of LaSalle from storing up to 10,000 truckloads of toxic waste near their homes.

Although a contractor working for LaSalle began trucking the wastes to the edge of the Ville Emard area in southwest Montreal last month and has hauled in 3,000 truckloads, the residents say they only recently learned the growing pile of dirt behind their homes is toxic.

Resident Michel Martin said everybody thought the dirt was coming from work on a shopping centre, Carrefour Angrignon, that is nearing completion about a block from where the conta-

minated soil is being stored.

"The fence around the property where they are dumping the soil has fallen down in some places so children could get in there," Martin said. "And there is a very strong smell coming from the site." Martin has collected 200 names on a petition protesting the waste storage.

"We may apply for an injunction to halt the work," he said. "For the moment, we want a fence to keep children off the site. In the long term, we want them to find somewhere else to dispose of these wastes."

Another resident, Don Frankson, said he moved into a new house last year and is worried both about the presence of toxic waste and the effect it could have on property values.

The soil being stored at the

site just off Newman Blvd., just outside Montreal territory, is being trucked from a LaSalle neighborhood that was built on an old municipal dump.

Last year the dump was found to be contaminated with industrial wastes. Quebec and LaSalle are spending \$8.3 million to clean up the site.

Eight duplexes that were built on the dump were purchased by LaSalle and demolished to make way for the cleanup. Another six duplexes that were also purchased may escape demolition. Ten others have been evacuated for the duration of the work.

The wastes will be stored in the open until next summer when they will be buried on the same property in a specially-built basin lined with plastic sheeting.

Yesterday, LaSalle Mayor Michel Leduc said the Ville Emard residents are in no danger because air tests at the excavation site show very low levels of the contaminants.

He said if the air is safe at the excavation site, there is no reason to think there may be dangerous vapors at the storage lot.

But Daniel Green, co-president of the Société pour vaincre la pollution, said the site should be tested because exposing the contaminated soil to air and the sun may increase the volume of dangerous vapors in the air.

LaSalle official Gerald Lawrence said there is no immediate need for a fence because there is no easy access to the site, but one will be erected after all the contaminated soil has been moved.

Envahis par des odeurs nauséabondes et inquiets pour leur santé, à la suite du déversement de quelque 100,000 mètres cubes de terre contaminée à environ 1,000 pieds de leurs résidences, des citoyens de Ville-Emard partent en guerre contre Ville LaSalle.

Jean-Pierre Trudel

La terre contaminée provient de l'excavation de l'ancien dépot public de Ville LaSalle qu'on a décidé de vider parce qu'on craignait que le sous-sol bourré de produits chimiques et toxiques contamine l'aqueduc de Montréal situé tout près.

En guerre contre une montagne de terre contaminée

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs accordé une subvention de près de \$7 millions à LaSalle pour procéder à cette opération.

Le terrain choisi pour disposer de la terre contaminée est situé sur le boulevard Newman à LaSalle, aux limites du quartier Ville-Emard.

L'inquiétude des citoyens de ce quartier montrealais grandit de jour en jour. L'un des responsables du mouvement de pro-

testation, Michel Goldyn, déclarait au journal: «Si cette terre était dangereuse pour l'aqueduc de Montréal, qu'est-ce qui nous prouve qu'une fois à l'air libre elle ne présente pas le même danger?»

On a beau faire des prélèvements d'échantillons d'air sur le site du dépot, il n'en est pas de même sur le terrain du boulevard Newman. Cette montagne de terre contient plusieurs polluants et ce ne sont pas seulement les odeurs

bizarres qui nous dérangent, mais on se demande s'il n'y a pas de danger que nous attrapions des maladies graves.»

Environ 200 citoyens du secteur ont signé une pétition, on a fait parvenir une lettre au ministre de l'Environnement, des représentations ont été faites auprès des autorités de LaSalle et Montréal mais jusqu'ici les citoyens de Ville-Emard n'ont eu droit qu'à de l'indifférence ou des paroles rassurantes.



Gazette, Robert Lee

LaSalle Mayor Michel Leduc visits site where workers have removed 12,000 truckloads of toxic soil.

Toxic cleanup ahead of schedule

By RICK BOYCHUK
of The Gazette

More than 12,000 truckloads of soil contaminated with toxic waste have been dug out of a LaSalle neighborhood and restoration work on the area will be completed by late October, LaSalle Mayor Michel Leduc announced yesterday.

Leduc told reporters that workers are conducting tests at the excavation to ensure all the waste has been dug up.

Once testing is completed next week, workers will fill in the hole, which is five metres deep in places and the area of a city block, rebuild Bouvier St. and reconnect services to a number of triplexes in the area.

The excavation work is part of an \$8.3-million cleanup of toxic wastes that were found buried in

an old municipal dump that later became a housing site.

Environment Quebec discovered last year that the dump, which closed in 1959, contained cancer-causing industrial waste and told residents that some of their homes would be torn down to make way for a cleanup.

The city of LaSalle purchased 14 duplexes that were built on the old dump, planning to demolish all of them.

But during the cleanup, which began in June, workers discovered only eight needed to be torn down. Tests of soil under the remaining six showed no toxic waste was buried there.

Residents in another 10 duplexes were also moved out, at government expense, for the cleanup and were not expected to be allowed back into their homes until late fall.

Yesterday, Leduc said the work is ahead of schedule and some of the evacuees may be allowed to return home at the end of August.

But residents who choose to move back this month will have to put up with restoration work on sidewalks and lawns until October.

Environment Quebec experts had estimated before work began that the total volume of contaminated soil would be about 10,000 truckloads.

In fact, 2,000 more truckloads were dug up.

The second part of the project starts next spring.

The wastes removed from the neighborhood have been trucked to the old LaSalle Coke plant on Newman Blvd. They will be covered with plastic sheeting until spring when workers begin

building a basin lined with thick plastic.

The wastes will be dumped into the basin, then covered with plastic and a layer of clay.

Normand Lavoie, vice-president of the neighborhood citizen's association, said yesterday that residents are delighted the waste had been removed without incident.

"We had lots of concerns at the start but the city listened to our complaints and everything went OK," said Lavoie, whose duplex was purchased by the city but not torn down.

"The city contacted me the other day and asked me whether I wanted to buy it back at the same price. We will see. They dug pretty close to the house and I want to see whether there is any damage and how they restore the area before I decide."

LaSalle abrite le premier dépotoir toxique urbain

LAURENT SOUMIS

La ville de LaSalle a excavé du sous-sol de son quartier résidentiel, bâti sur un dépotoir contenant des toxiques industriels, 125,000 mètres cubes de terre contaminée qui seront entreposés en permanence sur le site déjà pollué de l'ancienne usine LaSalle Coke, a confirmé, hier, le maire de cette municipalité, le Dr Michel Leduc.

Avec la fin des travaux de nettoyage du sous-sol des rues Bélec et Sylvestre et le transfert des substances suspectes, LaSalle abrite désormais le premier dépotoir québécois en milieu urbain contenant des produits hautement toxiques; un titre qu'elle conservera vraisemblablement jusqu'en l'an 2,000.

Le maire Leduc a indiqué, hier, que s'ils le désirent, les résidents déplacés lors des travaux pourront réintégrer leur domicile vers la fin du mois. Six des duplex du quartier acquis par la ville ont pu échapper à la démolition et seront offerts en priorité à leur ancien propriétaire, a-t-il précisé.

D'ici la fin du mois d'octobre, divers travaux de remplissage se poursuivront. La municipalité reconstruira la rue Bouvier, certaines sections des rues Bélec et Sylvestre, et complètera les travaux d'aménagement paysager au prin-

temps prochain.

Aux inquiétudes des voisins du nouveau dépotoir de LaSalle Coke — les résidents du quartier Ville Émard de Montréal — le Dr Leduc a répondu que les substances entreposées ne présentaient aucun risque pour leur santé.

C'est en pleine zone résidentielle, autrefois utilisée comme dépotoir municipal, qu'on a découvert, l'été dernier, la présence des contaminants. Appartenant à trois grandes familles de toxiques, les composés phénoliques, les hydrocarbures monocycliques et les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA) sont particulièrement réputés pour leurs propriétés cancérigènes.

Par décret, le gouvernement du Québec avait contraint 52 familles à l'évacuation, rendue nécessaire par un programme de décontamination de \$ 8.3 millions dont il s'est engagé à assumer 85 % des coûts.

Pour pouvoir procéder rapidement, le ministère québécois de l'Environnement a utilisé ses pouvoirs d'urgence, passant outre aux études d'impact et à la consultation publique obligatoire, et a suspendu le droit au référendum des citoyens de LaSalle.

Depuis le 9 juin dernier, les travaux dirigés par la municipalité ont amené la démolition des résidences du secteur et l'excavation



Photo Jacques Grenier

Le maire de LaSalle, le Dr Michel Leduc, a annoncé, hier, la fin des travaux d'exhumation des déchets industriels qui reposaient jusqu'à tout récemment sous un quartier résidentiel. Ils seront désormais entreposés sur le site de l'ancienne usine de LaSalle Coke, devenu le premier dépotoir toxique en milieu urbain.

de 125,000 mètres cubes de terre contaminée, soit 25 % de plus que les prévisions initiales.

La terre a été transportée par camion jusqu'au site de l'ancienne usine de LaSalle Coke, lui-même pollué par la présence d'autres toxiques. Répandue sur le sol, la terre contaminée sera recouverte d'une toile protectrice dans une dizaine de jours afin qu'elle ne puisse se diluer sous l'érosion pluviale.

Entretemps, un fossé de drain-

nage a été creusé pour recueillir les eaux souillées qui sont récupérées pour traitement. Et d'ici la fin de l'été, une clôture de près de trois mètres sera érigée pour éloigner les curieux.

Mais il faudra attendre encore un an avant que les matières soient déposées dans une gaine sensément hermétique pour les 25 prochaines années. Cette cellule sera constituée notamment, d'argile peu perméable.

En mai dernier, le ministre qué-

bécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, avait avoué ses réticences à autoriser une telle expérience « qui n'est pas l'idéale, mais une solution temporaire ».

Hier, le maire de LaSalle, le Dr Michel Leduc, reconnaissait d'ailleurs, « sans critiquer la décision du ministère », qu'il n'approuvait pas « à cent pour cent » le fait « d'enterrer le problème » et surtout, dans les limites de sa municipalité.

Au Canada, seule l'usine de traitement située à Sarnia, en Ontario, dispose des installations nécessaires à l'incinération de ce genre de déchets toxiques. Mais les autorités refusent d'y traiter des substances venant d'une autre province. Le Dr Leduc dit avoir « l'espoir que d'ici 25 ans, des technologies plus simples soient découvertes ».

Pour l'instant, le maire de LaSalle n'a pas voulu préciser l'évolution des négociations avec la compagnie 89205, propriétaire du site de LaSalle Coke, désormais consacré dépotoir. Il s'est contenté d'observer « leur volonté très ferme de contribuer » au financement des travaux définitifs de dépollution qu'il faudra bien entreprendre, un jour ou l'autre.

En attendant, il a demandé aux habitants du quartier de Ville Émard de bien vouloir faire preuve d'un peu de patience. Leur santé n'est pas compromise, a-t-il dit, pas plus que celle des résidents de Ville LaSalle qui sont demeurés à proximité du terrain excavé.

À preuve, le maire a dévoilé les résultats des analyses effectuées par le véhicule de détection des émanations toxiques TAGA 3000 et ce, au plus fort des concentrations observées au cours des travaux. Celles enregistrées, cette semaine, sur le site de LaSalle Coke, étaient nettement inférieures aux premières.

Ainsi, sur les lieux de l'excavation, la concentration de benzène n'a pas atteint 13 % de la norme de sécurité, celle de toluène 66 %, celle d'aniline 0.6 %, celle de triméthylbenzènes 0.2 %, et celle de trichloroéthylène 8 %.

Au lieu d'entreposage, les concentrations de toxiques étaient inférieures, du moins pour la plupart, qu'il s'agisse de benzène (15 fois), de toluène (34 fois), d'aniline (2 fois) et de triméthylbenzènes (31 fois). Par contre, la concentration de trichloroéthylène était plus que deux fois supérieure à celle enregistrée au lieu d'origine des déchets.

Aux résidents de Ville Émard qui se plaignent des mauvaises odeurs, le maire Leduc affirme que « ce n'est pas parce que ça pue que c'est dangereux ».

Le transport du sol contaminé est terminé à l'ancien dépotoir de LaSalle

■ Les travaux d'excavation et le transport de la terre contaminée de l'ancien dépotoir de LaSalle sur lequel étaient bâtis 14 duplex sont terminés. Dans les jours qui vont suivre, la Ville effectuera les dernières analyses afin de s'assurer qu'il n'y a aucune retouche à faire. «Mais les travaux sont virtuellement achevés», a annoncé hier le maire de LaSalle, M. Michel Leduc.

BRIGITTE GAUVREAU

Les citoyens qui avaient dû être relocalisés temporairement pourront donc, s'ils le désirent, réintégrer leurs résidences dès le 30 août. Les travaux d'aménagement et de reconstruction des rues, qui se poursuivront jusqu'à la fin d'octobre, pourraient toutefois les importuner. C'est pourquoi ils ne sont pas tenus de réintégrer le quartier à la fin d'août.

Plus de 125 000 mètres cubes de terre contaminée ont été retirés du sol de l'ancien dépotoir lors des travaux d'excavation, soit 25 p. cent de plus que ce qui avait été prévu. Ce surplus n'a toutefois pas crevé le budget de plus de \$8 millions de l'opération puisque six maisons, que l'on croyait au départ devoir démolir, ont pu être épargnées.

Ces 125 000 mètres cubes de terre ont été transportés sur un terrain de l'ancienne usine de la compagnie LaSalle Coke, boulevard Newman, où ils seront entreposés pendant un an pour ensuite être enfouis, dans un bassin étanche, sous terre. Une toile protectrice, impossible à percer, sera installée sur le site d'entreposage, à partir du 18 août. Le terrain de la LaSalle Coke était déjà contaminé.

Faisant allusion aux plaintes qu'ont formulées les citoyens de

Ville Émard dont le quartier est voisin du site, le maire Leduc a souligné que la décision d'entreposer ainsi, pendant un an, la terre contaminée relevait du ministère de l'Environnement. «C'est un choix que nous n'entérinons pas à 100 p. cent, mais que nous ne critiquons pas. C'est en fait un choix logique», a-t-il ajouté.

M. Leduc a en effet expliqué que la seule façon de se débarrasser de terre contaminée, outre l'enfouissement, est de la détruire par incinération. Le seul incinérateur de produits toxiques au pays est celui de Sarnia, en Ontario. Si le ministère avait opté pour cette seconde solution, l'opération aurait coûté quelque \$80 millions. Et, de toutes façons, Sarnia refuse pour le moment d'incinérer les déchets toxiques autres que ceux provenant de l'Ontario.

Maintenant que le gros des travaux se passera du côté du site d'entreposage, le véhicule de détection d'emanations toxiques, TAGA 3 000, stationné à LaSalle depuis le début du projet, a été déplacé à proximité du quartier de Ville Émard d'où provenaient les plaintes de citoyens. Les lectures confirment que la concentration de produits toxiques dans l'air n'y atteint aucun seuil de danger.

Les produits qui ont contaminé l'ancien dépotoir y avaient été déversés de 1954 à 1959, année de fermeture du dépotoir, par des compagnies voisines. La Ville ignore cependant de quelles firmes il s'agit exactement. «Et nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans une chasse aux sorcières. C'est au gouvernement de le faire» a déclaré le maire.

1 million de pieds carrés de déchets toxiques

Maintenant que les travaux d'excavation et le transport de la terre contaminée de l'ancien dépot municipal de LaSalle sont terminés, on s'apprête à recouvrir d'une toile protectrice les 125 000 mètres cubes de déchets toxiques qui forment une montagne sur le terrain vacant de l'ancienne usine LaSalle Coke situé à quelques milles de là.

Jean-Pierre Trudel

C'est le lundi 18 août que débutera l'installation d'une toile protectrice super résistante sur cette montagne de déchets toxiques. Cette montagne a soulevé la colère de citoyens du quartier montréalais de Ville-Émard dont les résidences sont situées tout près du site d'entreposage.

Les résidents se sont plaints des odeurs nauséabondes dégagées par ces déchets. Ils craignaient que leur santé soit menacée par des émanations de gaz toxiques.

Toutefois, le maire de LaSalle, Michel Leduc, a révélé jeudi, en conférence de presse, que des analyses d'air prélevé sur le terrain de LaSalle Coke pendant deux jours avaient prouvé que la concentration de produits toxiques dans l'air était bien en-dessous des normes fixées par le ministère de l'Environnement.

M. Leduc a aussi tenu à préciser que la décision d'entreposer ces produits dangereux sur le terrain de LaSalle Co-

ke avait été prise par ce même ministère et non par l'administration de LaSalle.

«J'espère que ces précisions leveront tous les doutes quant à une mauvaise foi de la part de LaSalle envers nos voisins montréalais», dit M. Leduc.

Les citoyens de Ville-Émard ne l'entendent pas ainsi et malgré la fin des travaux, ils ont bien l'intention de continuer leur combat.

La phase finale dans ce dossier débutera le printemps prochain alors qu'on creusera des bassins sur le terrain de LaSalle Coke pour y installer des cellules étanches dans lesquelles seront enfouis les déchets toxiques.

La même toile protectrice utilisée pour recouvrir la montagne sera installée au fond des cellules ainsi que par-dessus la terre contaminée. On ajoutera ensuite une couche d'argile avant de compléter le remblayage.

Une clôture de 8 pieds de hauteur entourera les bassins qui pourraient couvrir une superficie de 1 million de pieds carrés.

Toxic waste not a danger residents told

Residents of Montreal's Ville Emard district living near toxic soil excavated from LaSalle this summer have nothing to worry about, officials from three governments told a citizens' meeting last night.

-A citizens' group arranged the meeting to ask questions and air complaints about the 12,000 truckloads of waste which have been dumped at an old LaSalle industrial site on Newman Blvd., bordering Ville Emard.

- The wastes will be buried in a sealed plastic skin next summer. That will be the last step in an \$8.3-million cleanup of toxic wastes discovered under some LaSalle homes last summer.

- Yvon Lamarre, chairman of the Montreal executive committee, said the dirt presents no threat to the health and safety of area residents.

- "I assure you we are watching this case very carefully," he said. "Up to this point, there is absolutely no proof that there is any danger."

- Lamarre said he had been assured by Quebec Environment Minister Clifford Lincoln that contaminants in the soil are below dangerous levels.

- Michel Goldyn, who organized the meeting, said he would wait for results of tests being performed by the Society to Overcome Pollution before accepting Lamarre's assurances. "Nobody will be here to reassure us 20 years from now."

- Most of the 50 residents at the meeting were concerned about future effects of the wastes.

- "They tell us it is safe now, but in five, 10 years it may leak," said Gilbert Lemay.

- "It's not the final solution, but it's the best we have now," said Claude Lanthier, Progressive Conservative MP for LaSalle.

- Lanthier told the group the only other way of disposing of waste properly would be to take it to a disposal plant in Ontario. But he said the \$80 million cost prevented this alternative.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 190

Loi concernant la ville de LaSalle

Présenté le 14 mai 1986
Principe adopté le 27 mai 1986
Adopté le 5 juin 1986
Sanctionné le 6 juin 1986

Éditeur officiel du Québec
1986

Projet de loi 190

Loi concernant la ville de LaSalle

ATTENDU qu'il existait un dépotoir dans les limites de la ville de LaSalle;

Que des substances de diverses natures ont été enfouies dans ce dépotoir et dans d'autres immeubles;

Que la présence de ces substances pourrait être dangereuse pour la santé publique;

Que des bâtiments ont été érigés sur certains de ces immeubles;

Qu'il est nécessaire d'y effectuer des travaux pour assurer la décontamination du terrain;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. La ville est autorisée à exécuter sur les immeubles décrits en annexe, les travaux de décontamination, de restauration, d'entreposage et d'enfouissement requis pour protéger la santé et assurer la sécurité publiques.

À cette fin, la ville est autorisée à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, ces immeubles et les servitudes nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Elle peut aussi exécuter ces travaux sur un tel immeuble même si elle ne l'acquiert pas. Elle doit obtenir dans ce cas le consentement du propriétaire.

2. La ville devient propriétaire d'un immeuble exproprié suivant l'article 1 à compter du jour de l'enregistrement de l'avis d'expropriation, accompagnée:-

1° des pièces qui établissent que l'indemnité provisionnelle a été versée à l'exproprié ou déposé, pour son compte au greffe de la Cour supérieure;

2° de la preuve de la signification à l'exproprié de l'avis d'expropriation.

Cette indemnité est égale à 70% de l'offre de la ville ou de l'évaluation municipale de l'immeuble suivant le plus élevé de ces deux montants.

Dans le cas d'un terrain vague, le montant de l'indemnité provisionnelle peut ne représenter que 50% de l'évaluation municipale. L'indemnité provisionnelle pour un locataire, même s'il exploite un commerce ou une industrie, ou un occupant de bonne foi est un montant équivalant à trois mois de loyer.

Dans le cas d'une exploitation commerciale ou industrielle, l'indemnité provisionnelle comprend, en outre, un montant équivalent à 10% de la valeur locative portée au rôle de la valeur locative.

La période pendant laquelle un exproprié peut demeurer en possession de l'immeuble exproprié ne peut excéder quinze jours de la signification de l'avis d'expropriation.

La période pendant laquelle un locataire ou un occupant de bonne foi peut demeurer en possession de l'immeuble ne peut excéder quinze jours de la signification d'une notification à cet effet.

La ville ne peut prendre possession de l'immeuble avant d'avoir versé l'indemnité provisionnelle au locataire ou déposé cette indemnité au greffe de la Cour supérieure.

3. Tout règlement décrétant un emprunt aux fins mentionnées à l'article 1 ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales.

4. La ville peut aliéner un immeuble acquis en vertu de l'article 1 et, dans ce cas, le prix d'aliénation doit être suffisant pour couvrir

les dépenses engagées à son égard. Toutefois, la ville, lorsqu'elle établit le prix d'aliénation, peut ne pas tenir compte des dépenses qu'elle a engagées pour décontaminer et restaurer l'immeuble.

La ville peut aliéner l'immeuble pour un montant inférieur ou à titre gratuit en faveur du gouvernement, de l'un de ses ministres ou organismes. Elle peut l'aliéner de la même façon, avec l'approbation du ministre des Affaires municipales, en faveur de la Communauté urbaine de Montréal, d'une commission scolaire, de son office municipal d'habitation ou d'un autre organisme à but non lucratif.

5. La ville peut, afin de protéger la santé et assurer la sécurité publiques, déloger les personnes résidant dans un secteur délimité conformément aux deuxième alinéa, pendant une période n'excédant pas la durée des travaux de décontamination et de restauration et prendre les mesures pour y interdire l'accès.

Aux fins du premier alinéa, la ville adopte un règlement délimitant un secteur contigu aux immeubles décrits en annexe.

La ville doit indemniser les personnes ainsi délogées.

L'application du règlement ne met pas fin à un bail affectant un immeuble situé dans le secteur que ce règlement a délimité.

La ville est autorisée à clôturer le secteur délimité en vertu du second alinéa, même si elle n'est pas propriétaire de l'immeuble sur lequel est érigé la clôture. Elle doit cependant remettre l'immeuble dans l'état où il se trouvait avant l'érection de la clôture, à la fin des travaux visés à l'article 1.

6. Aucune action ne peut être intentée en raison de l'exécution, selon les règles de l'art, des travaux prévus à l'article 1 ou des conséquences qui en résultent, sauf en cas de faute.

7. Toute acquisition faite par la ville, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, d'un immeuble décrit en annexe est censée avoir été faite en vertu de l'article 1.

Le greffier de la ville fait enregistrer, par dépôt, au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, l'article 7 de la présente loi, en indiquant au registraire les actes visés par cet article. Le registraire de la division d'enregistrement de Montréal inscrit en marge de ces actes, la mention « ratifié par les dispositions législatives enregistrées sous le numéro... ».

8. Sous réserve de l'article 2, la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'applique aux expropriations faites en vertu de la présente loi.

Toutefois, le deuxième alinéa de l'article 53.11 de la Loi sur l'expropriation s'applique aux indemnités provisionnelles visées à l'article 2.

9. La présente loi entre en vigueur le 6 juin 1986.

ANNEXE

Les parcelles I et II ci-après décrites font parties du cadastre officiel de la Paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, dans la municipalité de la Ville de LaSalle, Province de Québec et sont plus explicitement décrites comme suit:

PARCELLE I

Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière composée des lots 979-38 (Rue), 979-41-3-15, 979-41-3-47 à 979-41-3-50, 979-41-4-1 à 979-41-4-7 et d'une partie des lots 979-36-1 (Rue) Avenue Belec, 979-39 (Rue), 979-41-2-8 (deux parties), 979-41-3-1 (Rue) Rue Sylvestre, 979-41-3-2, 979-41-3-3 (deux parties), 979-41-3-4 (deux parties), 979-41-3-5 (deux parties), 979-41-3-6 (deux parties), 979-41-3-7 (deux parties), 979-41-3-41 à 979-41-3-44, 979-41-3-45 (deux parties), 979-41-3-46, 979-41-3-52, 979-41-4-8 à 979-41-4-13, 979-42 (Rue) boulevard Shevchenko, 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier, 979-51 (Rue), 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko, 979-55, 979-62 (Rue) et 979-68 (deux parties).

Contenant en superficie un hectare et neuf cent quatre-vingt-huit millièmes (1,988 ha), tel qu'indiqué par les chiffres 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-1 sur la copie du plan ci-jointe numéro I 41305, minute 2496, référence 8605-030, en date du 23 mai 1986 et préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Partant du point « A » sur ledit plan, étant le point d'intersection de la limite nord-ouest du lot 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko avec une ligne parallèle à une distance de un mètre et cinq cent vingt-quatre millièmes (1,524 m) de la limite sud du lot 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko; de là, dans une direction généralement est le long de ladite ligne parallèle pour une distance de trente mètres et quarante-quatre centièmes (30,44 m) le long d'un arc ayant un rayon de quatre cent vingt-trois mètres et six centièmes (423,06 m) jusqu'au point « 1 » sur ledit plan et étant le point de commencement: de là, dans une direction généralement est le long de ladite ligne parallèle pour une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (35,84 m) le long d'un arc ayant un rayon de quatre cent vingt-trois mètres et six centièmes (423,06 m) jusqu'au point « 2 » sur ledit plan; de là, dans une direction

est ($102^{\circ}58'50''$) le long d'une ligne parallèle à une distance de un mètre et cinq cent vingt-quatre millièmes (1,524 m) de la limite sud du lot 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko pour une distance de cent trente mètres et soixante-dix centièmes (130,70 m) jusqu'au point « 3 » sur ledit plan; de là, dans une direction généralement sud-est pour une distance de onze mètres et quarante-cinq centièmes (11,45 m) le long d'un arc ayant un rayon de seize mètres et soixante-seize centièmes (16,76 m) jusqu'au point « 4 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($130^{\circ}42'20''$) pour une distance de vingt-quatre mètres et quatre-vingt quatorze centièmes (24,94 m) jusqu'au point « 5 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est ($47^{\circ}07'00''$) pour une distance de quinze mètres (15,00 m) jusqu'au point « 6 » sur ledit plan; de là, dans une direction est ($102^{\circ}58'50''$) pour une distance de sept mètres (7,00 m) jusqu'au point « 7 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est ($47^{\circ}07'00''$) pour une distance de neuf mètres (9,00 m) jusqu'au point « 8 » sur ledit plan; de là, dans une direction est ($102^{\circ}58'50''$) pour une distance de huit mètres (8,00 m) jusqu'au point « 9 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud ($192^{\circ}58'50''$) pour une distance de quatre mètres et cinquante centièmes (4,50 m) jusqu'au point « 10 » sur ledit plan; de là, dans une direction généralement ouest pour une distance de seize mètres et trente-cinq centièmes (16,35 m) le long d'un arc ayant un rayon de seize mètres et soixante-seize centièmes (16,76 m) jusqu'au point « 11 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($227^{\circ}07'00''$) pour une distance de zéro mètre et quatre-vingt-dix-huit centièmes (0,98 m) jusqu'au point « 12 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud ($182^{\circ}18'40''$) pour une distance de seize mètres et cinquante et un centièmes (16,51 m) jusqu'au point « 13 » sur ledit plan; de là, dans une direction est ($92^{\circ}18'40''$) pour une distance de trente-huit mètres (38,00 m) jusqu'au point « 14 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud ($182^{\circ}18'40''$) pour une distance de six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (6,82 m) jusqu'au point « 15 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($227^{\circ}04'10''$) pour une distance de neuf mètres et deux centièmes (9,02 m) jusqu'au point « 16 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest ($317^{\circ}04'10''$) pour une distance de trois mètres et quarante-quatre centièmes (3,44 m) jusqu'au point « 17 » sur ledit plan; de là, dans une direction ouest ($272^{\circ}25'10''$) pour une distance de quatorze mètres et soixante et un centièmes (14,61 m) jusqu'au point « 18 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($227^{\circ}04'10''$) pour une distance de trente-quatre mètres et treize centièmes (34,13 m) jusqu'au point « 19 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($137^{\circ}04'10''$) pour une distance de treize mètres et quatre-vingt-trois centièmes (13,83 m) jusqu'au point « 20 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($227^{\circ}04'10''$) pour une distance de huit mètres et cinquante-trois centièmes (8,53 m) jusqu'au point « 21 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($137^{\circ}04'10''$) pour une

distance de dix mètres et cinquante centièmes (10,50 m) jusqu'au point « 22 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($239^{\circ}04'10''$) pour une distance de dix-sept mètres (17,00 m) jusqu'au point « 23 » sur ledit plan; de là, dans une direction ouest ($268^{\circ}04'10''$) pour une distance de quatre mètres et quatre-vingt-trois centièmes (4,83 m) jusqu'au point « 24 » sur ledit plan, lequel point « 24 » se situe dans le prolongement de la ligne séparative des lots 979-41-3-7 et 979-41-3-8; de là, dans une direction sud-ouest ($208^{\circ}56'40''$) le long du prolongement de ladite ligne séparative et pour une certaine partie le long de cette dite ligne séparative pour une distance de dix-neuf mètres (19,00 m) jusqu'au point « 25 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($246^{\circ}21'20''$) pour une distance de trois mètres et trente centièmes (3,30 m) jusqu'au point « 26 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest ($298^{\circ}56'40''$) pour une distance de cinquante et un mètres et quarante-huit centièmes (51,48 m) jusqu'au point « 27 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($208^{\circ}56'40''$) pour une distance de douze mètres et vingt-cinq centièmes (12,25 m) jusqu'au point « 28 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($118^{\circ}56'40''$) pour une distance de cinquante-trois mètres et quarante-neuf centièmes (53,49 m) jusqu'au point « 29 » sur ledit plan, lequel point « 29 » se situe sur la ligne séparative des lots 979-41-3-7 et 979-41-3-8; de là, dans une direction sud-ouest ($208^{\circ}56'40''$) le long de ladite ligne séparative pour une distance de sept mètres et cinquante-sept centièmes (7,57 m) jusqu'au point « 30 » sur ledit plan, lequel point « 30 » étant le coin sud du lot 979-41-3-7; de là, dans une direction nord-ouest ($298^{\circ}56'40''$) le long de la limite sud-ouest du lot 979-41-3-7 pour une distance de trois mètres et soixante centièmes (3,60 m) jusqu'au point « 31 » sur ledit plan, lequel point « 31 » étant le coin est du lot 979-41-3-41; de là, dans une direction sud-ouest ($208^{\circ}56'40''$) le long de la limite sud-est du lot 979-41-3-41 pour une distance de sept mètres et soixante-trois centièmes (7,63 m) jusqu'au point « 32 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest ($298^{\circ}56'40''$) pour une distance de cinquante-trois mètres et cinquante et un centièmes (53,51 m) jusqu'au point « 33 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($208^{\circ}56'40''$) pour une distance de douze mètres et vingt-deux centièmes (12,22 m) jusqu'au point « 34 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($118^{\circ}56'40''$) pour une distance de onze mètres (11,00 m) jusqu'au point « 35 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($208^{\circ}56'40''$) pour une distance de sept mètres et cinquante-huit centièmes (7,58 m) jusqu'au point « 36 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($236^{\circ}04'10''$) pour une distance de dix-neuf mètres et dix-huit centièmes (19,18 m) jusqu'au point « 37 » sur ledit plan, lequel point « 37 » se situe sur la limite sud-ouest du lot 979-36-1 (Rue) Avenue Belec et à une distance de vingt et un mètres et cinquante et un centièmes (21,51 m) du coin ouest du lot 979-36-1 (Rue) Avenue Belec, ladite distance étant

mesurée le long de la limite sud-ouest du lot 979-36-1 (Rue) Avenue Belec; de là, dans une direction nord-ouest ($298^{\circ}56'40''$) le long de la limite sud-ouest des lots 979-36-1 (Rue) Avenue Belec, 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier et 979-68 pour une distance de cinquante-huit mètres (58,00 m) jusqu'au point « 38 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord ($16^{\circ}30'20''$) pour une distance de quatorze mètres (14,00 m) jusqu'au point « 39 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest ($316^{\circ}30'20''$) pour une distance de treize mètres (13,00 m) jusqu'au point « 40 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est ($48^{\circ}30'20''$) pour une distance de vingt-cinq mètres (25,00 m) jusqu'au point « 41 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($139^{\circ}30'20''$) pour une distance de vingt-quatre mètres et cinquante centièmes (24,50 m) jusqu'au point « 42 » sur ledit plan; de là, dans une direction est ($71^{\circ}30'20''$) pour une distance de quatorze mètres et cinquante centièmes (14,50 m) jusqu'au point « 43 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est ($46^{\circ}40'50''$) pour une distance de trente-six mètres (36,00 m) jusqu'au point « 44 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest ($316^{\circ}40'50''$) pour une distance de quatre-vingt-seize mètres (96,00 m) jusqu'au point « 45 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest ($301^{\circ}40'50''$) pour une distance de treize mètres (13,00 m) jusqu'au point « 46 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($226^{\circ}40'50''$) pour une distance de quarante-six mètres (46,00 m) jusqu'au point « 47 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest ($318^{\circ}40'50''$) pour une distance de vingt-cinq mètres (25,00 m) jusqu'au point « 48 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est ($46^{\circ}40'50''$) pour une distance de treize mètres (13,00 m) jusqu'au point « 49 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord ($5^{\circ}40'50''$) pour une distance de huit mètres et cinquante centièmes (8,50 m) jusqu'au point « 50 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord ($353^{\circ}40'50''$) pour une distance de huit mètres et cinquante centièmes (8,50 m) jusqu'au point « 51 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest ($316^{\circ}40'50''$) pour une distance de treize mètres (13,00 m) jusqu'au point « 52 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est ($50^{\circ}57'40''$) pour une distance de quatorze mètres et quatre-vingt six centièmes (14,86 m) jusqu'au point « 1 », point de commencement.

Bornée vers le nord par une partie des lots 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko, 979-46-1 (Rue), 979-42 (Rue) Boulevard Shevchenko, 979-41-4-8 à 979-41-4-12, 979-41-2-8 et 979-68, vers le nord-est par une partie des lots 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko, 979-51 (Rue), 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier, 979-41-4-13, 979-41-2-8, 979-41-3-2 à 979-41-3-7, 979-41-3-45, 979-41-3-46 et 979-68, vers l'est par une partie des lots 979-42 (Rue) Boulevard Shevchenko, 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier, 979-41-4-8 et 979-41-2-8, vers le sud-est par une partie des lots 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier, 979-41-2-8, 979-41-4-13, 979-41-3-52,

979-41-3-1 (Rue) Rue Sylvestre, 979-41-3-7, 979-41-3-2, 979-41-3-46, 979-41-3-45, 979-36-1 (Rue) Avenue Belec, 979-55, 979-68 et par les lots 979-41-3-8 et 979-41-3-40, vers le sud par une partie des lots 979-42 (Rue) Boulevard Shevchenko, 979-39 (Rue), 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier, 979-41-2-8, 979-41-4-13 et 979-41-3-1 (Rue) Rue Sylvestre, vers le sud-ouest par une partie des lots 979-41-2-8, 979-41-3-2 à 979-41-3-7, 979-41-3-41 à 979-41-3-46, 979-68, 979-55, 979-62 (Rue) et par les lots 979-41-3-40, 979-36-2, 979-46-2, 979-69, vers l'ouest par une partie des lots 979-68 et 979-55, vers le nord-ouest par une partie des lots 979-46-1 (Rue), 979-68, 979-55, 979-62, 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko.

PARCELLE II

Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière composée d'une partie des lots 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier, 979-52 (Rue), 979-53, 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko, 979-56-1 et 979-56-3.

Contenant en superficie cinq mille cent quatre-vingt-quinze mètres et cinq dixièmes (5 195,5 m), tel qu'indiqué par les chiffres 53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-53 sur la copie du plan ci-jointe numéro I 41305, minute 2496, référence 8605-030, en date du 23 mai 1986 et préparé par l'arpenteur-géomètre.

Partant du point « C » sur ledit plan et étant le coin nord-ouest du lot 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko; de là, dans une direction généralement est le long de la limite nord du lot 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko pour une distance de cinquante-trois mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (53,98 m) le long d'un arc ayant un rayon de quatre cent cinquante-deux mètres et deux centièmes (452,02 m) jusqu'au point « D » sur ledit plan; de là, dans une direction est ($102^{\circ}58'50''$) le long de la limite nord du lot 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko pour une distance de dix-huit mètres et trente-six centièmes (18,36 m) jusqu'au point « E » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest ($222^{\circ}58'50''$) pour une distance de un mètre et soixante-quinze centièmes (1,75 m) jusqu'au point « 53 » sur ledit plan, point de commencement: de là, dans une direction nord-est ($42^{\circ}58'50''$) pour une distance de quinze mètres (15,00 m) jusqu'au point « 54 » sur ledit plan; de là, dans une direction est ($102^{\circ}58'50''$) pour une distance de dix mètres (10,00 m) jusqu'au point « 55 » sur ledit plan; de là, dans une direction est ($71^{\circ}44'30''$) pour une distance de soixante-dix-huit mètres et trente et un centièmes (78,31 m) jusqu'au point « 56 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($124^{\circ}51'40''$) pour une distance de trente-deux mètres (32,00 m) jusqu'au point « 57 » sur ledit plan; de là, dans une direction généralement est pour une distance de

deux mètres et trente-neuf centièmes (2,39 m) le long d'un arc ayant un rayon de un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m) jusqu'au point « 58 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est ($34^{\circ}51'40''$) pour une distance de deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m) jusqu'au point « 59 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($124^{\circ}51'40''$) pour une distance de trois mètres et six centièmes (3,06 m) jusqu'au point « 60 » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est ($34^{\circ}51'40''$) pour une distance de douze mètres (12,00 m) jusqu'au point « 61 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud ($159^{\circ}51'40''$) pour une distance de dix-huit mètres et cinquante centièmes (18,50 m) jusqu'au point « 62 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud ($180^{\circ}18'30''$) pour une distance de dix-huit mètres et trente centièmes (18,30 m) jusqu'au point « 63 » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est ($137^{\circ}17'40''$) pour une distance de trente et un mètres et soixante-dix-sept centièmes (31,77 m) jusqu'au point « 64 » sur ledit plan; de là, dans une direction généralement ouest pour une distance de dix mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (10,85 m) le long d'un arc ayant un rayon de seize mètres et soixante-seize centièmes (16,76 m) jusqu'au point « 65 » sur ledit plan, lequel point « 65 » se situe à une distance perpendiculaire de un mètre et cinq cent vingt-quatre millièmes (1,524 m) de la limite nord du lot 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko; de là, dans une direction ouest ($282^{\circ}58'50''$) le long d'une ligne parallèle à une distance de un mètre et cinq cent vingt-quatre millièmes (1,524 m) de la limite nord du lot 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko pour une distance de cent cinquante-quatre mètres et cinquante-quatre centièmes (154,54 m) jusqu'au point « 53 », point de commencement.

Bornée vers le nord-ouest par une partie des lots 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko, 979-56-1, 979-56-3, vers le nord par une partie des lots 979-56-1 et 979-56-3, vers le nord-est par une partie des lots 979-56-3, 979-53, 979-52 (Rue) et 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier, vers l'est par une partie des lots 979-56-3 et 979-53, vers le sud par une partie des lots 979-46-1 (Rue) Rue Bouvier, 979-52 (Rue), 979-54 (Rue) Boulevard Shevchenko.

Un certain emplacement composé d'une partie des lots 1013 et 1021-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, dans la municipalité de la Ville de LaSalle, Province de Québec.

Les parties de lot 1013 et 1021-1 sont plus explicitement décrites comme suit:

PARTIE DU LOT 1013

Une certaine parcelle de terrain de figure trapézoïdale étant une partie du lot 1013.

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 1021-1 (ci-après décrite), vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 1013.

Mesurant deux cent quatre-vingt-neuf mètres et huit cent quatre-vingt-six millièmes (289,886 m) vers le nord-est, huit mètres et neuf cent quatre-vingt-deux millièmes (8,982 m) vers le sud-est, deux cent quatre-vingt-neuf mètres et huit cent quatre-vingt-six millièmes (289,886 m) vers le sud-ouest, neuf mètres et trois cent dix-neuf millièmes (9,319 m) vers le nord-ouest.

Contenant en superficie deux mille six cent cinquante-deux mètres carrés et soixante centièmes (2 652,60 m²).

Le coin est de ladite partie de lot 1013 ci-haut décrite est située à une distance de quatre-vingt-onze mètres et huit cent quarante-sept millièmes (91,847 m) du coin nord du lot 1013-4 (Rue) Boulevard Newman, ladite distance étant mesurée le long de la ligne séparative des parties de lots 1013 et 1021-1.

PARTIE DU LOT 1021-1

Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière étant une partie du lot 1021-1.

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 1021-1, vers le sud-est par une partie du lot 1021-1 et une autre partie du lot 1021-1 (droit de passage projeté), (ci-après décrite), vers le sud-ouest par une partie du lot 1013 (ci-haut décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 1021-1.

Mesurant soixante-quatre mètres et sept cent vingt-sept millièmes (64,727 m) dans le premier segment vers le nord-est, deux cent vingt-cinq mètres et cent cinquante-neuf millièmes (225,159 m) dans le deuxième segment vers le nord-est, cent vingt et un mètres et dix-huit millièmes (121,018 m) vers le sud-est, deux cent quatre-vingt-neuf mètres et huit cent quatre-vingt-six millièmes (289,886 m) vers le sud-ouest, cent vingt mètres et six cent quatre-vingt-un millièmes (120,681 m) vers le nord-ouest.

Contenant en superficie trente-cinq mille quarante-sept mètres carrés et quarante centièmes (35 047,40m²).

Les limites nord-ouest et sud-est de ladite partie de lot 1021-1 ci-haut décrite sont respectivement dans le prolongement des limites nord-ouest et sud-est de la partie de lot 1013 ci-haut décrite.

L'angle intérieur au coin sud de la partie de lot 1021-1 ci-haut décrite est de 90°00'.

Les parties de lot 1013 et 1021-1 ci-haut décrites contiennent une superficie totale de trente sept mille sept cents mètres carrés (37 700 m²).

PARTIE DU LOT 1021-1 (DROIT DE PASSAGE PROJETÉ)

Une certaine parcelle de terrain de figure trapézoïdale étant une partie du lot 1021-1.

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 1021-1, vers le sud-est par le lot 1021-1-5 (Rue) Boulevard Newman, vers le sud-est par le lot 1021-1-5 (Rue) Boulevard Newman, vers le sud-ouest par une partie du lot 1013, vers le nord-ouest par une partie du lot 1021-1 (ci-haut décrite).

Mesurant quatre-vingt-onze mètres et cinq cent quatre-vingt-neuf millièmes (91,589 m) vers le nord-est, neuf mètres et cent trois millièmes (9,103 m) vers le sud-est, quatre-vingt-onze mètres et huit cent quarante-sept millièmes (91,847 m) vers le sud-ouest, neuf mètres et cent millièmes (9,100 m) vers le nord-ouest.

Contenant en superficie huit cent trente-quatre mètres carrés et soixante-trois centièmes (834,63 m²).

Le tout est tel qu'indiqué sur la copie du plan ci-jointe numéro P 11530, minute 2501, référence 8605-031, en date du 23 mai 1986 et préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Les parcelles I et II ci-après décrites étant des parties du lot 1013 du cadastre officiel de la Paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, dans la municipalité de la Ville de LaSalle, Province de Québec et sont plus explicitement décrites comme suit:

PARCELLE I – PARTIE DU LOT 1013

Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière identifiée par les lettres A-B-C-D-E-F-A sur la copie du plan ci-jointe numéro P 11531,

minute 2503, référence 8605-032, en date du 23 mai 1986 et préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Contenant en superficie quarante mille mètres carrés (40 000,0 m²).

Partant du point « 1 » étant le coin nord du lot 1013-4 (Rue) Boulevard Newman; de là, dans une direction nord-ouest le long de la ligne séparative des parties de lot 1013 et 1021-1 pour une distance de trois cent quatre-vingt-un mètres et sept cent trente-trois millièmes (381,733 m) jusqu'au point « A » sur ledit plan et étant le point de commencement: de là, dans une direction sud-ouest formant un angle de 90°00' avec la course précédente pour une distance de neuf mètres et trois cent dix-neuf millièmes (9,319 m) jusqu'au point « B » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-est formant un angle intérieur de 270°04' avec la course précédente pour une distance de vingt-huit mètres et cinq cent neuf millièmes (28,509 m) jusqu'au point « C » sur ledit plan; de là, dans une direction sud-ouest formant un angle intérieur de 89°51' avec la course précédente pour une distance de cent quatre-vingt-seize mètres et huit cent soixante-quinze millièmes (196,875 m) jusqu'au point « D » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-ouest formant un angle intérieur de 90°00' avec la course précédente pour une distance de cent quatre-vingt-quinze mètres et quatre cent quarante-neuf millièmes (195,449 m) jusqu'au point « E » sur ledit plan; de là, dans une direction nord-est formant un angle intérieur de 90°00' avec la course précédente pour une distance de deux cent cinq mètres et huit cent soixante-neuf millièmes (205,869 m) jusqu'au point « F » sur ledit plan, lequel point « F » se situe sur la ligne séparative des parties de lot 1013 et 1021-1; de là, dans une direction sud-est formant un angle intérieur de 90°05' avec la course précédente le long de ladite ligne séparative des parties de lot 1013 et 1021-1 pour une distance de cent soixante-six mètres et neuf cent vingt-six millièmes (166,926 m) jusqu'au point « A », point de commencement.

Bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 1013, vers le nord-est par une partie des lots 1021-1 et 1013, vers le sud-est par une partie du lot 1013, vers le sud-ouest par des parties du lot 1013 et une autre partie du lot 1013 (Parcelle II, ci-après décrite).

PARCELLE II (DROIT DE PASSAGE PROJETÉ)

Une certaine parcelle de terrain de figure rectangulaire étant une partie du lot 1013 et telle qu'identifiée par les lettres G-H-I-J-G sur la copie du plan ci-jointe numéro P 11531, minute 2503, référence 8605-032, en date du 23 mai 1986 et préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Contenant en superficie mille cent cinquante-huit mètres carrés et vingt-trois centièmes (1158,23 m²).

Partant du point « D » étant le coin sud de la Parcelle I ci-haut décrite; de là, dans une direction nord-ouest le long de la limite sud-ouest de ladite Parcelle I pour une distance de quarante-quatre mètres et cent cinquante-six millièmes (44,156 m) jusqu'au point « G », sur ledit plan et étant le point de commencement: de là, dans une direction sud-ouest formant un angle de 90°00' avec la course précédente pour une distance de cent vingt-sept mètres et deux cent soixante-dix-huit millièmes (127,278 m) jusqu'au point « H » sur ledit plan, lequel point « H » se situe sur la limite nord-est du lot 1013-12 (Rue) Boulevard des Trinitaires; de là, dans une direction nord-ouest formant un angle de 90°00' avec la course précédente le long de la limite nord-est du lot 1013-12 (Rue) Boulevard des Trinitaires pour une distance de neuf mètres et cent millièmes (9,100 m) jusqu'au point « I » sur ledit plan, lequel point « I » se situe à une distance de quinze mètres et neuf cent dix-huit millièmes (15,918 m) du point « 2 » sur ledit plan, lequel point « 2 » étant le début d'une courbe; de là, dans une direction nord-est formant un angle de 90°00' avec la course précédente pour une distance de cent vingt-sept mètres et deux cent soixante-dix-huit millièmes (127,278 m) jusqu'au point « J » sur ledit plan, lequel point « J » se situe sur la limite sud-ouest de la Parcelle I ci-haut décrite; de là, dans une direction sud-est le long de la limite sud-ouest de la Parcelle I ci-haut décrite pour une distance de neuf mètres et cent millièmes (9,100 m) jusqu'au point « G », point de commencement.

Bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 1013, vers le nord-est par une partie du lot 1013 (Parcelle I, ci-haut décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 1013, vers le sud-ouest par le lot 1013-12 (Rue) Boulevard des Trinitaires.



Photo Jacques BOURDON

Le député Lanthier s'est efforcé de donner l'heure juste à ses électeurs des Jardins LaSalle.

LASALLE: LANTHIER, UN DÉPUTÉ OCCUPÉ!

Hier soir, Claude Lanthier, le député de LaSalle est allé expliquer aux locataires des Jardins LaSalle que la SCHL ne les laissera pas tomber.

En plus d'être député de LaSalle, Lanthier est également adjoint parlementaire du ministre des Travaux publics, le ministre responsable de la SCHL.

Jean-Marie Bertrand

«Le gouvernement a passé un contrat social

avec vous, a déclaré le député, et il n'est pas question que nous laissions les événements prendre la tournure que nous connaissons aujourd'hui.»

Lanthier a posé des questions. Comment se fait-il que Logisque ait vendu les H.L.M. Cloverdale et les Jardins LaSalle pour 21,5 millions?

«Nous voulons trois choses, de préciser Lanthier. Que Logisque ouvre ses livres. Geler la vente et enfin s'assurer que les profits de Logisque, si profits il y a, reviennent à ceux qui y ont droit.»

Logisque avait acheté pour 6,5 millions à la SCHL 1500 logements et avait obtenu à l'époque du ministre Ouellet une hypothèque de 2%. «C'était en 1980, quand les hypothèques frisaient les 20%, explique

le député de LaSalle. On peut donc considérer que Logisque a été subventionné pour être capable de maintenir les loyers modiques.»

«Il va falloir que Logisque joue carte sur table, et explique comment une société sans but lucratif a disposé des deniers publics.»

Les locataires de Cloverdale font déjà face à de grosses augmentations de loyers. Il va sans dire que les 3000 locataires des Jardins LaSalle sont inquiets. «Ils savent très bien, explique Mme Andrée Bouliane, porte-parole des locataires des Jardins LaSalle, qu'avec 27% des résidents sur le Bien-être, ils ne pourront payer les augmentations.»

Enfin, le député Lanthier ne comprend pas comment la SCHL a laissé Logisque se départir des deux H.L.M.

«Pour tout comprendre, il serait intéressant de savoir ce qui s'est passé en 80 entre le président de Logisque, M. Roger Meunier et André Ouellet le ministre qui, à l'époque était responsable de la SCHL.»

Back CMHC housing suit group urged

By KATE SMITH
of The Gazette

About 75 tenants of the low-income Jardins LaSalle housing project were asked by Conservative MP Claude Lanthier last night to support Canada Mortgage and Housing Corp.'s efforts to sue their former landlord.

The non-profit firm Logisque Inc. sold the 750-unit LaSalle property to Montreal developer Turret Construction and Housing Co. for \$11.5 million in December, the same month it sold Cloverdale Park, a huge low-income development in Pierrefonds, to a Laval entrepreneur.

Both transactions, CMHC claims, violated Logisque's subsidy contract with the agency, which poured about \$1 million annually into each project to offset repairs and keep rents low.

Now CMHC wants to void the deals, review Logisque's accounts and recover subsidies and profit Logisque made.

"We want to ensure that all Logisque's profits — past, present and future — are turned over to CMHC," Lanthier said in an interview before the meeting.

Lanthier, parliamentary secretary to Stewart McInnes, minister responsible for CMHC, denied that his attempt to enlist the support of constituents is an effort to ward off a suit against the agency.

Last week, Cloverdale tenants declined to join the CMHC's action and are to vote tonight on whether to file a class action against CMHC for not acting more quickly to stop the sale.

Terri Fiddler, former head of Jardins LaSalle's now disbanded tenants' association, said she's sure residents will back CMHC's action.

Tenants fear rents will skyrocket without CMHC subsidies and force out single mothers, the elderly and welfare recipients, who Fiddler says comprise 90 per cent of tenants.

Turret Construction officials were unavailable for comment.

À LaSalle et à Pierrefonds

5,000 LOCATAIRES victimes d'un scandale immobilier

Une entente non respectée entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Logisque pourrait être la cause des nombreux ennuis que connaissent actuellement les résidents des H.L.M. Cloverdale à Pierrefonds.

Jean-Marie Bertrand

Les 2000 habitants de Cloverdale sont dans un sérieux pétrin. Ils risquent en tous les cas d'être, bien malgré eux, les témoins d'un imbroglio judiciaire dont ils se souviendront longtemps.

Résumons les faits. Les H.L.M. Cloverdale étaient, jusqu'en 1980, la propriété de la SCHL.

En 1980, la SCHL cède Cloverdale et Les jardins LaSalle, en tout 1500 logements, à Logisque, une compagnie sans but lucratif de gestion d'immeubles.

Une transaction de 6,5 millions de dollars soit

3,5 millions pour Cloverdale et 3 millions pour Les jardins LaSalle.

Le 23 décembre 1986, la compagnie sans but lucratif Logisque cède à son tour Cloverdale et Les jardins LaSalle. Le premier H.L.M. est vendu à M. Roger Turenne pour 10,5 millions de dollars. Le deuxième est vendu à la compagnie Turret pour 11 millions. Et c'est là que les choses se compliquent.

Selon M. Pierre Bourgeois, de l'association des locataires de Cloverdale, Logisque ne pouvait vendre ses H.L.M. sans l'accord de la SCHL. Ce que n'a pas

voulu confirmer M. Pagé, le directeur de cet organisme pour la région de Montréal.

«Nous sommes sur le point de lancer une action contre Logisque», nous a cependant affirmé M. Pagé qui a refusé d'en dire plus.

Le nouveau propriétaire de Cloverdale, Roger Turenne se dit quant à lui: «Sympathique à la cause des locataires. Mais il n'est pas sérieux de contester cette transaction. Si Logisque avait une entente secrète avec la SCHL, je suis étranger à cela. Selon moi, aucune entente de la sorte n'était enregistrée, les papiers sont clairs à cet effet.»

En attendant, Roger Turenne a envoyé des avis d'augmentation de loyer à ses locataires. Ainsi, le loyer de Pierre Bourgeois passe de 240\$

à 375\$, ce que Bourgeois contestera devant la Régie des loyers.

Du côté de Logisque, c'est le mutisme total. Roger Meunier, le président est en vacances et la porte-parole de la compagnie, Mme Sylvie Pelletier, n'a pas voulu répondre à notre appel.

Quant à Pierre Bourgeois, il poursuit la SCHL qu'il prétend responsable du bourbier dans lequel se retrouve les locataires de Cloverdale. Selon lui, la SCHL lui aurait fait la promesse que Cloverdale serait transformé en coopérative d'habitation.

Pour ce qui est des Jardins LaSalle, la porte-parole des locataires, Mme Andrée Bouliane, rencontrait hier soir le député conservateur du comté, M. Claude Lanthier.

JARDINS LA SALLE (habitation à loyer modique)

Recours collectif des locataires

VOIR: PIERREFONDS, Ville - Habitation D 3050.23-24



COTTAGES

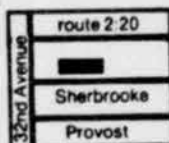
ULTRA-MODERN
DETACHED AND
SEMI-DETACHED

- Behind Galeries Lachine
- Beside the library
- Bus route directly to the metro

MODEL HOMES
OPEN at 2630
ST. ANTOINE

Visiting hours:

Mon.-Tues.-Wed.
from 4 to 8:30 pm.
Thurs., Sat.
and Sun.
from 1 to 5 pm



INFORMATION: RON OR GARY MORAN 364-3315 — 634-1112

LA RENAISSANCE

COTTAGES

15 minutes from downtown
2 minutes from the airport
from

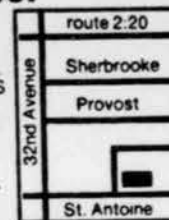
\$109,000.

finished
basement

MODEL HOMES
OPEN at 2900
SHERBROOKE

Visiting hours:

Mon. to Thurs.
from 3 to 8:30 pm.
Sat. and Sun.
from 1 to 5 pm



CLAUDE LEMIEUX, GILLES PRIMEAU 637-4461 — 364-3315

LASALLE

CARREFOUR ANGRIGNON

MAGNIFICENT CONDOS
ON PARC ANGRIGNON

3½-4½-5½
with garage, fireplace
and solarium

- 10 minutes from downtown
- Near the metro
- Panoramic view of the park

Sales Office:

1191 Croissant du College
corner of Dupras

Visiting hours:

Mon., Tues. and Wed.
from 6 to 8:30 pm.
Sat. and Sun.
from 1 to 5 pm



JOSEE MALO AND ELLAS EDERY 366-2258 — 364-3315

LaSalle-Ville-Emard: la guerre des déchets reprend de plus belle

La guerre a repris entre des résidents du quartier montréalais de Ville-Emard et l'administration municipale de Ville LaSalle. Au centre du litige: la montagne de 125 000 mètres cubes de déchets toxiques, transférés l'été dernier sur le terrain déjà contaminé d'huile usée de LaSalle Coke, boulevard Newman, juste aux limites de LaSalle et de Montréal.

Jean-Pierre Trudel

Ces déchets, qui sont situés à quelques centaines de mètres de nouvelles résidences, avait été recouverts l'automne dernier d'une toile protectrice qu'on disait étanche et pouvant résister à toutes les intempéries.

Mais cet hiver, les vents ont délogé la toile de quelques unes de ses amarres. Une partie des déchets est maintenant exposée à l'air libre. Les citoyens craignent pour leur santé.

Michel Goldyn, un résident du secteur et leader du mouvement de contestation, reprend la bataille:

«L'année dernière, on nous a dit que les déchets toxiques seraient enfouis dans des tranchées étanches. Mais je me pose de sérieuses questions quand je constate qu'on ne peut même pas installer convenablement une toile protectrice qui tienne le coup.

«De plus, il semble que LaSalle n'ait pas l'argent nécessaire pour creuser ces fameuses tranchées. Si on le fait, qu'est-ce qui nous prouve que la toile installée au fond ne laissera pas passer les déchets toxiques dans les égouts?»

Ce qui provoque aussi la colère de M. Goldyn, c'est le fait que la montagne soit devenue un terrain de jeux pour les enfants qui s'y promènent en moto-cross et en bicyclette.

Avec l'arrivée du

temps chaud, les résidents craignent que leur santé soit menacée par l'émission de gazs toxiques.

M. Goldyn a sensibilisé la Société pour vaincre la pollution et la Fondation québécoise de l'environnement au problème que vivent les résidents du Nouveau Ville-Emard.

Domfer aussi

Les citoyens de ce secteur décrient également la compagnie Domfer située, sur le territoire de Montréal, juste en face du terrain de LaSalle Coke.

Ils l'accusent de n'avoir rien fait, malgré sa promesse, pour réduire le taux d'émission de fumée de poudre de fer. Selon eux, non seulement cette fumée a une odeur désagréable, mais elle se dépose sur les résidences et jaunit considérablement les revêtements des maisons.

Ce sera fait

L'attaché de presse du maire Michel Leduc a affirmé au Journal que l'enfouissement des déchets toxiques se fera tel que prévu.

Selon Alain Dubuc, il faut auparavant en venir à une entente avec la compagnie, propriétaire du terrain. Il affirme que la population ne court aucun danger.

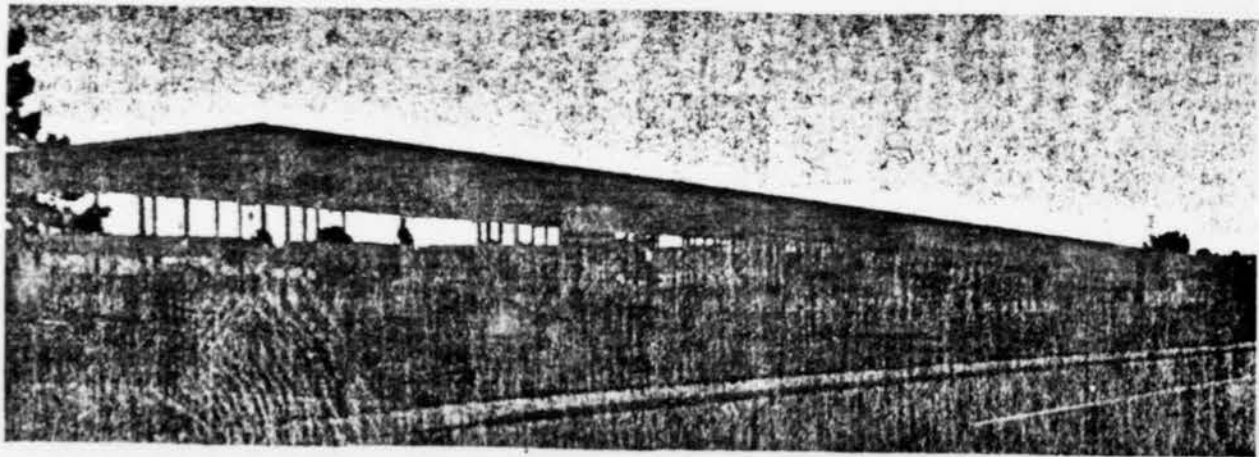
Au ministère de l'Environnement, on a confié au Journal que le gouvernement présenterait une loi spéciale à l'Assemblée nationale avant la fin de la session. Cette mesure conférerait des pouvoirs spéciaux à LaSalle qui pourrait ainsi régler plus facilement l'affaire avec le propriétaire du terrain.

Le ministre Clifford Lincoln s'est rendu sur les lieux, le 19 mai dernier, et a demandé au cabinet du maire que la toile soit réparée dans les plus brefs délais possibles.

La montagne de déchets toxiques est le résultat des travaux d'excavation l'année dernière, de l'ancien dépot municipal de LaSalle.



Les déchets toxiques du boulevard Newman.



**Avec des projets à venir
totalisant 150 millions \$,
l'activité industrielle
ne cesse de croître à
Ville LaSalle**

La société de gestion DHP annonçait récemment la construction de trois immeubles de type condominiums industriel et commercial. Un investissement de 8 millions \$ à LaSalle.

LaSalle building pool for toxic earth

Construction of a plastic pool to store toxic earth in LaSalle is to begin this week.

The first of 130,000 cubic metres of contaminated earth will be placed in the plastic enclosure by September, said André Traversy, the city's assistant general manager.

The earth — laden with hydrocarbons — was dug from a former municipal dump that later became a housing development.

The enclosure is to be built on the old LaSalle Coke site on Newman Blvd. The city is negotiating with the owner of the site to dig up another 370,000 cubic metres of earth contaminated with sulfur, on that property, and add it to the rest of the toxic waste, Traversy said.

All the contaminated earth on the site should be sealed in the plastic pool and covered with plastic and clay within two years, Traversy said.

During the severe rainstorms two weeks ago, a green, slimy pool of water collected around the earth, which had been covered in tarpaulin until the wind blew it off last winter.

"I don't see the point of burying the earth when a lot of the chemicals have been leached out," said opposition councillor Robert Corder, adding that he is concerned that the dirty water had contaminated more earth.

Corder says the city should never have become involved in the cleanup, as the old dump had been discovered by the provincial Environment Department and was its responsibility.

Now, the operation will cost the city \$12 million, on top of \$6.5 million in provincial funding, he said.

Mayor Michel Leduc has not explained how the city will pay for the cleanup, beyond a \$4.7 million loan bylaw passed July 13, Corder said.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 192

Loi modifiant la Loi concernant la Ville de LaSalle

**Présenté le 16 juin 1987
Principe adopté le 17 juin 1987
Adopté le 23 juin 1987
Sanctionné le 23 juin 1987**

**Éditeur officiel du Québec
1987**

Projet de loi 192

Loi modifiant la Loi concernant la Ville de LaSalle

ATTENDU QU'il est nécessaire d'accorder des pouvoirs supplémentaires à la Ville de LaSalle afin qu'elle puisse compléter des travaux de décontamination;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. La Loi concernant la Ville de LaSalle (1986, chapitre 118) est modifiée par l'insertion, après l'article 8, du suivant:

«**8.1** Nul ne peut ériger ou modifier une construction, ni entreprendre l'exploitation d'une industrie ou l'exercice d'une activité sur les terrains décrits dans l'ANNEXE «C», sans obtenir l'approbation du ministre de l'Environnement. ».

2. Cette loi est modifiée:

1° par le remplacement, au premier alinéa de l'article 1 et au premier alinéa de l'article 7, des mots « en annexe » par les mots « dans les annexes »;

2° par le remplacement, au deuxième alinéa de l'article 5, des mots « en annexe » par les mots « à l'annexe «A» ».

3. Cette loi est modifiée:

1° par l'identification de l'annexe comme « Annexe «A» »;

2° par l'insertion, après l'annexe «A», des suivantes:

« ANNEXE « B » »

Un certain emplacement de figure irrégulière composé d'une partie du lot 1013, de deux parties du lot 1021-1 et du lot 1013-8 du cadastre de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, Ville de LaSalle, contenant en superficie cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-six mètres carrés et quarante-quatre centièmes (168 456 44 m²) ou (16,846 ha) et décrit comme suit:

partant du coin nord du lot 1021-1-5 (rue) boulevard Newman; de là, dans une direction sud-ouest (210°50'50") le long de la limite nord-ouest des lots 1021-1-5 (rue), 1013-4 (rue), 1021-1-4 (rue) et 1013-3 (rue) boulevard Newman pour une distance de trois cent quatorze mètres et huit cent trente millièmes (314,830 m); de là, dans une autre direction sud-ouest (221°44'00") le long de la limite nord-ouest du lot 1013-10 (rue) boulevard Newman pour une distance de cent seize mètres et cent six millièmes (116,106 m); de là, dans une direction généralement ouest le long de la limite nord du lot 1013-12 (rue) boulevard des Trinitaires pour une distance de quarante-trois mètres et quatorze millièmes (43,014 m) le long d'un arc ayant un rayon intérieur de trente mètres et quatre cent quatre-vingt-treize millièmes (30,493 m); de là, dans une direction nord-ouest (302°32'30") le long de la limite nord-est du lot 1013-12 (rue) boulevard des Trinitaires pour une distance de trois cent vingt-huit mètres et neuf cent cinquante millièmes (328,950 m); de là, dans une direction nord-est (32°32'30") pour une distance de quatre cent cinquante-quatre mètres et cent onze millièmes (454,111 m); de là, dans une direction sud-est (122°18'50") pour une distance de cinquante-quatre mètres et sept cent dix-neuf millièmes (54,719 m); de là, dans une autre direction sud-est (122°25'50") pour une distance de trois cent treize mètres et cinq cent soixante et onze millièmes (313,571 m) jusqu'au point de commencement.

ANNEXE « C »

Une parcelle de terrain de figure trapézoïdale composée d'une partie des lots 1013 et 1021-1 du cadastre de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, Ville de LaSalle, et contenant en superficie neuf mille quatre-vingt-trois mètres carrés et un centimètre (9 083,01 m²).

Ces parties de lots sont plus explicitement décrites comme suit:

Partie du lot 1013

De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-ouest par une autre partie du lot 1013, vers le nord-est par la partie du lot 1021-1 ci-après décrite, vers le sud-est par une autre partie du lot 1013 et vers le sud-ouest par le lot 1013-12 (rue) boulevard des Trinitaires; mesurant trois cent trente-trois mètres et quatre cent onze millièmes (333,411 m) vers le nord-ouest, vingt mètres (20,000 m) vers le nord-est et le sud-ouest et trois cent trente-trois mètres et quatre cent trente-cinq millièmes (333,435 m) vers le sud-est; contenant en superficie six mille six cent soixante-huit mètres carrés et quarante-six centièmes (6 668,46 m²).

Le coin est de cette partie de lot est situé à une distance de trois cent cinquante et un mètres et huit cent soixante-dix millièmes (351,870 m) du coin ouest du lot 1021-1-5 (rue) boulevard Newman, distance mesurée le long de la ligne séparative des lots 1013 et 1021-1 et ses limites nord-est et sud-est forment un angle intérieur de 89°55'50".

Partie du lot 1021-1

De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par d'autres parties du lot 1021-1 et vers le sud-ouest par la partie du lot 1013 ci-haut décrite; mesurant cent vingt mètres et sept cents millièmes (120,700 m) vers le nord-ouest, vingt mètres (20,00 m) vers le nord-est et le sud-ouest, cent vingt mètres et sept cent cinquante-cinq millièmes (120,755 m) vers le sud-est; contenant en superficie deux mille quatre cent quatorze mètres carrés et cinquante-cinq centièmes (2 414,55 m²).

Le coin sud de cette partie de lot est situé à une distance de trois cent cinquante et un mètres et huit cent soixante-dix millièmes (351,870 m) du coin ouest du lot 1021-1-5 (rue) boulevard Newman, distance mesurée le long de la ligne séparative des lots 1013 et 1021-1 et ses limites sud-est et sud-ouest forment un angle intérieur de 90°04'10".

ANNEXE « E »

Un certain emplacement de figure irrégulière composé d'une partie des lots 1013, 1013-5, 1021-1 et 1021-1-6 du cadastre de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, Ville de LaSalle, contenant en superficie cent trente-trois mille quatre cent soixante-treize mètres carrés et un dixième (133 473,1 m²) ou (13,347 ha), et décrit comme suit:

partant du coin nord du lot 1013-5; de là, dans une direction sud-est (122°26'00") le long de la ligne séparative des lots 1013-5 et 1021-1-6, pour une distance de soixante-quatorze mètres et quarante-quatre centièmes (74,44 m); de là, dans une direction nord-est (32°25'20") pour une distance de cent un mètres et soixante-quinze centièmes (101,75 m) jusqu'à un point sur la ligne de centre d'une voie ferrée et étant le point de commencement de la présente description: de là, dans une direction généralement sud-est le long de la ligne de centre d'une voie ferrée pour une distance de cent cinquante-six mètres et trente-trois centièmes (156,33 m) le long d'un arc ayant un rayon intérieur de six cent trente-quatre mètres et soixante-cinq centièmes (634,65 m); de là, dans une direction sud-est (122°32'00") le long de la ligne de centre d'une voie ferrée pour une distance de quarante-neuf mètres et dix-neuf centièmes (49,19 m); de là, dans une direction sud-ouest (212°22'00") pour une distance de cent vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (124,38 m) jusqu'à un point sur la ligne séparative des lots 1013 et 1021-1; de là, dans une direction sud-est (122°26'00") le long de cette dite ligne séparative de lots pour une distance de quatre-vingt-quinze mètres et quatre-vingt-onze centièmes (95,91 m); de là, dans une direction sud-ouest (211°57'50") suivant le bas d'un talus pour une distance de trois cent soixante-trois mètres et quarante-huit centièmes (363,48 m); de là, dans une direction nord-ouest (302°27'10") pour une distance de trois cent deux mètres et quarante-trois centièmes (302,43 m); de là, dans une direction nord-est (32°25'20") pour une distance de quatre cent soixante-cinq mètres et vingt-sept centièmes (465,27 m) jusqu'au point de commencement.

ANNEXE « F »

Un certain emplacement de figure irrégulière composé d'une partie des lots 1013, 1013-5, 1021-1 et 1021-1-6 du cadastre de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, Ville de LaSalle, contenant en superficie cent quarante-quatre mille quatre cent trente-sept mètres carrés et huit dixièmes (144 437,8 m²) ou (14,444 ha), et décrit comme suit:

partant du coin nord du lot 1021-1-6; de là, dans une direction sud-est (122°21'45") le long d'une des limites nord-est du lot 1021-1-6 pour une distance de cinq mètres et vingt-huit centièmes (5,28 m) jusqu'au point de commencement de la présente description: de là, dans une direction nord-est (57°49'20") le long de la limite sud-est de la rue Saint-Patrick pour une distance de soixante-neuf mètres et quatre-vingt-seize centièmes (69,96 m) jusqu'à un point sur la ligne séparative des lots 1021-1 et 1022; de là, dans une direction sud-est (122°31'05") le long de ladite ligne séparative des lots pour une distance de soixante-sept mètres et dix-sept centièmes (67,17 m); de là, dans une direction sud-ouest (209°16'20") pour une distance de huit mètres et vingt-deux centièmes (8,22 m), soit jusqu'à la ligne de centre d'une voie ferrée; de là, dans une direction généralement sud-est le long de la ligne de centre de la voie ferrée pour une distance de quatre-vingt-dix-huit mètres et six centièmes (98,06 m) le long d'un arc ayant un rayon intérieur de six cent trente-quatre mètres et soixante-cinq centièmes (634,65 m); de là, dans une direction sud-est (122°32'00") le long de la ligne de centre d'une voie ferrée pour une distance de quarante-neuf mètres et dix-neuf centièmes (49,19 m); de là, dans une direction sud-ouest (212°22'00") pour une distance de cent vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (124,38 m), soit jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots 1013 et 1021-1; de là, dans une direction sud-est (122°26'00") le long de cette ligne séparative de lots pour une distance de quatre-vingt-quinze mètres et quatre-vingt-onze centièmes (95,91 m); de là, dans une direction sud-ouest (211°57'50") suivant le bas d'un talus pour une distance de trois cent soixante-trois mètres et quarante-huit centièmes (363,48 m); de là, dans une direction nord-ouest (302°27'10") pour une distance de trois cent deux mètres et quarante-trois centièmes (302,43 m); de là, dans une direction nord-est (32°25'20") pour une distance de deux cent quarante et un mètres et quatre-vingt-seize centièmes (241,96 m); de là, dans une direction nord-ouest (302°30'40") pour une distance de cent vingt-sept mètres et vingt-six centièmes (127,26 m) soit jusqu'à la limite sud-est de la rue Saint-Patrick; de là, dans une direction nord-est (58°02'40") le long de la limite sud-est de la rue Saint-Patrick pour une distance de cent onze mètres et soixante-sept centièmes (111,67 m) jusqu'à un point situé sur la limite ouest du lot 1013-5; de là, dans une direction sud (181°46'00") le long de la limite ouest du lot 1013-5 pour une distance de trente-huit mètres et douze centièmes (38,12 m); de là, dans une direction sud-est (148°48'00") le long d'une des limites sud-ouest du lot 1013-5 pour une distance de quarante et un mètres et vingt-quatre centièmes (41,24 m); de là, dans une direction nord-est (53°28'00") le long d'une des limites sud-est du lot 1013-5 pour une distance de soixante-deux mètres et quatre-vingt-onze centièmes (62,91 m); de là, dans une direction nord-est (32°25'20") pour une distance de quarante-quatre mètres et treize centièmes (44,13 m) jusqu'à un point situé sur une des limites nord-est du lot 1021-1-6; de là, dans une direction nord-ouest (302°22'00") le long d'une des limites nord-est du lot 1021-1-6 pour une distance de dix-sept mètres et dix-huit centièmes (17,18 m); de là, dans une direction nord-est (32°22'00") le long d'une des limites sud-est du lot 1021-1-6 pour une distance de vingt-huit mètres et soixante et onze centièmes (28,71 m); de là, dans une direction nord-ouest (302°21'45") le long d'une des limites nord-est du lot 1021-1-6 pour une distance de vingt-trois mètres et soixante centièmes (23,60 m) jusqu'au point de commencement. ».

4. La présente loi entre en vigueur le 23 juin 1987.



Restauration de terrains contaminés

12

Chantiers

Chantiers
novembre 1987

L'excavation, le transport et l'enfouissement de 500 000 mètres cubes de sols contaminés n'est pas une mince affaire. Un contrat de ce genre dans un milieu potentiellement dangereux requiert une expertise, des méthodes d'intervention et un programme de prévention qui en sont à leurs premiers pas. Pourtant, certains entrepreneurs en construction seront mêlés de plus en plus à ce type d'activité. Que faire?



La disparition de terrains vagues, d'usines vétustes et abandonnées et la densification du tissu résidentiel dans un espace urbain autrefois échancré, ont entraîné une redéfinition et une réutilisation de notre espace vital. Dans plusieurs endroits au Québec, le sous-sol ne recèle pas que des trésors.

Des exemples tels Rivières-des-Prairies et Ville LaSalle attestent que notre environnement a été fortement perturbé par l'entreposage et le rejet direct de plusieurs produits toxiques potentiellement dangereux.

De nombreux intervenants industriels, consultants, groupes de pression de même que la population en général s'interrogent et font valoir au gouvernement leur intérêt pour l'adoption d'une politique d'ensemble régissant l'avenir de ces sites contaminés.

Récupérer les terrains contaminés

Pour les citoyens vivant à proximité de ces secteurs contaminés, la récupération des terrains constitue souvent une amélioration notable de leur qualité de

vie. On vise trois objectifs dans la gestion de la réhabilitation de ces sites:

- prévenir que l'utilisation de terrains contaminés ne s'effectue au détriment de la santé, de l'environnement et des biens;
- permettre et rendre possible le réemploi à des fins nouvelles des terrains contaminés dans la mesure où le niveau de décontamination atteint est compatible avec les nouveaux usages et est sécuritaire pour les usagers et l'environnement;
- s'assurer que les sols contaminés enlevés sont entreposés, éliminés ou traités de façon sécuritaire.

La majorité des terrains contaminés fait partie d'usines installées auparavant en périphérie; avec le développement urbain, ils se retrouvent maintenant très souvent au coeur des villes. Au plan de l'environnement, il est souhaitable de les récupérer. On aurait pu interdire toute réhabilitation de terrains comportant des sols contaminés et créer un peu partout des zones interdites clôturées et inaccessibles.

Cette façon de gérer le problème posé par l'existence de sols contaminés serait allée à l'encontre d'une maximisation du potentiel urbain par la récupération et le recyclage d'aires d'habitation et d'espaces verts au coeur d'anciens quartiers urbains à caractère industriel. On n'a qu'à songer à la reconversion d'usines en logements le long du canal Lachine.

Il est plus approprié de préconiser la revalorisation de ces sols et le réemploi optimal d'anciens terrains industriels mais à la condition que l'on possède toutes les données nécessaires pour mettre en marche, en toute sécurité, un tel plan.

La prise de conscience par les promoteurs des multiples implications reliées à la présence de contaminants sur des terrains leur appartenant a été l'un des principaux éléments moteurs conduisant à l'élaboration de la politique de gestion de projets de réhabilitation de sols contaminés.

Évaluer le degré de contamination

La mise sur pied du GERLED (*Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux*) a permis la recherche et l'identification de ces lieux d'élimination de déchets dangereux. On a vu dans le répertoire présenté dans la première partie de ce dossier (voir *CHANTIERS*, octobre 87) que leur classification s'effectuait selon les dangers qu'ils représentent et leur localisation dans les régions administratives de la province.

Les catégories de sites et les étapes d'intervention ont également été indiquées. Parmi celles-ci, deux phases importantes concernent directement les entrepreneurs en construction appelés à effectuer des travaux: la caractérisation et la restauration.

Tout d'abord, le gouvernement a tenté d'avoir la collaboration des propriétaires de ces sites — entreprises privées, municipalités et gouvernement — pour que des mesures soient prises au niveau de la caractérisation de leur site. Une fois cette première phase amorcée, elle permet de qualifier ces sites, la nature et les concentrations de contaminants dispersés dans l'environnement.

Le terme caractérisation signifie donner un caractère à quelque chose.



Travaux de restauration en cours à la célèbre «marre à goudron» de Rivières-des-Prairies.

Dans le cas qui nous préoccupe, il s'agit, à l'aide d'un programme d'échantillonnage, de caractériser le contenu d'un site répertorié comme ayant reçu des produits toxiques et d'évaluer son degré de contamination.

«Pour obtenir des échantillons représentatifs des déchets, des sols et de l'eau souterraine, on doit installer des ouvrages de contrôle et des unités de mesure. Les travaux d'installation consistent en grande partie en l'aménagement de puits et piézomètres, et en la réalisation d'excavations», selon Colette Rainville, hydrogéologue chez Teconsult. Les entrepreneurs spécialisés en forage et en excavation sont les plus sollicités à cette étape.

Après la compilation des résultats des analyses de laboratoire et des différents tests, il s'agit, une fois la

caractérisation terminée, de proposer au propriétaire des solutions telles que le recouvrement par une couche de terre noble, le confinement dans une cellule, le décapage de la surface ou l'élimination complète des sols hautement contaminés.

Pour la phase restauration, on détermine le degré de décontamination nécessaire selon l'utilisation future du site. Souhaite-t-on poursuivre l'exploitation industrielle, convertir les terrains en parc commercial ou résidentiel, ou en faire une aire récréative?

Il est facile de comprendre que l'utilisation future du site en question déterminera le degré de décontamination à atteindre. La cour d'une usine qui continuera d'opérer au cours des années à venir nécessitera des mesures pour contenir et contrôler tout rejet

tout le site. Des méthodes de contrôle de la cellule seront mises en place de manière à suivre l'évolution de son contenu. «L'élimination aurait coûté quatre à cinq fois plus cher. Cependant, on peut envisager que, d'ici quelques années, de nouvelles technologies pour récupérer des matières contenues dans les sols contaminés seront plus au point. Un recyclage de certaines composantes de ces sols sera alors possible», selon M. Zanescu.

«Il n'y a pas eu de grandes surprises lors des travaux à Ville LaSalle de poursuivre ce dernier. Avec une enquête approfondie auprès du propriétaire sur sa production et un programme d'échantillonnage détaillé au stade de la caractérisation, nous savions à quoi nous attendre. Une collaboration totale de la CSST nous a aidé également à mettre sur pied un programme de prévention qui servira de modèle.» En principe, le programme qui existe pour un chantier de construction normal en matière de sécurité doit simplement être complété avec des mesures spéciales pour ce type de chantier.

Un chantier expérimental

«C'est tout nouveau dans notre cas. Il s'agit non seulement d'un contrat de l'ordre de 10,3 millions \$, mais surtout



Photo Denis Bourcier

«L'élimination aurait coûté quatre à cinq fois plus.»

d'un travail fort différent de ce qu'on fait normalement à cause, en partie, du degré de sécurité impliqué», nous dit Robert Lesage de Gestion TLM, responsable de la gérance du projet de restauration pour le compte de Construction Cinco. Cette compagnie existe depuis 1978 et est spécialisée dans des travaux municipaux.

Lors de notre visite au chantier, nous avons pu voir à l'oeuvre beaucoup de machinerie lourde comme des rétrochargeuses, chargeurs sur roues et sur chenilles, excavatrices ainsi que plusieurs camions de 35 tonnes. «Nous

avons dû faire du recrutement. Un tel projet impliquait une force de travail accrue. Cependant, les opérateurs n'étaient pas habitués à de telles mesures de sécurité. L'obligation de porter des appareils respiratoires, des habits spéciaux, des gants et de bottes imperméables qui devaient être décontaminés tous les soirs en laissait plusieurs songeurs. En plus, l'interdiction complète de fumer ou de manger sur le site ne les rassurait pas sur les conséquences de travailler dans un tel environnement. On nage un peu dans l'inconnu. Le système pour les visiteurs est également beaucoup plus strict», d'ajouter Robert Lesage.

Ce chantier a servi d'exemple pour l'implantation de mesures de sécurité. «Dès l'adjudication du contrat, nous avons été impliqués dans l'établissement d'un programme de prévention. La CSST s'est servie de nous comme laboratoire en ce sens qu'elle a pu constater, dans la pratique, les besoins sur de tels chantiers. On a beaucoup discuté; le programme de prévention s'est avéré beaucoup plus détaillé et coûteux que ce qui était prévu dans les documents contractuels», selon M. Lesage.

Une séance d'information du DSC a permis de présenter à tous les employés les implications du travail.

subséquent. Cependant, la même cour dans le cas d'une usine désaffectée et abandonnée dont on désire faire une aire récréative ou un développement domiciliaire nécessitera un tout autre type de nettoyage ou de restauration beaucoup plus poussé que le premier.



«Pour obtenir des échantillons représentatifs, on doit installer des unités de mesure.»

Une fois la marre de goudron de Rivières-des-Prairies nettoyée, est-ce que l'on construira des maisons sur ce terrain?

Les mesures de restauration

Dans un premier temps, des critères d'évaluation de la contamination des sols et de l'eau souterraine ont été établis, à la suite d'une consultation menée au niveau des autorités compétentes de divers pays industrialisés déjà aux prises avec un problème similaire. L'utilisation de ces critères, jumelée à la connaissance des sols concernés et au type de réemploi projeté, a déjà permis de déterminer pour certains projets en cours le niveau de décontamination à atteindre pour permettre un développement sécuritaire pour les nouveaux usagers.

Pour juger de la gravité du niveau de contamination mesuré dans le sol, l'eau souterraine et l'eau de surface, le ministère de l'Environnement a développé des critères indicatifs se présentant sous forme de grille. Elle s'inspire d'une grille semblable publiée en 1983 par le gouvernement néerlandais dans le cadre de la loi intérimaire sur le nettoyage des sols contaminés. Il existe, en comparaison avec cette grille, trois niveaux nécessitant des mesures d'intervention différentes selon le degré de contamination.

L'avis du ministère de l'Environnement en ce qui a trait aux mesures de restauration proposées tiendra compte du niveau de contamination des sols et

de leur usage actuel et futur. Chaque projet sera donc évalué à sa juste valeur en s'assurant que la solution proposée soit appropriée. Les différentes solutions d'intervention sont regroupées en trois catégories:

1. Les techniques d'isolation (confinement sur place);
2. L'élimination des sols contaminés (dans le lieu d'enfouissement sanitaire, dans une cellule étanche ou par enfouissement après stabilisation);
3. Le traitement des sols contaminés (traitement thermique ou chimique).

«Parfois, sur trois solutions, le client choisira la moins coûteuse poursuit Mme Rainville. Cependant, qu'il s'agisse de confinement, d'élimination ou de traitement des sols contaminés, la solution retenue devra rencontrer les normes du Ministère.» Les travaux à ce stade consistent principalement en excavations pour le drainage, de routes

d'accès et du transport de matériaux contaminés et nobles. L'envergure des travaux est parfois imposante comme dans le cas de Ville LaSalle où pas moins de un million de mètres cubes de sols seront transportés.

Le cas LaSalle Coke

À date, ce cas constitue le plus gros projet de décontamination entrepris au Québec. «Nous sommes en train d'installer une cellule qui recevra 500 000 mètres cubes de sols contaminés.» Pour Alexandre Zanescu, directeur du projet chez André Marsan & Ass., il s'agit là d'une des plus grandes cellules d'enfouissement au monde.

Pour plusieurs, c'est une première à plus d'un égard. D'abord, les gens, semblent-ils, se sont éveillés au phénomène des sols contaminés lorsque ce problème a été évoqué dans les médias. Nouveau également le déploie-

Un guide d'information à la CSST

Les employeurs de la construction sont familiers avec la CSST et le Code de sécurité. Face à ce marché en développement et à un nouveau type de travaux. La CSST a confié à un des professionnels de cet organisme un mandat d'analyse de l'ensemble des techniques connues et utilisées de manière à développer ses connaissances du domaine et être prêts à toute éventualité.

Pour le Directeur de l'hygiène du travail à la CSST, Claude St-Pierre, «le mandat de la commission comporte un volet prévention et inspection. On souhaite fournir d'abord de l'information aux entrepreneurs; avant de lancer la machine administrative avec les coûts de développement impliqués, il faut savoir de quel ordre sera le marché».

Le site de Ville LaSalle, dont on a parlé plus haut, a servi de banc d'essai. Des démarches ont été entreprises à la Direction régionale de la CSST par l'intermédiaire de ses bureaux régio-



naux pour qu'une collaboration s'établisse entre elle, le consultant, l'entrepreneur et le ministère de l'Environnement. «Le responsable du guide, d'ajouter M. St-Pierre, s'est rendu sur le site à titre d'expert technique en appui à la Direction régionale. Cela nous a permis d'affiner notre expertise théorique. On recherchait de l'information.»

Le guide brossera un tableau des mesures à prendre, des techniques à utiliser lors des opérations, des zones de travail à établir, de l'équipement de protection des travailleurs et de l'entreposage des produits. Il s'agit d'informations, de balises qui informeront l'entrepreneur sur ce à quoi il doit s'attendre. «Sur un chantier de ce type, on pense immédiatement aux produits toxiques, mais il ne faut pas oublier que les travaux de terrassement, les tranchées et le matériel lourd en opération sont couverts par le Code de sécurité. On élaborera notre stratégie en fonction des risques réels qu'on y trouvera. C'est, pour le moment, du cas par cas. Une surveillance des normes de sécurité existe et continuera d'exister dans le sens d'une prévention sur les chantiers mais avec quelques ajouts selon le chantier et son contenu», de terminer M. St-Pierre.

Le guide sera bientôt disponible dans les bureaux de la CSST.



Scellement des joints de la membrane d'une cellule d'enfouissement qui recevra les sols contaminés.

ment de ressources pour ce type de travaux sans compter les implications au plan de la santé et de la sécurité.

Cette usine, datant des années 20, produisait du coke et du gaz. Selon M. Zanesco, «le processus était assez compliqué et la pollution importante». En 1979, il y a eu un déversement important dans la partie centrale du terrain, compris entre le boulevard Newman, le canal Lachine et le boulevard Trinitaire à Ville LaSalle: trois millions de gallons d'huile.

Considéré comme une urgence, les travaux de nettoyage ont débuté en 1983 suite à des difficultés d'ordre administratif. «On ne parlait à ce moment que de l'accident et non de l'ensemble du terrain sur lequel le déversement avait eu lieu. «A cette époque, de souligner le directeur du projet, on connaissait peu de choses de la pollution. On construisait des tranchées pour y enfouir des déchets, on ajoutait des planches en bois sur lesquelles on mettait une couche de sol.»

En 1985, toujours à Ville LaSalle, lorsqu'on a découvert que des maisons avaient été construites au-dessus de l'ancien dépotier de la ville, situé à quelques rues de l'usine, on en a fait une priorité absolue. Il a fallu démolir des maisons et transporter tous les sols contaminés sur le site de la LaSalle Coke.

Cette année, le mandat est d'enfouir le sol qui se trouve sur le terrain de la LaSalle Coke et celui apporté du dépotier. On procède au nettoyage de

À qui la faute?

Très impliqué depuis plusieurs années dans des dossiers reliés à l'environnement, Me Michel Yergeau, de l'étude Lavery, O'Brien a siégé à de nombreuses commissions au cours des dernières années. Il s'est intéressé à plusieurs aspects dont les problèmes d'application de la loi et des règlements sur la qualité de l'environnement.

Existe-t-il une responsabilité professionnelle propre à l'entrepreneur en construction en matière d'environnement? «Dans la mesure où l'on parle de construction ou d'activités qui sont susceptibles d'avoir un effet sur l'environnement, il existe une responsabilité générale qui ne s'applique pas seulement aux professionnels». En vertu de deux articles de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'article 20 qui dit «qu'on ne doit rejeter de contaminants ou de polluants dans l'environnement», et l'article 22 qui spécifie «qu'on ne peut commencer une construction ou exercer une activité susceptible d'entraîner une modification de la qualité de l'environnement sans avoir obtenu un certificat d'autorisation du sous-ministre».

Selon l'avocat, la responsabilité environnementale peut être reliée directement à l'activité de l'entrepreneur: «Lors d'une construction, si on sort un camion de terre contaminée



pour aller la déposer ailleurs, on pose un geste allant à l'encontre de la Loi». Dans le cas de Ville LaSalle, un certificat du Ministère ainsi que des mesures de protection lors du transport des sols contaminés sous les maisons le permettait.

Si au plan de la restauration et de la caractérisation peu de cas de jurisprudence existent, il n'en demeure pas moins que, dès maintenant et encore plus à l'avenir, l'entrepreneur en construction devra être prudent. Me Yergeau cite le cas de travaux de

décontamination complets qui ont dû être faits avant qu'on entreprenne la construction d'un ensemble de maisons en rangées au Centre-Sud de Montréal. Un sol très fort en sulfate désagrègera le béton en moins de cinq ans sans compter les pluies acides qui empêchent l'utilisation de certains matériaux et alliages de métaux qui ne sont plus compatibles. Les entrepreneurs ne peuvent ignorer ces faits.

Au plan de la sécurité, tout en reconnaissant que peu de normes ont été développées à date, il voit tout de même l'obligation pour l'entrepreneur de faire respecter le programme de prévention mis en place et de fournir l'équipement de sécurité adéquat.

Me Yergeau reconnaît qu'au niveau de l'assurance pour risque environnemental, c'est mince: «Certaines compagnies couvrent le risque environnemental mais à des conditions exorbitantes. Il faut magasiner et surtout s'informer car, parfois, le titre de police utilisée sur un chantier normal suffit. Cependant, des exceptions peuvent survenir de par la nature du chantier».

Selon lui, les tribunaux sont inquiets face à l'environnement. «La jurisprudence est faible et l'ensemble normatif est tellement restreint qu'il rend toute évaluation de leur part très difficile.»

Les tests d'urine, de sang et le vaccin pour le tétanos étaient obligatoires. En plus, un suivi médical a été instauré à des étapes bien précises. «Certains employés ont abandonné ne pouvant supporter les émanations et vapeurs se dégageant du sol. Selon l'ingénieur, un seul a dû quitter suite à des allergies.»

Le matériel et l'équipement utilisés ne semblent pas avoir subi une usure inhabituelle due au transport des matériaux contaminés. Pour M. Lesage, la période de temps n'a pas été suffisante pour déceler des bris ou usures différents. «Cependant, tout le matériel qui aura été en contact avec des sols contaminés devra faire l'objet d'une décontamination lorsqu'il sortira du chantier.»

Travail régi par le Décret?

Dans l'industrie de la construction, tous connaissent les batailles juridiques au sujet du champ d'application de la loi et de l'assujettissement de certains travaux au Décret de la construction. Sans avoir la réponse, on peut se poser la question à savoir si ce type de travaux tombe dans le champ d'application.

Pour Me Yergeault, certaines des activités exercées sur ces chantiers ne constituent pas nécessairement un tra-



À l'arrière-plan, vue de la cellule d'enfouissement au chantier de la LaSalle Coke.

vail de construction; «je pense qu'il y aura matière à débat si jamais le marché prend de l'ampleur». Une bonne partie du travail est exécutée par le même type de machinerie qu'on retrouve sur un chantier normal. «D'autres travaux, comme l'installation d'une géo-membrane pour la cellule d'enfouissement, demeurent une portion débattable», selon Robert Lesage.

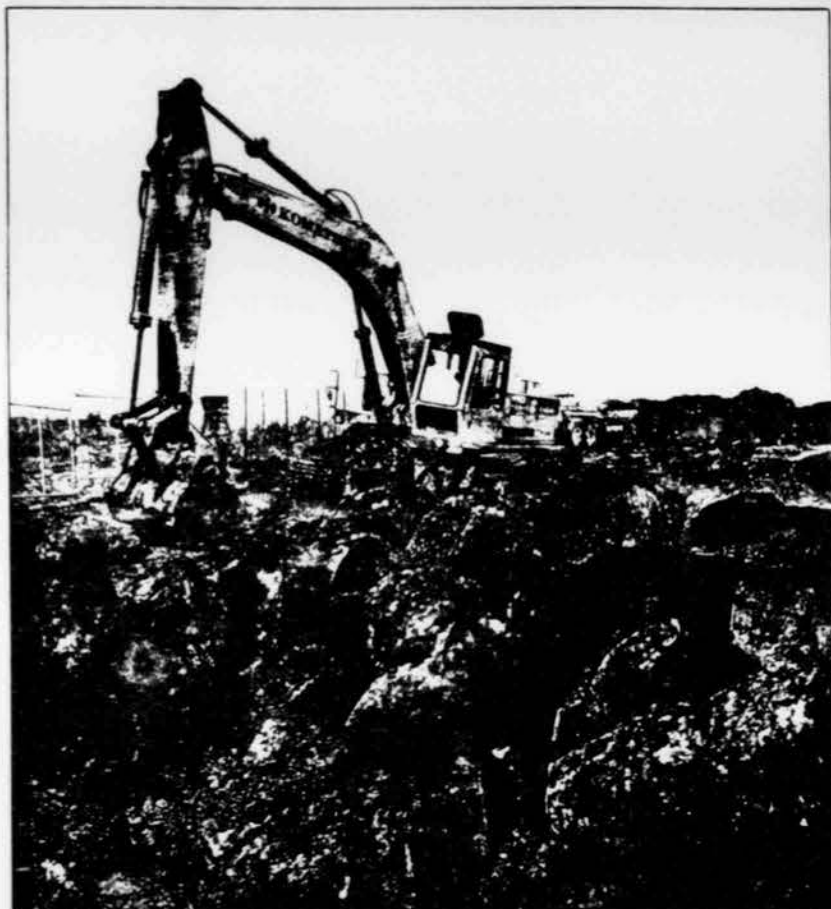
L'avenir de ce marché

Certaines mesures sont employées pour éliminer le rejet de produits toxiques dans l'environnement. Cependant, les industries ne sont pas très intéressées à investir des sommes importantes uniquement pour protéger l'environnement. Présentement, des mesures coûteuses de protection sont envisagées là où il y a un véritable danger seulement.

Les propriétaires des lieux inventoriés sont responsables de la réalisation des études et des travaux. Ils doivent cependant respecter les directives de la Direction des substances dangereuses émises à cet effet. Le ministère de l'Environnement s'assure de la qualité des études et des mesures de restauration.

On a noté une bonne collaboration pour les mesures de caractérisation de la part des industries. Or, au niveau de la restauration, la facture risque d'être plus difficile à avaler. «On se dirige vers des moyens coercitifs pour obliger l'application de mesures correctrices, de continuer Me Yergeau. La création d'un *Super Fund* de type américain où des fonds sont disponibles pour des travaux d'envergure n'est pas à éliminer.»

Selon ce dernier, «actuellement, la loi permet d'adopter le code réglementaire nécessaire sur cette question. En fait, dans un avenir rapproché, pour l'achat d'un terrain, on en viendra peut-être à exiger non seulement un certificat de localisation mais également un autre attestant que le terrain



Dans plusieurs endroits au Québec, le sous-sol ne recèle pas que des trésors...

respecte les normes réglementaires de qualité du sol jusqu'à une certaine profondeur».

Robert Lesage croit, pour sa part, qu'il existe bel et bien un marché «mais surtout lorsque le gouvernement est impliqué sur le plan financement. Au privé, les coûts sont tellement élevés que le dossier risque de bloquer à l'une ou l'autre des étapes du processus d'acceptation». M. Zanescu y croit à ce marché: «La localisation de certains terrains en milieu urbain rendra leur valeur marchande tellement intéres-

sante que des travaux de restauration, malgré les coûts, se feront».

Tous s'accordent sur une chose: on ne pourra continuellement se renvoyer la balle et éviter le problème en appliquant que des demi-mesures à court terme. Pour atteindre un degré de «responsabilisation» plus élevé face à l'environnement, il faudra une volonté politique ferme de poursuivre et de développer les programmes en place. Il y a définitivement un marché mais aussi de nombreuses inconnues; il faut bien s'informer avant de l'attaquer. ■

Sous conditions, Québec permet de construire des résidences sur d'anciens terrains contaminés

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec permettra aux promoteurs privés de « réhabiliter » les terrains contaminés par d'anciennes industries et d'y construire des résidences moyennant certaines conditions.

Cette nouvelle « politique de réhabilitation » des terrains contaminés, qui a suscité une réaction aussi

immédiate que vive de la Société pour vaincre la pollution (SVP), a été dévoilée hier à Montréal par le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln. Elle est réclamée depuis des mois par les promoteurs eux mêmes, qui perçoivent les normes gouvernementales comme un utile paravent contre d'éventuelles poursuites juridiques et

recours collectifs. Les anciens terrains industriels présentent d'immenses avantages, selon les promoteurs. Souvent situés à des endroits stratégiques dans les villes, ils sont souvent moins cher que les autres...

Mais certaines découvertes ont rendu depuis 10 ans les promoteurs et les banques plutôt craintifs. On a ainsi découvert sur la seule île de

Montréal une intense contamination toxique sur l'ancien site de l'usine LaSalle Coke. Puis ce fut la découverte d'un ancien dépôt de produits toxiques sous un quartier résidentiel de Ville LaSalle. Et puis la nappe de goudron de Rivière-des-Prairies qui s'écoulait là où des promoteurs allaient construire des résidences. Et depuis quelque temps à plusieurs fonctionnaires s'intéressent assez ouvertement sur la valeur des terrains riverains du canal de Lachine, ancien château-fort de l'industrie lourde québécoise. Le canal lui-même, qui a statut de parc national, est l'un des principaux dépôts de produits toxiques du Québec.

Québec a donc établi des « critères » pour la dépollution de ces sites. Ces normes n'ont aucune valeur contraignante puisqu'elles ne sont pas consignées dans un règlement. Elles seront utilisées par le ministère comme balises lorsque des villes ou des promoteurs voudront savoir si un site industriel peut entreprendre une seconde vie à titre résidentiel. Ou lorsqu'il faudra les décontaminer. Assez curieusement, le cahier de « critères » laisse en blanc l'espace prévu pour les concentrations de pesticides. Une partie importante des résidences sont construites au Québec sur des terrains qui ont été gorgés de pesticides.

Québec laissera aux municipalités par le biais des schémas d'aménagement et des règlements de zonage le soin de définir ce qu'on construira sur les anciens terrains contaminés par des industries, des entrepôts, des tanneries, des cokeries, des dépôts à neige, des fonderies, etc.

Lorsqu'une ville signalera un projet de « réhabilitation », le ministère précisera au promoteur la façon dont il doit s'y prendre pour vérifier la présence de toxiques sur son terrain. S'il s'y trouve des contaminants,

le promoteur devra proposer un plan de décontamination à la satisfaction du ministère.

La Société pour vaincre la pollution, qui se spécialise depuis des années sur la gestion des toxiques, a tiré à boulets rouges sur la politique de M. Lincoln. Elle s'insurge qu'une politique aussi importante pour les simples citoyens n'ait fait l'objet d'aucune consultation publique.

Selon la SEP, cette politique crée une fausse impression de sécurité car les normes mises de l'avant n'ont pas force de loi et donc aucune valeur contraignante.

Le ministère, ajoute le président de la SVP, M. Daniel Green, doit tenir à jour lui-même une liste des activités manufacturières dangereuses et dépister les sites potentiellement dangereux, comme le fait le New Jersey dont la réglementation aurait, avec celle de la Hollande, inspiré celle du Québec.

Un éventuel règlement sur la réhabilitation des sites industriels devrait, selon la SVP, permettre au ministre de l'Environnement de bloquer toute vente ou transfert de terrains jusqu'à leur décontamination complète. En outre, un tel règlement doit maintenir la responsabilité du propriétaire qui a contaminé le site, comme le prévoit la Loi de l'environnement, plutôt que de la transférer au promoteur comme le fait la politique de M. Lincoln.

Québec, selon la SVP, doit aussi permettre aux acheteurs d'un terrain de faire annuler un acte de vente s'ils le découvrent bourré de contaminants. Ou obliger l'ancien propriétaire à le nettoyer de ses « vices cachés » à ses frais. Quant aux terrains impossibles à décontaminer complètement, la SVP propose d'en retarder leur utilisation jusqu'à ce que des techniques nouvelles le permettent.